

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP-2009-11-7-1

Service consulté

COMMUNICATION

COMITES DE SUIVI 2008 ET EVALUATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT PRESENTEES PAR LE CABINET DUMEIGE

Résumé : *Informations relatives aux comités de suivi 2008 et aux évaluations menées par le cabinet Dumeige portant sur les partenariats 2007/2009 avec :*

□

1. *La Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth*
2. *Le Relais Culturel de Thann*
3. *La Ville de Saint-Louis pour le Théâtre la Coupole*
4. *La Passerelle à Rixheim*
5. *La Compagnie Pandora*
6. *L'ensemble instrumental La Follia*

Conformément aux dispositions des conventions, les partenariats entre le Département et les structures culturelles ou les EPCI font l'objet d'un suivi annuel, dans le cadre de comités de suivi et d'une évaluation au terme des conventions.

En application des procédures réglementaires des marchés publics, le Département a retenu le cabinet "Dumeige", spécialisé dans l'ingénierie culturelle, pour conduire les évaluations en 2009.

Dans ce cadre, 6 partenariats ont été analysés au titre des politiques départementales de :

- Soutien au Développement Culturel des Territoires : Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth
- Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion : Relais Culturel de Thann, Ville de Saint-Louis/SEML la Coupole, La Passerelle Rixheim
- Soutien aux Expressions Artistiques : Pandora la Compagnie (compagnie de théâtre), La Follia (ensemble instrumental de cordes)

Les missions du Cabinet ont porté sur :

- ✓ une analyse du projet artistique et culturel ou du projet culturel de territoire sur la période de la convention ;
- ✓ une évaluation du partenariat au regard des objectifs de la convention et des politiques départementales et, le cas échéant, de celles des partenaires de la convention ;
- ✓ une mise en perspective à travers des propositions dans l'objectif éventuel de la reconduction des conventions.

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES

1. Partenariat entre le Département et la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth (annexe 1) :

Comité de suivi 2008 :

Les informations relatives au Comité de Suivi 2008 du contrat culture entre le Département et la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth ont été soumises et validées par la Commission Permanente du 15 mai 2009.

Evaluation du partenariat :

L'étude relève l'initiative de la Communauté de Communes qui, dans un contexte régional jugé "peu enclin à la coopération culturelle", a mené une politique culturelle ambitieuse en se dotant des moyens (humains et financiers) nécessaires à sa mise en œuvre.

Elle souligne les difficultés pour l'EPCI à élaborer une stratégie de développement culturel, restée cantonnée à une approche socioculturelle et à mettre en œuvre, suivre et évaluer les projets inscrits dans le contrat de territoire, resté lisible essentiellement grâce à sa manifestation phare "Les Pot'Arts".

En conclusion, elle formule une appréciation nuancée sur la mise en œuvre de la convention, notamment au regard de ses principaux objectifs.

Le cabinet suggère, pour ce projet de territoire qui conserve sa pertinence en terme de proximité et d'accessibilité des publics à l'offre culturelle, que la Communauté de Communes mette à profit ce bilan d'étape pour refonder sa stratégie culturelle, le cas échéant, avec l'assistance d'un cabinet.

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

2. Partenariat entre le Département et le Relais Culturel de Thann (annexe 2)

Comité de suivi 2008 :

Projet artistique et culturel :

Le Relais Culturel de Thann a développé son activité dans la continuité de son projet artistique et culturel. La structure, bien ancrée sur le Pays Thur Doller, s'est fortement impliquée dans des propositions culturelles en direction du public scolaire. Il a été relevé :

- ✓ 55 200 entrées sur l'ensemble de la programmation qui inclut le cinéma (22 428 entrées), le théâtre, la danse, la musique, les expositions ...
- ✓ Des temps forts, en particulier avec les festivals "Augenblick" et "Regard sur le cinéma Italien" ainsi que FestiThann, axé sur la chanson française
- ✓ Le label Art et Essai reconduit

- ✓ Des partenariats actifs, notamment avec l'Espace Culturel Grün et dans le cadre des réseaux Résonances et Quint'Est
- ✓ De nouvelles activités avec la mise en place d'un centre ressources vidéo et la création d'un groupe activité photo
- ✓ Un effectif de 7,3 "équivalent temps plein"

Bilan financier 2008 et budget 2009 :

La situation financière fragile du Relais a conduit l'association, fortement épaulée par la Ville de Thann, à élaborer un plan triennal de redressement financier qui, positif en 2007, a échoué dès 2008 (déficit de 12 000 €).

2008	2009
Bilan financier au 31 décembre 2008	Budget prévisionnel
Produits : 702 000 euros Charges : 714 000 euros Résultat : déficit de 12 000 euros	Produits/charges : 680 336 euros

Evaluation du partenariat :

L'étude a relevé un établissement de proximité au rayonnement intercommunal, à la fonction culturelle et sociale, très actif dans les réseaux culturels et fonctionnant avec un effectif réduit au minimum.

Elle constate une activité quelque peu disparate, fortement ciblée sur le cinéma, mais qui répond à la demande de ses publics et contribue au renforcement du lien social en s'adressant à toutes les populations avec une forte implication envers le jeune public.

L'analyse souligne les difficultés financières du Relais Culturel de Thann qu'elle situe, dans le contexte d'une gestion rigoureuse et compte tenu de l'activité développée, *"dans le faible niveau de participation des collectivités"*.

Enfin, elle formule une appréciation très positive sur la mise en œuvre de la convention et propose, au regard du rayonnement intercommunal de la structure, qu'une réflexion soit engagée, associant les partenaires potentiels du Relais, y compris la Communauté de Communes de Thann.

3. Partenariat entre le Département et La Passerelle Rixheim (annexe 3)

Comité de suivi 2008 :

Projet artistique et culturel :

La Passerelle a poursuivi son activité dans la logique de son projet artistique et culturel et dans le cadre des objectifs de la convention, avec une progression sensible de ses publics. Il a été relevé :

- ✓ 20 790 entrées sur le cinéma, en augmentation de plus de 10 % par rapport à 2007, les entrées "jeune public" accusant 17 % de hausse (+ 25 % pour le Festival Cinoch)
- ✓ 5 000 spectateurs et 22 spectacles pour le spectacle vivant
- ✓ Des résidences accueillies : Proserpine Rock Star et Bernard Struber ainsi qu'un soutien à la création des compagnies dont Bakélite et Le Fil Rouge Théâtre...
- ✓ Des labels reconduits : classement Art et Essai le label Jeune Public
- ✓ Des temps forts, en particulier avec les festivals "Cinoch" et des propositions culturelles en direction du très jeune public (à partir de 18 mois)
- ✓ Des partenariats actifs, notamment dans le cadre des réseaux Résonances et Quint'Est
- ✓ Un volet formation aux pratiques culturelles suivi par 12 animateurs
- ✓ Un contretemps pour la mise en place du projet musiques actuelles

Bilan financier 2008 et budget 2009 :

La situation financière de La Passerelle est saine, avec un fonds de roulement représentant environ 2 mois et demi de la masse salariale.

2008	2009
Bilan financier au 31 décembre 2008	Budget prévisionnel
Produits : 446 693 euros Charges : 449 047 euros Résultat : excédent de 2 084 euros	Produits/charges : 480 186 euros

Evaluation du partenariat :

L'étude relève un équipement bénéficiant de l'implication forte de ses responsables et dont l'activité, au rayonnement intercommunal, s'appuie sur un projet artistique et culturel fortement tourné vers le jeune public et les familles.

Elle souligne que la double vocation (culturelle et sociale) de l'équipement a permis d'enrichir le projet culturel lui-même qui bénéficie par ailleurs de l'intégration de l'association dans les réseaux régionaux.

Le cabinet constate une situation financière améliorée, grâce à un plan de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement ayant permis de rétablir l'équilibre d'exploitation, mais qui reste encore fragile.

Elle formule une appréciation très positive sur la mise en œuvre de la convention, notamment au regard de ses principaux objectifs. L'analyse souligne à cet égard que *"le développement culturel peut-être constitutif de lien social"*.

Enfin, l'étude établit que si l'aide du Conseil Général ne représente que 8 % du budget de La Passerelle et ne peut, à cette hauteur, jouer un rôle de levier, elle constitue cependant une ressource *"utile"* et une reconnaissance à la qualité du projet de La Passerelle.

Le cabinet préconise, le cas échéant d'affermir le partenariat avec le Conseil Général, qui pourrait cibler son intervention sur un domaine d'excellence de La Passerelle, volet spectacle vivant ou cinéma jeune public.

4. Partenariat entre le Département, la Ville de Saint Louis et la SEML la Coupole (annexe 4)

Comité de suivi 2008 :

Projet artistique et culturel :

Le bilan d'activité de l'année 2008 est en adéquation avec le projet artistique et culturel de la Coupole. Il a été relevé :

- ✓ une programmation diversifiée incluant le théâtre, la musique, la danse et les arts du Cirque avec de nombreuses propositions en direction du jeune public
- ✓ un taux de fréquentation de l'ordre de 54 % en baisse par rapport à 2007 (68 %) mais avec une fréquentation des jeunes en hausse par rapport à 2007 (+ 6 %)
- ✓ la mise en ligne des dossiers pédagogiques et du système d'abonnement
- ✓ une propension à développer des partenariats "extérieurs", notamment à l'échelle transfrontalière : "Regards sur la Suisse" et "Figuren Theater festival Basel"
- ✓ des partenariats locaux, notamment avec le Conservatoire et l'Orchestre de Saint-Louis

- ✓ une programmation des spectacles de cirque plus faible qu'au cours des années précédentes, l'offre proposée par les Migrateurs sur la saison 2007/2008 n'étant pas adaptée aux conditions d'accueil de la Coupole
- ✓ la permanence artistique, à travers l'accueil des compagnies en résidence
- ✓ des collaborations dans le cadre de réseaux : Grand'Est, Quint'Est et réseaux informels suisses.

Bilan financier 2008 et budget 2009 :

La gestion de l'équipement sous forme de contrat de régie intéressée garantit une gestion équilibrée de l'équipement. La collectivité garde la maîtrise des risques d'exploitation et perçoit la totalité des sommes versées par les usagers, par l'intermédiaire de la SEML qui gère et exploite la Coupole au nom et pour le compte de la Ville.

2008	2009
Bilan financier au 31 décembre 2008	Budget prévisionnel
Compte d'exploitation : 1 320 728 €	Compte d'exploitation prévisionnel de Régie intéressée : 1 392 600 €
Recettes directes dont billetterie : 240 700€	Recettes directes dont billetterie : 220 400 €

Evaluation du partenariat :

L'étude positionne Le Théâtre La Coupole comme un équipement structurant du Sud Alsace qui bénéficie du professionnalisme de ses responsables et dont l'activité s'appuie sur un projet artistique et culturel à la ligne claire, comportant de nombreuses actions en direction du jeune public, notamment des collégiens.

Elle relève que la situation géographique de l'équipement, sa capacité à développer des projets et son inscription dans des réseaux ont permis d'enrichir le projet culturel par des partenariats locaux, extra départementaux et transfrontaliers.

L'analyse souligne que l'ouverture de la Coupole vers l'extérieur n'obère cependant pas l'accueil des compagnies régionales.

Elle constate par ailleurs une gestion financière rigoureuse, des budgets maîtrisés et observe que l'aide départementale représente 2,28 % du budget d'un montant de 1,4 M€.

Enfin, elle formule une appréciation positive sur la mise en œuvre de la convention, notamment au regard de ses principaux objectifs.

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

5. Partenariat entre la Région, le Département, la Ville de Sélestat et La Follia (annexe 5)

Comité de suivi 2008 :

Projet artistique et culturel :

- ✓ 13 concerts ont été donnés en Alsace dont 7 dans le Haut-Rhin (3 dans le cadre des concerts décentralisés) et 6 dans le Bas-Rhin (dont 3 à Sélestat dans le cadre de la résidence) assortis d'activités pédagogiques en direction du public scolaire (primaires, collèves et lycéens) ainsi que tout public (médiathèque de Sélestat).

Bilan financier 2008 et budget 2009 :

2008	2009
Bilan financier au 31 décembre 2008	Budget prévisionnel
Produits : 159 754,32 € Charges : 163 055,63 € Résultat : déficit de 3 301,21 €	268 075 € dont 31 000 € de contributions volontaires en nature

Evaluation du partenariat :

Le cabinet Dumeige positionne la Follia comme un ensemble musical rare à l'échelon national qui mérite d'être conforté dans son action de diffusion de répertoire pour ensembles à cordes.

Elle formule une appréciation positive sur la mise en œuvre de la convention dont les objectifs ont été en grande partie atteints (diffusion en hausse, meilleure irrigation du territoire régional, actions de sensibilisation diversifiées, implantation d'une résidence à Sélestat réussie, professionnalisation de l'ensemble bien engagée).

L'étude souligne une situation financière améliorée mais qui reste encore fragile.

Enfin, elle préconise de poursuivre la structuration de l'ensemble et de redéfinir le projet artistique : diffusion, développement de l'ancrage territorial et mise en place d'une saison.

6. Partenariat entre le Département et "Pandora la Compagnie" (annexe 6)

Comité de suivi 2008 :

Projet artistique et culturel :

Pandora la Compagnie a poursuivi son activité dans la logique de son projet artistique et culturel dans le cadre des objectifs de la convention. Il a été relevé :

- ✓ la qualité du travail de proximité réalisé par la compagnie dans le cadre de ses créations, au travers d'un système de collectage d'informations et de témoignages sur le territoire,
- ✓ la régularité des créations de Pandora à raison d'une par an,
- ✓ l'exigence artistique centrée sur l'expérimentation, la transmission, l'échange et la générosité des artistes ayant pour objectif de créer la rencontre entre le théâtre et un public peu habitué aux pratiques artistiques,
- ✓ les activités de formation suivies par la metteuse en scène permettant à la Compagnie d'étendre son réseau, de créer des contacts et de stabiliser son budget,
- ✓ les liens tissés avec des partenaires locaux : la Filature à Mulhouse et la Comédie de l'Est à Colmar.

Bilan financier 2008 et budget 2009 :

La structure reste fragile sur le plan financier : malgré son exercice actuel positif, le poids des exercices antérieurs déficitaires continue à peser sur l'exploitation de la Compagnie, et ne lui permet pas d'avoir une marge de manœuvre suffisante pour investir.

2008	2009
Bilan financier au 31 décembre 2008	Budget prévisionnel
Produits : 131 220 euros Charges : 129 027 euros Résultat : bénéfice de 2 193 euros	Produits/Charges : 149 700 euros

Evaluation du partenariat :

L'étude a relevé qu'avec un rythme d'une création annuelle, des partenariats multiples et un réel ancrage sur le département, Pandora La Compagnie constitue un opérateur qui participe à l'aménagement culturel du territoire.

Cependant, le volet diffusion de ses productions rencontre des difficultés récurrentes. Il a été relevé un manque de suivi et de recherche de vente des spectacles. Les prises de risques liées aux thèmes abordés (mort, maladie, chômage...) et à l'écriture contemporaine peuvent probablement expliquer en partie cette difficulté.

Le cabinet suggère d'engager une réflexion entre les partenaires, sur la concentration du soutien départemental sur un ou deux axes forts développés par La Compagnie, contribuant ainsi à une meilleure lisibilité de la politique culturelle du Conseil Général.

Conclusion :

Les études réalisées par le Cabinet Dumeige, en interrogeant la pertinence des dispositifs partenariaux notamment l'effet levier des aides départementales, permettront d'appuyer la réflexion actuellement en cours au Conseil Général sur la poursuite des partenariats conventionnés dans le contexte de la contractualisation de ses politiques, inscrite dans la logique de territorialisation.

*
* *

Ces études ont fait l'objet d'une restitution à la Commission de la Culture et du Patrimoine le 9 juin 2009 et de synthèses jointes en annexe au présent rapport, dont je vous propose de prendre acte.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'BUTTNER' in a cursive script.

Charles BUTTNER

Conseil Général du Haut-Rhin

Direction de la culture et du patrimoine

Service de développement culturel

100, avenue d'Alsace

BP 20351

68006 COLMAR CEDEX

Evaluation de la convention triennale 2007-2009 entre le Département et la Communauté de Communes d'Illfurth

Mai 2009



Cabinet Bénédicte DUMEIGE Conseil
Consultante en projets de développement touristiques et culturels

15 rue Jules Ferry - 93170 BAGNOLET
t. + f. 01 48 70 78 53 - email contact@dumeige-conseil.com



Premier'Acte
Agence Conseil au Développement Culturel

5 rue Gaspard Monge – 86130 JAUNAY CLANO
Tél 05.49.88.07.20 – email : 1acte@1acte.fr

Sommaire

Préambule	p. 3
La Politique culturelle de la Communauté de communes du secteur d'Ilfurth	
Présentation de l'action socio-culturelle	p. 4
Les budgets culturels de la CCSI	p. 7
La mise en œuvre du projet culturel	p.10
Diversifier l'offre culturelle	p. 10
Les résidences artistiques	p. 14
Encourager la création locale	p. 16
La communication	p. 16
Conclusion et perspectives	p 17

Préambule

Le Conseil Général du Haut-Rhin a confié, au cabinet Bénédicte Dumeige Conseil associé au cabinet Premier Acte, une mission d'évaluation du projet culturel de territoire de la Communauté de communes d'Illfurth (CCSI). Ce travail d'expertise est réalisé au terme de la convention triennale de financement 2007/2009, signée entre la Communauté de Communes et le Conseil Général du Haut-Rhin.

Notre mission s'est déroulée aux mois d'avril et mai 2009. Les conclusions de ce rapport s'appuient sur l'ensemble des éléments documentaires recueillis ainsi que sur les échanges que nous avons pu avoir avec les interlocuteurs de ce dossier :

- Monsieur Helmuth Bihl, président de la Communauté de communes du secteur d'Illfurth
- Monsieur Serge Klinger, Directeur Général des Services de la Communauté de communes du secteur d'Illfurth
- Monsieur Serge Macri, Agent de développement culture de la Communauté de Communes du secteur d'Illfurth
- Chantal Struss, Chef de service du Développement culturel / Conseil général du Haut-Rhin
- Agnès Stricher, Chargée de développement culturel / Conseil général du Haut-Rhin

Le contrat culturel de territoire s'inscrit dans la perspective de l'action départementale de favoriser l'accès de tous les publics à la culture dans ses différentes composantes. Dans cette perspective, le Conseil général a créé un dispositif visant à :

- Contribuer à un aménagement équilibré du territoire en matière d'offre culturelle
- Inscrire l'action culturelle dans une logique de territorialité et de proximité
- Créer une dynamique d'animation culturelle à l'échelle des territoires urbains et ruraux
- Affirmer le Département dans son rôle de fédérateur d'initiatives locales

Ce dispositif s'adresse principalement aux :

- Villes ayant sollicité un partenariat pour l'investissement avec le Département
- Les EPCI :
 - Exerçant la compétence culturelle
 - Ayant contractualisé une charte de développement et d'aménagement avec le Département, comprenant un axe consacré à la culture
 - Ayant formalisé un projet de développement culturel validé par le Conseil communautaire
 - Dotés de ressources humaines, outils ou équipements qui permettent la mise en œuvre du projet

La politique culturelle de la Communauté de communes du secteur d'Illfurth

Située au sud de la plaine alsacienne, à une trentaine de kilomètres de la Suisse et du Territoire de Belfort, la Communauté de communes du Secteur d'Illfurth est la porte septentrionale du Sundgau.

Elle est établie aux portes de l'agglomération Mulhousienne, disposant d'une riche offre artistique, et d'Altkirch (capitale sundgauvienne de 5 500 habitants).

Issue de la transformation en juillet 2001 du district du secteur d'Illfurth, la Communauté de communes regroupe 10 communes totalisant une population de plus de 9 000 habitants.

1. PRESENTATION DE L'ACTION SOCIO-CULTURELLE

1.1 Historique de la compétence culturelle intercommunale

Depuis 1997, une action socio-éducative significative a été mise en place grâce à la mise en œuvre d'une convention avec la Fédération départementale des MJC du Haut-Rhin, mettant à disposition de la Communauté de communes un animateur socio-éducatif à plein temps.

La mission assignée à l'animateur visait à stimuler les ressources locales et à soutenir l'émergence de projets culturels portés par les associations (écoles de musique, troupes de théâtre amateur, projections de films, etc.)

Les interventions s'inscrivaient dans des logiques communales avec une difficulté à transcender cette échelle. De ce fait, les projets reposaient sur des porteurs de projets locaux disposant de moyens communaux.

A partir de 2001, à la faveur de la réalisation de la charte de développement local, la CCSI décide de transformer le poste d'animateur par la création directe d'un emploi d'agent de développement spécialisé en animation culturelle et socio-éducative (sous forme de CDD). Monsieur Serge Macri occupant précédemment le poste d'animateur est candidat pour occuper cet emploi¹. Les premières bases de l'élargissement du projet culturel au niveau communautaire sont établies en le fondant sur plusieurs axes :

- Proposer un parcours culturel basé sur le spectacle vivant
- Renforcer et aider les actions associatives existantes
- Mettre en réseau les acteurs culturels locaux
- Développer l'offre pédagogique des activités artistiques
- Composer une offre à destination des écoles et du nouveau collège, ainsi qu'avec les institutions existantes (résidences des personnes âgées)

Un certain nombre d'actions ont alors été initiées entre 2001 et 2006 à savoir :

- Accueil annuel de 2 à 4 spectacles des Régionales
- Projections de films en plein air l'été
- Une programmation de concerts en saison et l'été (dans une programmation éclectique allant de la musique classique, baroque aux musiques actuelles)

¹ La titularisation de Monsieur Serge Macri interviendra ensuite le 1^{er} janvier 2008.

- Création d'une manifestation pluridisciplinaire conviviale associant productions professionnelles et locales : « Les Pot' arts »
- Une action conduite en faveur des différents publics et notamment :
 - le jeune public avec une programmation à destination des écoles maternelles, élémentaires et le collège
 - une collaboration avec la Résidence des personnes âgées autour d'un travail sur la mémoire
- Mise en oeuvre de lectures publiques dans des espaces publics (Mairies) ou privés (chez l'habitant)
- Structuration de partenariats et/ou collaborations avec des structures culturelles (La Filature à Mulhouse, Le Créa à Kingersheim, le Noumatrouff de Mulhouse, etc.)

1.2 Missions du service culturel

En 2006, la CCSI a redéfini ses domaines de compétences en adoptant deux compétences facultatives témoignant d'un engagement politique à intégrer la culture dans la politique d'aménagement du territoire à savoir :

- Mise en oeuvre d'événements socioculturels et participations à des événements socioculturels dépassant le territoire de la Communauté de Communes
- Elaboration d'une charte « culture et patrimoine »²

En outre, la charte intercommunale de développement et d'aménagement de la CCSI (2007-2012) intègre la culture comme axe prioritaire de développement³ :

- Axe 1 : Maîtriser l'urbanisme
- Axe 2 : Accompagner le développement économique du territoire
- Axe 3 : Du territoire traversé au territoire visité
- Axe 4 : Développer des services adaptés à la population
- Axe 5 : Renforcer la structure intercommunale
- Axe 6 : La culture, un élément fédérateur du territoire

La charte intercommunale renvoie pour l'axe 6 à la charte culture spécifique qui définit les objectifs suivants :

Objectif 1 - Diversifier l'offre culturelle

Axe 1 : Diversifier les lieux et les offres

Axe 2 : Amener l'offre culturelle vers les publics spécifiques

Axe 3 : Organiser la diffusion

Axe 4 : Communiquer sur l'offre culturelle

Objectif 2 - Encourager les pratiques artistiques

Axe 1 : Les résidences d'artistes

Objectif 3 - Encourager la création locale

Axe 1 : Créer un spectacle / événement en 2008-09

Axe 2 : Créer un support de mémoire, valorisant le travail réalisé

² Cet axe de travail est porté par l'office de tourisme intercommunal d'Illfurth

³ *Charte intercommunale de développement et d'aménagement, Communauté de Communes du secteur d'Illfurth*, septembre 2007, Agate

Il est à signaler que deux axes supplémentaires figurent dans la charte intercommunale pourtant établie de façon postérieure à la convention culturelle à savoir :

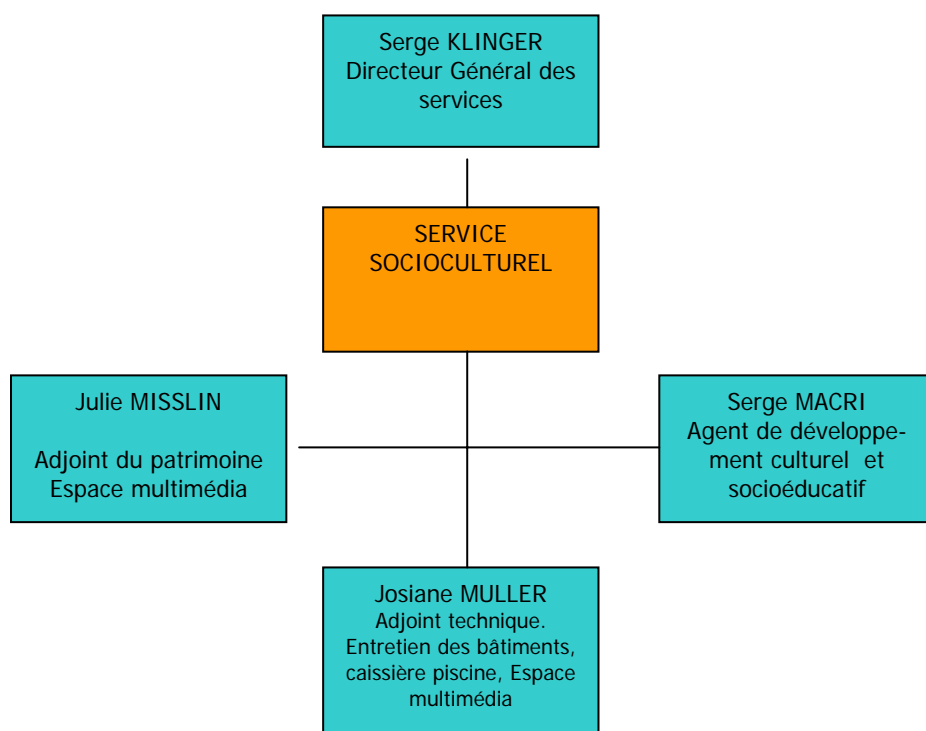
- Création d'une banque de matériel technique (axe 5 de l'objectif 1)
- Encouragement aux pratiques artistiques en amateurs et aux pratiques professionnelles (axes 1 et 2 de l'objectif 2)

Ces deux axes ont été par la suite abandonnés.

Aussi, pour conduire notre évaluation, nous baserons-nous sur les termes de la convention triennale établie entre la Communauté de communes du secteur d'Illfurth et le Conseil Général du Haut-Rhin.

1.3. La structuration du service socioculturel

Le service comprend trois personnes pour un total de 32 personnes à la Communauté de communes⁴ :



Le service socioculturel intègre la politique de valorisation du patrimoine, l'espace multimédia et les actions de développement culturel.

Il est à signaler que le poste de Monsieur Serge Macri est intitulé Agent de développement culturel et socioéducatif. En effet, depuis sa titularisation au 1^{er} janvier 2008, il a été spécifié qu'il était appelé à intervenir dans le cadre de la politique liée à l'activité jeunesse et enfance mise en place par la Communauté de communes et qu'il pourra également intervenir dans le cadre de l'animation de l'espace multimédia et périscolaire.

⁴ D'après organigramme en date du 24/02/2009

Enfin, le service est complété par une adjointe technique en charge de l'entretien des bâtiments, et faisant également fonction de caissière à la piscine ainsi que d'agent d'accueil à l'espace multimédia.

La lecture de l'organigramme met en évidence un positionnement de la culture plus sur des perspectives socio-culturelles que véritablement culturelles selon l'acception communément partagée.

Les missions sont totalement transversales et perdent probablement en lisibilité sur la fonction culturelle à proprement parler.

2. LES BUDGETS CULTURELS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH

2.1 Les dépenses culturelles de la CCIS⁵

	2006	2007	2008
Total des charges CCIS	996 060	1 204 622	1 109 882
Dont projet culturel et patrimoine	86 621	98 957	72 114
Effort culturel de la CCIS	8,6 %	8,2 %	6,4 %
Budgets prévisionnels consignés dans la convention		100 000 €	100 000 €
Ecart engagement budgétaire et budget prévisionnel		- 1 %	- 28 %

Nous signalons à titre de repères les chiffres publiés récemment concernant l'effort culturel moyen des EPCI qui s'élevaient, pour les budgets 2006, à 5,1 %⁶.

Néanmoins, il convient de prendre avec beaucoup de précautions ces éléments de comparaisons du fait de :

- Une moyenne nationale qui est établie à partir d'un échantillon d'EPCI qui n'ont pas tous adoptés la compétence culturelle. De ce fait, les chiffres sont nettement plus importants lorsqu'un EPCI a adopté la compétence.
- Une acception de la culture à la CCIS qui englobe très largement le secteur socioéducatif et la petite enfance. A ce titre, il est donc difficile de comparer.

⁵ Source : comptes administratifs de la CCIS

⁶ Culture chiffres, *Les dépenses culturelles des collectivités locales en 2006*, mars 2009, Jean-Cédric Delvainquière, Bruno Dietsch

- Enfin, nous n'avons pas intégré les dépenses de personnels et de services communs aux chiffres de la CCIS. Il s'agit des budgets relatifs aux actions mises en œuvre hors services communs.

Néanmoins, l'analyse de l'évolution des budgets consacrés à la culture par la CCIS met en évidence une baisse significative des charges en 2008 atteignant plus de 28 %.

Si l'exécution budgétaire ne laisse donc apparaître aucune dérive haussière, il nous semble néanmoins que cet écart révèle une anomalie dans la gestion du budget culturel. Dans un contexte de budget très resserré et alors que les budgets de diffusions artistiques sont de façon générale à la hausse, cet indicateur semble témoigner d'une baisse de l'activité de l'offre culturelle et des actions.

2.2. Coûts de la culture pour la CCIS

Le coût de la culture supporté par la Communauté de communes est la résultante des charges et recettes dont nous présentons ci-après une synthèse.

Les produits sont constitués par les recettes directes (billetteries des spectacles) ainsi que les subventions perçues au titre de l'activité.

En €	Charges	Produits	Résultat ou dépenses culturelles effectives pour la CCIS
2006	86 621	49 000	37 621
2007	98 957	49 943	49 014
2008	72 114	44 000	28114

La charge effective pour la CCIS est conforme à la contribution mentionnée au titre de l'année 2007. Elle est en net recul pour l'année 2008 comme nous avons déjà pu le mentionner ci-dessus. Les produits extérieurs sont restés quant à eux relativement stables.

2.3. Ventilation (Saison/Pot'arts) des charges du service culturel

En €	Les Pot'arts		Programmation annuelle	
2006	56 794	65 %	29 826	34 %
2007	68 832	69 %	30 124	31 %
2008	50 359	70 %	21 754	30 %

En moyenne, la manifestation des Pot'arts représente 70 % des budgets annuels consacrés à la culture.

Ne remettant pas en cause l'intérêt pour la Communauté de communes d'organiser un temps fort convivial à la rentrée avec le soutien des associations locales, nous nous interrogeons néanmoins sur la capacité de cette manifestation à répondre aux objectifs de la

convention et notamment au nécessaire travail à l'année à accomplir vis à vis des publics de proximité et la nécessité impérieuse d'établir un lien régulier et continu au fil des semaines.

2.4 Ventilation des dépenses artistiques de la saison

A titre d'analyse, nous avons examiné la ventilation des dépenses culturelles pour l'année 2007.

En €	Les Pot'arts	Programmation annuelle
Cachets artistes + droits d'auteurs	23 912 34 %	17 358 57 %
Divers technique et hébergement	44 920 66 %	3 070 10,19 %
Résidences d'artistes	/	5 049 16,76 %
Cinéma	/	4 647 15,42 %

Ce tableau met en évidence la faiblesse des budgets consacré au projet artistique et culturel. Compte-tenu du prix moyen des cachets, la programmation artistique est complexe. Pour la saison, le budget artistique des 8 spectacles s'élève à 17 358 soit une moyenne de 2 170 € par spectacle.

Par ailleurs, les budgets artistiques des Pot'arts (34 %) sont en deçà de la moyenne des budgets consacrés par les festivals à la programmation artistique.

Nous devons néanmoins tempérer cette analyse du fait que la CCIS ne bénéficie pas d'équipements de diffusion culturelle et que dans ces conditions la mise en œuvre de cette manifestation nécessite une infrastructure importante (théâtre mobile, chapiteau, etc.)

La mise en œuvre du projet culturel

1. DIVERSIFIER L'OFFRE CULTURELLE

Le projet artistique et culturel, tel que consigné dans la convention, fonde son action sur la diversification des lieux et des formes afin de toucher un public le plus large possible. Les actions de sensibilisations doivent construire de nouvelles pratiques culturelles. La régularité des rencontres doit permettre de construire leur fidélisation.

Les axes énoncés sont les suivants :

Axe 1 : Diversifier les lieux et l'offre

Axe 2 : Amener l'offre culturelle vers les publics spécifiques

Axe 3 : Organiser la diffusion

Axe 4 : Communiquer sur l'offre culturelle

1.1 La programmation de la saison culturelle hors du festival des Pot'arts

Nous présentons ci-après deux tableaux exposant les projets de diffusion artistique des années 2007 et 2008.

Sur la base des éléments fournis, nous pouvons formuler les observations suivantes :

- Les outils de suivi et les tableaux de bords sont éparses voire inexistantes rendant difficile toute analyse sur le niveau d'activité. Les chiffres de fréquentation, quand ils existent, sont approximatifs (ex : environ 600 personnes) et rendent difficiles la lecture de l'activité.
- Une offre importante de spectacles à destination du jeune public est proposée (4 spectacles sur 8 en 2007 et 4 sur 5 en 2008 avec respectivement 1020 et 1210 enfants accueillis). Un certain nombre d'écoles sont fidélisées. Le partenariat avec le collège s'avère beaucoup plus difficile depuis l'arrivée d'un nouveau principal.
- Le partenariat avec les Régionales est variable. Il est conditionné notamment par la capacité de la salle d'Illfurth à pouvoir accueillir les formes proposées (la CCSI ne dispose pas de salle de spectacle équipée). C'est ainsi qu'en 2007, 4 spectacles ont été accueillis et deux en 2008.
- Hormis pour la diffusion des films de plein air, l'offre culturelle est proposée en grande partie à Illfurth (seules Heidwiller et Tagolsheim avec l'accueil des Pot'arts ont bénéficié de l'accueil de spectacles)
- Les formes artistiques proposées sont essentiellement centrées sur le théâtre et la musique dans une moindre mesure (en dehors des Pot'arts)
- Une forte baisse de l'activité est à noter entre 2007 et 2008 (8 spectacles proposés en 2007 et 3 en 2008 si l'on exclut les spectacles des Pot'arts intégrés dans la saison). Ceci confirme l'observation réalisée dans l'exécution budgétaire 2008, mettant en évidence une baisse de 28 % entre le budget prévisionnel et le budget exécuté.
- Un public adulte qui ne s'est pas développé et qui reste faible : 248 places vendues en 2007 et 79 en 2008.
- Aucune offre proposée pour les personnes âgées (alors que cette cible a été indiquée comme prioritaire dans la convention)
- L'activité cinéma touche en moyenne 500 personnes par an.

ANNEE 2007

DATES	Titre du spectacle	Compagnie	Genre artistique	Lieu du spectacle	Spectacle des régionales O/N	Public accueilli		
						Adultes	Enfants	Personnes âgées
Janvier	Chambre 108	Le Théatrino	Théâtre	Illfurth	oui	51	/	/
Février	M. Armant dit G...	Tanit Théâtre	Théâtre	Illfurth	oui	51	/	/
Mars	Malbouffe (x 4)	Goun	Chant/humour	Heidwiller	non		600	
Mars	Brassens	Goun	Chant	Heidwiller	non	80	20	
Avril	Le Canoë de Ben	C°Beausauvage	Théâtre music.	Illfurth	non		100	
Mai	Môme, je croyais que	Théâtre	Théâtre	Illfurth	oui	35	/	/
Juin	Conte musical (x3)	Tréteaux d'Alsace	Conte musical	Illfurth	non		300	
Novembre	Prévert pour vivre		Théâtre	Illfurth	oui	31	/	/
TOTAL SPECTACLE VIVANT						248	1020	0
CINEMA								
Juin	Je vous trouve très beau	Ciné 68	Cinéma de plein-air	Heidwiller	non		150	
Aout	Nausicaa	Ciné 68	Cinéma de plein air	Spechbach-le-bas	non		100	
Aout	L'âge de glace II	Ciné 68	Cinéma de plein air	Hochstatt	non		250	
TOTAL CINEMA							500⁷	

⁷ Il est à signaler que le chiffre communiqué au niveau du comité de suivi était de 300. Nous reprenons ici les chiffres qui nous ont été communiqués

ANNEE 2008

DATES	Titre du spectacle	Compagnie	Genre artistique	Lieu du spectacle	Spectacle des régionales O/N	Public accueilli		
						Adultes	Enfants	Personnes âgées
Janvier	Les deux Rois	Jabnew Rouge	Marionnettes	Illfurth	Partenariat Momix		300	
Mars	S Tres	Didier Laloy	Musique	Illfurth	oui	61	10	
Septembre	8h à la fontaine	C° du hasard	Théâtre x 4	Tagolsheim	Dans le cadre des Pot'arts		600	
Septembre	Préparation de cirque	Clown Toupie	Cirque x2	Pot'arts	Dans le cadre des Pot'arts		300	
Octobre	Dreck- Saleté	Les copeaux des mots	Théâtre	Illfurth	oui	28		
TOTAL SPECTACLE VIVANT						79	1210	
CINEMA								
Juillet	Il a suffi que maman s'affiche	Ciné 68	Cinéma	Heidwiller			100	
Août	L'age de glace	Ciné 68	Cinéma	Luemschwiler			250	
Aout	La nuit au musée	Ciné 68	Cinéma	Hochstatt			200	
TOTAL CINEMA							550	

1.2. Les Pot'Arts

LA CCSI appuie pour une très grande part son action culturelle sur un événement au mois de septembre : Les Pot'arts dont la création a eu lieu en 2002.

Il s'agit d'une rencontre annuelle pluridisciplinaire qui vise à :

- Inscrire un événement important dans le secteur d'Illfurth et dans le pays du Sundgau
- Proposer un événement grand public et convivial
- Etablir une passerelle entre artistes professionnels et artistes locaux amateurs
- Mobiliser les associations locales autour de l'événement festif et intergénérationnel
- Proposer dans le cadre de l'événement des spectacles à destination du jeune public et des scolaires

La programmation est essentiellement musicale avec une large place accordée aux musiques du monde.

Des artistes de renommée internationale, dans leur univers artistique (ex Birili Lagrene, Souad Massi, Romane et Stochelo Rosenberg...), côtoient des musiciens locaux.

La programmation des années 2007 et 2008 est à l'image des programmations des éditions antérieures. La fréquentation s'établit autour de 1000 spectateurs annuels pour la manifestation.

Genre artistique	2007		2008	
	Artistes	Nb spectateurs	Artistes	Nb spectateurs
Musique du monde	Hadouk Trio	250		
Musique jazz-hispano	Louis Winsberg	200		
Théâtre	Compagnie du hasard	200		
Musique manouche	A. Debarre/L. Beier	200		
Jazz découverte locale	3 formations locales	200		
Spectacle musical du Pays du Sundgau	Philomé ou l'arbre de vie	80		
Cirque contemporain			Peu Gyalo	350
Brass Band Balkans			La Panika	300
Musique du monde			Klezmer Kaos	200
Musique viennoise			Claude Wintz trio	70
Bal du monde			Trio Géranium	200
TOTAL		1130		1120

Si l'intérêt d'une telle manifestation est patent en termes d'affirmation d'une identité de la CCSI auprès des habitants des communes, nous pouvons néanmoins nous interroger sur la place accordée à cette manifestation au regard de l'offre déployée durant la saison.

En effet, la formation d'un public nécessite un certain nombre d'ingrédients qui favoriseront l'accès du plus grand nombre aux spectacles à savoir :

- Une offre de spectacles diversifiée
- Une offre régulière durant la saison
- Des actions de sensibilisation qui amèneront de nouveaux publics au spectacle

Aussi, le nombre des spectateurs des Pot'arts doit être mis en relation avec celui des saisons (248 adultes en 2007 et 79 en 2008).

Dans ces conditions, répondons-nous véritablement aux conditions d'un contrat culturel de territoire tel que l'entend le Conseil Général ?

2. LES RESIDENCES ARTISTIQUES

La CCSI a inscrit dans ses objectifs d'organiser une présence artistique sur le territoire.

Deux artistes séjournent chaque année dans la communauté de communes pendant une semaine pour créer une œuvre en réponse à la question : « De quoi nous souviendrons-nous ? »

Il s'agit d'un cycle de trois ans qui doit s'achever en 2009 et débouchera sur l'organisation d'une manifestation qui réunira les six artistes accueillis pendant les trois ans.

2007	Véronique Roger	Béatrice Duport
Nom de l'intervention	Le jardin des mires en relief	Memory coat
Durée de la résidence	19-28 octobre	19-28 octobre
Nature de l'intervention	Installation d'un jardin reprenant le relief de la Communauté de communes	Réfléchir, Questionner, imaginer le temps d'une promenade
Lien avec les pratiques amateurs locales	Aucun	Aucune
Interventions pédagogiques	Ecole de Luemswiller Réalisation d'un jardin	Une dizaine de promenades avec enfants
NB d'enfants touchés	50 enfants touchés et 10 ados pour la création du jardin	?

2008	Zaran Ferhati	Annette Munk
Nom de l'intervention	De quoi nous souviendrons-nous ?	Perdre un sac à main- Retour
Durée de la résidence	27 juin – 6 juillet	27 juin – 6 juillet
Nature de l'intervention	Photo, rencontre avec le public de la rue/écoles/collèges	Rencontre dans les villages et lieux de vie – Constitutions de mémoire
Lien avec les pratiques amateurs locales	Aucun	Aucun
Interventions pédagogiques	Ecole/Collège	3 interventions dans écoles (CM1/CM2)
NB d'enfants touchés	Environ 600 enfants	100 enfants

2009	Vincent Lévy	Emmanuelle Ducrocq
Nom de l'intervention	Le panneau du temps qui passe	Le banc bleu Interpellation publiquement silencieuse
Durée de la résidence	19-29 juin	19-29 juin
Nature de l'intervention	Installation vidéo	Installation d'un banc bleu dans chaque commune. Point de rencontre intemporel
Lien avec les pratiques amateurs locales	Non	Prise en charge par bénévoles jeunes, associations
Interventions pédagogiques	Rencontres scolaires	Chaque commune crée un événement autour du banc le soir vers 18h30 avec animation, discussion et présence de l'artiste
NB d'enfants touchés	CM1/CM2 et collège	Toutes les écoles (600 enfants)

Le cycle des résidences s'achèvera en 2009 et l'on peut formuler un certain nombre de constats :

- 6 artistes auront été accueillis durant les 3 ans
- Des projets qui laissent peu de traces tangibles sur le territoire à l'exception du banc bleu et du jardin de mires
- Une forte implication des artistes dans la rencontre avec la population et particulièrement les scolaires
- Des résidences de courtes durées qui ne permettent pas de développer des projets en profondeur
- Un travail sur la mémoire qui n'a pas pris en compte les personnes âgées durant les trois dernières années.

3. ENCOURAGER LA CRÉATION LOCALE

L'encouragement et le développement des pratiques artistiques en amateur ont été peu prises en compte dans les actions conduites depuis 2007.

La convention prévoyait la création locale d'un spectacle pluri-disciplinaire regroupant des associations locales et les amateurs encadrés par des professionnels (metteurs en scène, auteur, plasticien). Ce projet était annoncé comme en cours de mise en place au moment de la signature de la convention. Le projet devait prendre appui sur une association locale, Les Burgdeifala, groupes d'arts et traditions populaires d'Alsace.

Le projet prévoyait des stages (une vingtaine par an) d'une journée au cours desquels serait préparé le spectacle dont la vocation était d'être joué localement mais également sur un territoire plus vaste (Sundgau, Sud Alsace).

Ce projet n'a pas pu être mis en place.

Un projet similaire a été mis en œuvre par le pays du Sundgau. Il a fait l'objet d'un accueil lors des Pot'arts 2008.

Il nous semble qu'il n'est pas nécessaire de stigmatiser cette lacune. En effet, à nos yeux la structuration d'un projet artistique et culturel doit passer par l'étape d'une meilleure professionnalisation de la démarche tout en développant de façon étroite les liens avec la population de la CCSI.

4. LA COMMUNICATION

Le service culturel de la Communauté de communes dispose de peu de moyens pour la mise en œuvre d'une stratégie de communication :

- 1 flyer ou un dépliant deux volets et une affiche annoncent les Pot'Arts
- 1 plaquette de saison sortant à la fin de l'été et reprenant la programmation de l'année (Pot'arts, spectacles de la saison et résidence d'artistes)
- Des pages dédiées sur le site de la Communauté de communes
- En outre les spectacles des régionales sont annoncés dans la plaquette des Régionales diffusées à l'échelle de la région. Des flyers sont également réalisés spécifiquement pour chaque spectacle accueilli et mis à disposition de la CCSI.

Si les moyens de communication sont réduits, ils nous semblent néanmoins en adéquation avec le projet artistique. Dans l'éventualité du développement des moyens, ils devraient en premier lieu être affectés à l'amplification du projet artistique et culturel.

Conclusion et perspectives

La Communauté de communes a fait le choix de conduire une politique culturelle communale à l'échelle intercommunale, action relativement rare en Alsace et il convient de saluer cette initiative. Elle s'est en outre dotée d'un service dont une partie des fonctions est dédiée à l'action socio-culturelle.

Cette initiative mérite d'être encouragée dans un contexte régional peu enclin à la coopération culturelle.

Néanmoins, la mise en œuvre de son projet artistique et culturel présente des points de faiblesse qui peuvent se résumer ainsi :

- Une vision de l'action culturelle qui s'apparente plus à une vision socio-culturelle que purement culturelle. Les axes stratégiques sont peu lisibles.
- Une difficulté à disposer d'une vision stratégique de mise en œuvre des projets. La perception que l'observateur extérieur peut en avoir est une reconduction d'année en année des projets (les Pot'arts, l'accueil des spectacles des Régionales, la projection du cinéma de plein air et les deux résidences d'artistes).
- Une lacune de tableaux de bord et d'indicateurs de l'activité
- Une offre culturelle dont 70% de l'activité porte sur une manifestation événementielle, les Pot'arts. Cette action peut-elle suffire à structurer un développement culturel territorial ?
- Alors que la Communauté de communes a affiché une priorité dans la valorisation du patrimoine et de la culture, aucun lien n'est perceptible dans le projet artistique et culturel. Il serait dans cette perspective intéressant de repenser un projet culturel qui puisse s'approprier le patrimoine
- Pas d'action engagée durant la période de la convention en direction des personnes âgées et ce malgré les observations du comité de suivi de l'année 2007. Cette cible de public a été soulignée comme prioritaire dans la convention et la ville d'Illfurth accueille sur son territoire une maison de retraite importante.
- La mise en oeuvre du programme des résidences d'artistes est assez compliquée : réticence des communes à accueillir les projets, difficulté à toucher les publics hormis les publics captifs de scolaires. De surcroît la vocation initiale de ces résidences qui visait à qualifier une pratique amateur n'a pas été remplie. A notre connaissance, les résidences n'ont en effet pas eu d'action directe sur les pratiques amateurs.

Dans ces conditions, le projet culturel porté par la Communauté de communes du Secteur d'Illfurth répond-il véritablement aux conditions d'un contrat culturel de territoire tel que l'entend le Conseil Général ?

Ne serait-il pas plus pertinent de soutenir la manifestation des Pot'arts au titre des manifestations culturelles ?

Néanmoins, les critères d'attribution indiquent que la manifestation devrait avoir un rayonnement territorial plus large. Or, nous ne sommes pas véritablement sûrs que ce critère soit rempli. En effet, si la fréquentation est importante au regard de la CCSI, elle ne peut être considérée comme disposant d'une capacité d'attractivité importante.

Aussi, il semble que la CCSI soit aujourd'hui confrontée à une problématique de positionnement de son projet culturel.

- Souhaite-t-elle affirmer et développer le festival les Pot'arts ? Auquel cas, la manifestation devra évoluer, disposer d'un budget artistique renforcé et amplifier la professionnalisation de l'événement (actuellement de 34 % du budget total de la manifestation avec près de 24 000 €)
- Considère-t-elle que la proposition d'une offre culturelle dans le cadre d'une saison en établissant une véritable stratégie de développement des publics sur le territoire doit être valorisée ?

Il existe une forte volonté politique de la Communauté de communes et de son président de poursuivre le développement d'une politique culturelle à l'échelle intercommunale.

Nous suggérons de mettre à profit ce bilan d'étape pour construire les bases renouvelées de l'action pour les trois prochaines années.

La construction d'un nouvel élan de l'action culturelle nous semble devoir passer par une refondation d'une politique stratégique à l'échelle territoriale intercommunale (quel projet, pour quels publics à quelle échelle et pourquoi ? et avec quels moyens humains et financiers). et une capacité pour la Communauté de Communes de porter, mettre en œuvre et assurer un suivi des actions correspondantes, dans le respect des objectifs d'un éventuel nouveau contrat de territoire.

Conseil Général du Haut-Rhin

Direction de la culture et du patrimoine

Service de développement culturel

100, avenue d'Alsace

BP 20351

68006 COLMAR CEDEX

Evaluation de la convention triennale 2007-2009 entre le Département et le Relais culturel de Thann

Mai 2009



Cabinet Bénédicte DUMEIGE Conseil

Consultante en projets de développement touristiques et culturels

15 rue Jules Ferry - 93170 BAGNOLET

t. + f. 01 48 70 78 53 - email contact@dumeige-conseil.com



Premier'Acte

Agence Conseil au Développement Culturel

5 rue Gaspard Monge – 86130 JAUNAY CLANO

Tél 05.49.88.07.20 – email : 1acte@1acte.fr

Sommaire

Préambule	p 3
Présentation du relais culturel de Thann	p 5
Une programmation pluridisciplinaire	p 10
Diffusion du spectacle vivant	
Cinéma	
Autres activités	
Focus sur le dispositif Vitaculture	
Analyse financière	p 15
L'évolution des ressources, du résultat, de la capacité d'autofinancement	
les produits d'exploitation	
Les charges d'exploitation	
L'évolution de la structure de bilan	
Conclusion	p 21

Préambule

Le Conseil Général du Haut-Rhin a confié, au cabinet Bénédicte Dumeige Conseil associé au cabinet Premier Acte, une mission d'évaluation de la convention de partenariat pour le développement culturel du Relais culturel de Thann portant sur les années 2007/2009.

Notre mission s'est déroulée aux mois d'avril et mai 2009. Les conclusions de ce rapport s'appuient sur l'ensemble des éléments documentaires recueillis ainsi que sur les échanges que nous avons pu avoir avec les interlocuteurs de ce dossier :

- Jean-Marie Huez, Président du relais culturel de Thann
- Francis Ruhlmann, Directeur du relais culturel de Thann
- Gérard Kahles, trésorier de l'association de gestion du relais culturel de Thann
- Jean-Pierre Baeumler, Maire de Thann
- Yvonne Strozik, adjointe à la culture de la ville de Thann et membre de droit du Conseil d'administration
- Chantal Struss, Chef de service du Développement culturel / Conseil général du Haut-Rhin
- Agnès Stricher, Chargée de développement culturel / Conseil général du Haut-Rhin

Ouvert en 1982, le Relais culturel de Thann mène une action diversifiée de diffusion culturelle. Disposant d'une grande salle multifonction, avec gradins rétractables, accueillant des spectacles en diffusion et des projections cinématographiques, il bénéficie en outre d'une petite salle de cinéma d'une centaine de places.

Le Relais culturel de Thann, structuré en association, est chargé par convention avec la ville de Thann, d'assurer l'animation et la gestion de ce lieu culturel.

Dans ce cadre, cette structure mène dans l'agglomération et la région thannoise des activités de diffusion, d'animation, de sensibilisation et de formation culturelle s'appuyant sur des techniques d'expression diversifiées telles que le théâtre, le cinéma, les arts plastiques, la musique, les expositions, conférences, congrès, etc.

Cette activité inscrit le Relais culturel de Thann comme un équipement culturel de proximité au rayonnement intercommunal touchant le Pays de Thann et rayonnant sur le Pays Thur/Doller.

En 2004, le département et le Relais culturel de Thann ont signé une convention triennale de partenariat au titre du soutien des lieux et institutions de diffusion.

Au terme des trois années de mise en œuvre de cette première convention, une évaluation a mis en évidence la qualité du projet artistique et culturel porté par la structure mais dans le même temps une très grande fragilité financière liée à des déficits récurrents, et ce depuis 1998.

De ce fait, la réactualisation du projet d'établissement a été préconisée avec un recentrage sur des activités prioritaires (spectacle vivant et cinéma). L'évaluation préconisait en outre un travail accru en faveur de la sensibilisation et l'animation en direction du jeune public notamment scolaire en partenariat avec l'Education nationale, les centres sociaux, etc.

Au début de l'année 2007, une étude a été confiée à l'OGACA visant à clarifier l'origine des déficits du Relais et préconiser des pistes pour stabiliser les bases financières. L'étude mettait en évidence que les déficits des 10 dernières années ne pouvaient être imputés à une dérive de gestion. En outre, les charges de structures étaient en cohérence avec la dimension de l'équipement et l'importance de la programmation (certaines étaient même réduites sur certains postes). Enfin, l'évolution de la programmation n'était pas également en cause (activité stable de la fréquentation du cinéma, doublement de l'offre de spectacles dans un rapport recettes/coûts constants).

L'étude concluait que les déficits provenaient d'un niveau de financement de base structurellement insuffisant depuis 6 ans.

C'est donc dans ce contexte que la seconde convention triennale a été signée entre le Relais culturel de Thann et le département avec la définition de trois objectifs prioritaires :

- La fidélisation et l'élargissement des publics, en s'appuyant sur une meilleure communication à optimiser
- Un objectif de lisibilité et de qualification de l'offre culturelle
- Le développement de la sensibilisation des publics notamment ceux du Conseil Général autour d'initiatives nouvelles qui contribueront à l'éveil artistique.

Dans l'annexe à la convention, l'apport financier du Conseil Général sur la période est réparti de la manière suivante :

	2007	2008	2009
Une offre culturelle lisible	10 000 €	11 000 €	11 000 €
Le développement et la sensibilisation des publics	12 000 €	13 000 €	13 000 €
Partenariats et réseaux	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Ancrage territorial et rayonnement	3 000 €	3 000 €	4 000 €
TOTAL TTC	30 000 €	32 000 €	33 000 €

En 2008, le budget du relais culturel de Thann s'élevait à 714 170 €.

Présentation du Relais culturel de Thann

1. L'APPROCHE STATUTAIRE

Propriété de la ville de Thann, le Relais culturel est géré par une association d'animation et de gestion dont les buts sont les suivants :

- *Mener dans l'agglomération et la région thannoise toutes activités de diffusion, d'animation et de formation culturelles s'appuyant sur des techniques d'expression diversifiées telles que théâtre, cinéma, arts plastiques, musique, expositions, conférences, congrès etc. avec la participation des usagers, des divers services et organismes compétentes, des collectivités locales, départementales et régionales et de toutes organisations, associations et personnes physiques et morales à vocation culturelle*
- *Assurer dans le cadre ci-dessus défini, et sous réserve de son habilitation par le Conseil Municipal de la ville de Thann, propriétaire des locaux, la gestion du Relais culturel régional de Thann, et de tous autres équipements qui lui seraient confiés*
- *Aux effets ci-dessus, Accomplir toutes opérations s'y rattachant directement ou indirectement et notamment d'assurer l'exploitation d'une cafétéria et d'une licence d'entrepreneur de spectacles.¹*

Il s'agit ainsi d'une action qui s'inscrit sur un territoire large (région thannoise), qui répond à une mission de service public et agissant pour le compte de la municipalité, propriétaire des lieux.

2. LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE

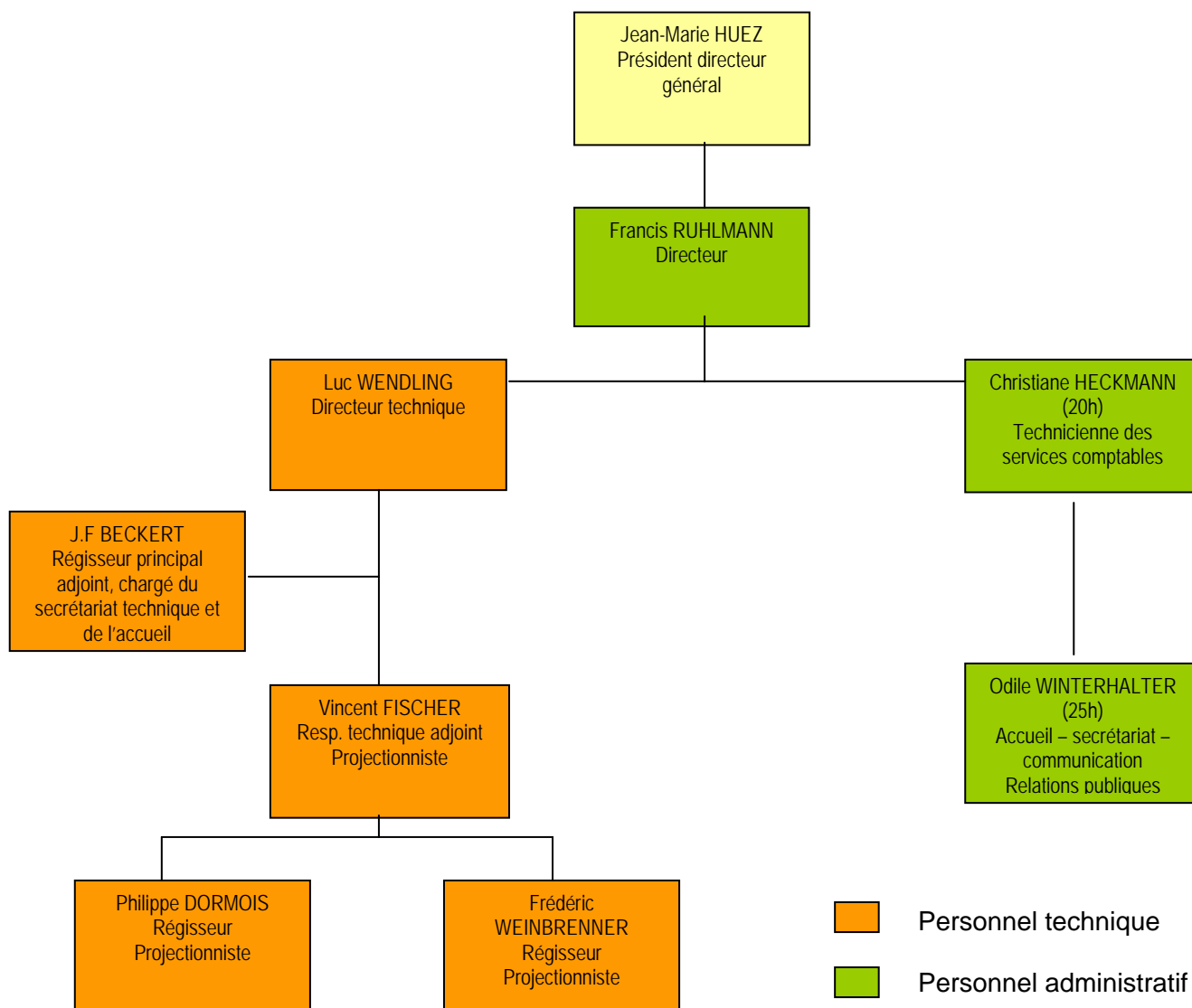
2.1. L'équipe permanente

L'association dispose d'une équipe permanente pour mettre en œuvre le projet artistique et culturel de l'équipement correspondant à 7,3 ETP.

Compte tenu de l'activité, les effectifs sont réduits au strict minimum. Nous pouvons formuler les observations suivantes :

- La poly activité nécessite une équipe technique de 5 personnes afin de pouvoir respecter les dispositions relatives au temps de travail dans la Convention des entreprises artistiques et culturelles.
- Une équipe administrative très réduite : trois permanents dont deux à temps partiel.
- Un personnel très impliqué et dévoué pour le bon fonctionnement de l'équipement
- Un poste a été supprimé récemment et non remplacé par un salarié (employée de bar, relations publiques).
- Une très forte implication des bénévoles dans le fonctionnement de l'équipement

¹ Statuts révisés en 2004



Compte tenu de l'amplitude de l'activité du Relais culturel de Thann, il est impossible de réduire les effectifs permanents actuels.

Il convient aussi d'indiquer que le directeur assure ses fonctions en s'investissant personnellement de façon très importante dans le fonctionnement de l'équipement. Il est susceptible de pouvoir faire valoir ses droits à la retraite. D'un commun accord avec le bureau associatif, il poursuit son activité aujourd'hui. Néanmoins, la question de son remplacement reste posée dans les prochaines années. Le nouveau directeur sera-t-il prêt à s'impliquer autant dans le projet et avec des moyens en personnel aussi réduits ?

2.2 Une implication déterminante des bénévoles

Le Relais culturel de Thann bénéficie d'un très important investissement d'une équipe de bénévoles qui assurent diverses tâches qui sont prises en charge, dans les autres équipements, par des professionnels :

- Le président et le trésorier assument des tâches administratives à hauteur d'un peu plus d'un mi-temps chacun pour un nombre d'heures d'environ 1833 heures annuelles
- Deux techniciens bénévoles assistent l'équipe technique en régie pour 1128 heures
- Diverses autres tâches sont prises en charge par une équipe plus élargie (transport des films, secrétariat, contrôle des entrées spectacles, cafétéria, vestiaire, ...) pour un volume de 3246 heures

L'apport des bénévoles équivaut à 4 postes ETP valorisés au SMIC à 83 300 €.

Il s'agit probablement d'une force pour l'équipement mais également d'une faiblesse. On ne peut en effet véritablement développer un fonctionnement pérenne qu'en faisant reposer l'activité sur une équipe permanente professionnelle et formée.

3. UNE TRÈS FORTE IMPLICATION DANS L'ACTIVITÉ DES RÉSEAUX

L'analyse de l'activité démontre une très grande propension de l'équipement à travailler en réseau et en s'impliquant dans différentes organisations. Il convient à cet égard de mettre en évidence la très grande implication du directeur de l'établissement pour :

- S'impliquer dans les services collectifs (il occupe plusieurs postes stratégiques dans les organisations et dans les structures de mise en réseau)
- Inscrire l'activité du Relais dans une dynamique de mutualisation et de qualification de l'offre proposée au public.

Indéniablement cette capacité à inscrire les actions en réseau constitue un point fort de l'activité du Relais Culturel de Thann.

3.1 Les scènes de Thur/Doller

Le Relais culturel de Thann bénéficie d'un autre dispositif conventionnel mis en place par la Région Alsace : la charte d'initiative culturelle de Thur/ Doller agrégeant 3 associations :

- L'association pour la Fête de l'Eau à Wattwiller
- L'association de gestion de l'espace Grün de Cernay
- L'association Le Relais culturel de Thann.

La vocation de la convention est de permettre :

- D'assurer une dimension territoriale aux régimes de soutiens régionaux à l'activité dans le secteur culturel
- Aux structures culturelles constituées de se placer au carrefour des différentes initiatives et de bénéficier du concours régional dans un cadre pluriannuel
- D'engager une relation sur le moyen terme (3 ans) avec un bassin de vie, appuyée sur la notion de projet culturel
- D'assurer la permanence artistique et culturelle dans les territoires d'Alsace.

Au titre du projet n°3 inscrit dans la convention, Le Relais culturel de Thann bénéficie d'un soutien dans le cadre des « Scènes Thur Doller » en coopération avec l'Espace Grün de Cernay. Le montant total accordé pour cette action est de 41 000 € pour la période 2008-2010 soit :

- 19 000 € au titre de l'exercice 2008
- 12 000 € au titre de l'exercice 2009
- 10 000 € au titre de l'exercice 2010

L'objectif de Scènes Thur/Doller vise à consolider des passerelles entre les deux établissements et de proposer aux différents publics de découvrir une offre mutualisée de spectacles.

Une plaquette est éditée proposant chaque année une douzaine de spectacles se déroulant dans les deux établissements. Le spectateur choisi au minimum 3 spectacles répartis dans les deux lieux (pour 7 spectacles achetés, 1 place gratuite et pour 12 spectacles, 2 places gratuites).

Il est à noter que l'Espace Grün de Cernay est entré en activité après le Relais culturel de Thann. Cette formule permet de mutualiser des moyens et de travailler sur les synergies plutôt que sur des positionnements concurrentiels stériles.

3.2. Les Régionales

Le Relais culturel de Thann appartient au réseau des Régionales (dispositif de circulations de programmes artistiques proposés à la circulation par l'Agence Culturelle d'Alsace) et accueille chaque année des spectacles à savoir :

- 2 spectacles pour 3 représentations en 2007
- 6 spectacles pour 6 représentations en 2008

Si le nombre de spectacles accueillis en 2007 est inférieur à ceux indiqués dans la convention (minimum de 6 spectacles accueillis), ceci ne nous semble pas devoir être pour autant, jugé négativement. Les conditions d'accueil s'avéraient en effet plus compliquées en 2007. Le niveau a été de nouveau atteint en 2008.

3.3. Le réseau Résonances

Le Relais culturel appartient au réseau Résonances réunissant un ensemble de programmateurs d'établissements de diffusion culturels de niveau comparable et proposent à la circulation des programmations.

3.4. Alsace Cinémas

Créée en 1999, Alsace cinémas a pour objectifs de mettre en place un réseau de salles (22 salles) afin de :

- Promouvoir le cinéma de proximité
- Diffuser des propositions cinématographiques d'art et d'essai
- D'assurer le déploiement des dispositifs nationaux d'éducation à l'image

Il est par ailleurs l'opérateur des actions :

- Lycée au cinéma
- Collège au cinéma
- Festival Augenblick, festival du cinéma de langue allemande (Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg)

Une programmation pluridisciplinaire

L'activité du Relais culturel de Thann est intense avec en moyenne 285 jours d'ouverture annuels.

L'offre culturelle s'organise autour d'une programmation pluridisciplinaire très largement concentrée autour de la diffusion cinématographique et de spectacle vivant.

1. LA DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

1.1 Typologie des spectacles présentés

Ce sont en moyenne 40 spectacles qui sont présentés chaque année pour environ 55 représentations.

	2007		2008	
	Spectacles	Représentations	Spectacles	Représentations
Concert et chant choral	7	10	10	14
Théâtre tout public	10	12	14	14
Théâtre jeune public	8	14	5	7
Danse	3	7	6	10
Jazz/musiques actuelles	2	3	1	1
Soirées « Jeudi du Relais »	8	8	8	8
TOTAL	38	54	44	54

Les constats :

- Une offre majoritairement consacrée au théâtre et à la musique
- Une programmation qui s'adresse tant à un public d'adultes qu'à un public d'enfants (une programmation jeune public attire les élèves à l'échelle de la Communauté de communes voire au delà).
- Il n'existe pas de plaquette de saison spécifique au Relais culturel ce qui fait bien entendu défaut mais n'est pas possible dans le contexte financier actuel. La communication des spectacles se fait par voie de presse ou par un programme mensuel remis lors de chaque activité au Relais culturel. Seul un programme sous forme de trois volets reprend la programmation Scènes de Thur/Doller. Enfin, les spectacles des Régionales disposent de supports de communication spécifiques.
- La programmation allie une programmation de spectacles professionnels avec des spectacles amateurs sans véritablement de distinction dans les statistiques disponibles. Il conviendrait d'avoir une meilleure lisibilité entre les deux dans les bilans réalisés (sans pour autant remettre en cause la dimension des pratiques amateurs qu'un équipement culturel comme le Relais doit promouvoir).
- Une programmation musicale de chansons françaises pour des événements récurrents (les jeudis du Relais) et une programmation des musiques actuelles relativement réduite. Cette action qui devait faire l'objet d'un développement est restée marginale dans l'activité du Relais.

1.2. La fréquentation

	2007			2008		
	Total	Dont Régionales	Dont jeune public	Total	Dont Régionales	Dont jeune public
Concert et chant choral	3 172	/	/	3 803	/	/
Théâtre tout public	3 401	265	270	3038	998	217
Théâtre jeune public	2 402	285	2 402	2448		2448
Danse	3288	/	/	3251	225	/
Jazz/musiques actuelles	561	/	/	50	/	/
Soirées « Jeudi du Relais »	515	/	/	559	/	/
TOTAL	13 339	550	2 672	13 149	1 223	2 665

La fréquentation de la programmation spectacle vivant est importante :

- Pour les deux années étudiées, elle s'établit autour de 13 000 spectateurs
- Les spectacles des Régionales représentent une part plus ou moins importante des publics en fonction du nombre de spectacles accueillis (2 spectacles pour 3 représentations en 2007 et 6 spectacles pour 6 représentations en 2008)
- La fréquentation du jeune public et des scolaires est particulièrement importante (environ 2 700 entrées d'enfants scolarisés chaque année) démontrant un très vif dynamisme en la matière.

2. LE CINÉMA

Le cinéma constitue l'un des piliers de l'activité du Relais Culturel avec une moyenne de 120 à 160 films projetés annuellement dans les deux salles.

	2006	2007	2008
Nombre de films projetés			
Total entrées	23 964	31 965	29 428
Dont Public art et essai	NC	NC	8 396
Dont Adultes	NC	NC	21 032
Dont public scolaire (cinécollège, lycéens au cinéma, etc...)	NC	NC	3 172
Dont Cinémas à thème Italie et Augenblick	NC	NC	1 778

Le Relais culturel de Thann déploie une importante programmation assortie de projets d'éducation à l'image.

A ce titre, il adhère au réseau d'Alsace cinéma qui défend une programmation exigeante « Art et essai » aux côtés d'une programmation plus grand public. Les projections « Art et Essais » sont réalisées le mercredi soir.

Le cinéma met à disposition du public des fiches techniques et des critiques sur les films, organise des conférences et déploie une activité particulièrement importante en faveur du jeune public et des scolaires.

Il s'associe aux événements nationaux tels que la Fête du cinéma. Il organise, co-organise ou s'associe aux manifestations suivantes :

- **Festival Augenblick** : créé en 2005 par Alsace Cinéma, il vise à faire découvrir les œuvres récentes et le patrimoine cinématographique de langue allemande. Il s'agit de présenter une sélection de plus de 30 films dans un réseau de plus de 30 salles différentes alsaciennes. Le Relais culturel de Thann et son directeur sont très impliqués dans l'organisation de cette manifestation : la soirée d'ouverture du festival a eu lieu à Thann en 2007.
- **Regards sur le cinéma italien** : la douzième édition s'est déroulée en 2008 fin octobre.
- **Ciné-jeunesse** : se déroule pendant les vacances de février avec une programmation de 7 à 8 films spécifiquement proposés pour les jeunes
- **Cinémémoire** : Le Relais culturel de Thann s'associe à des projections commentées des films du patrimoine en lien avec des sujets d'actualité.

L'activité vigoureuse d'animation permet d'accueillir un public nombreux et diversifié tant par sa composition (adultes, scolaires) que par la nature des œuvres projetées.

On observe néanmoins un tassement de la fréquentation en 2006 (près de 24 000 spectateurs). Faut-il y voir les conséquences de l'ouverture progressive de nouvelles salles de cinéma sur le secteur multipliant ainsi l'offre de projections et le type d'établissements (Après l'ouverture du Grün à Cernay, l'implantation d'un multiplexe à Mulhouse). La moyenne annuelle au début des années 2 000 s'élevait entre 35 à 40 000 entrées. Nous pouvons considérer néanmoins que dans ces conditions, le cinéma de Thann résiste plutôt bien à cette nouvelle concurrence et une tendance générale à la baisse du public (observation réalisée au niveau national par le CNC hormis les années fastes tirées par des locomotives telles que les *Ch'tis*). La fréquentation s'est redressée en 2007 avec près de 32000 spectateurs et 30 400 entrées en 2008.

3. AUTRES ACTIVITÉS

3.1 Les autres manifestations accueillies

	2007	2008
Ciné-culture, conférences	2	5
Expositions	4	4
Locations (avec technique)	25	18
Autres locations	17	17
TOTAL	48	44

Des manifestations spécifiques sont organisées en parallèle de la diffusion cinématographique (conférences, soirées courts métrages, manifestations spécifiques dans le cadre du festival Augenblick. Elles ont pour partie une vocation culturelle et artistique.

En moyenne, 4 expositions sont organisées par an (salons d'artistes amateurs, la fête de l'œuf, expositions photos, etc.)

Le Relais est par ailleurs loué pour des manifestations diverses : il s'agit le plus souvent de spectacles de fin d'année, d'assemblées générales diverses, d'événements organisés par la municipalité, d'arbres de Noël, etc.

Néanmoins, on trouve dans cet inventaire à la Prévert l'organisation de formations « Lycée au cinéma » ou « Collège au Cinéma », formations dispensées aux enseignants en préparation de la projection de films dans le cadre de projections scolaires.

Les fréquentations

	2007	2008
Ciné-culture, conférences	338	666
Expositions	4 086	2 965
Locations (avec technique)	7 913	6 273
Autres locations	876	1 519
TOTAL	13 213	11 423

Avec une fréquentation extérieure s'établissant entre 11 500 et 13 500 personnes, le Relais Culturel de Thann contribue au renforcement du lien social et s'affirme comme un établissement s'adressant à toutes les populations.

4. FOCUS SUR LE DISPOSITIF VITACULTURES

Afin d'illustrer le dynamisme du Relais culturel de Thann dans l'accueil des jeunes publics, nous présentons ci-après les chiffres du dispositif vitaculture.

4.1 Rappel du dispositif

Mise en place par l'Agence culturelle d'Alsace avec le soutien de la Région Alsace, la carte VitaCulture permet aux 15/25 ans domiciliés ou scolarisés en Alsace de bénéficier de réductions dans 70 lieux culturels alsaciens quel que soit le statut des jeunes (lycéens, salariés, étudiants, demandeurs d'emploi, etc). Une centaine de lieux adhèrent à ce dispositif en Alsace (en dehors de la Communauté urbaine de Strasbourg et des villes de Colmar et de Mulhouse) avec une politique tarifaire homogène à l'échelle régionale afin de :

- Démocratiser l'accès à la culture
- Elargir l'accès à l'offre culturelle
- Etablir une équité territoriale en matière culturelle
- Révéler l'offre culturelle des territoires

4.2. Les indicateurs du Relais culturel de Thann

Du 1^{er} septembre 2003 au 31 août 2008, le Relais Culturel de Thann a enregistré 17 643 entrées VitaCulture (cinéma et spectacle vivant) pour un montant compensé par l'ACA de 37 344, 50 €

	Cinéma				
	Nb entrées vita culture	Nb total entrées	%Vita culture	Base compensée	Montant total compensé
2003/2004	1 551	34 558	4,49 %	0,50 €	775,50
2004/2005	1 979	29 573	6,69 %	0,50 €	998,50 €
2005/2006	2 598	31 724	8,19 %	0,50 €	1 300 €
2006/2007	2 979	30 032	9,92 %	1 €	2 979 €
2007/2008	1 739	23 964	7,26 %	1 €	1 739 €
TOTAL	10 846	149 851	7,24 %		7 783 €

Spectacle vivant						
	Nb de spectacles éligibles	Nb total de représentations	Nb entrées Vitaculture	Nb total d'entrées	% des entrées Vitaculture/entrées totales	Montant compensé
2003/2004	1 551	34 558	4,49 %	0,50 €	775,50	8 713,50 €
2004/2005	1 979	29 573	6,69 %	0,50 €	998,50 €	10 143,50 €
2005/2006	2 598	31 724	8,19 %	0,50 €	1 300 €	4 655,55 €
2006/2007	2 979	30 032	9,92 %	1 €	2 979 €	3 712,50 €
2007/2008	1 739	23 964	7,26 %	1 €	1 739 €	2 336,50 €
TOTAL	10 846	149 851	7,24 %		7 783 €	29 561,50 €

	2003/2004	2004/2005	2005/2006 2007/2008	2007/2008 2008/2009
Nb cartes délivrées	679	1 102	1 485	1 140

Les données présentées ci-dessus démontrent l'implication très volontaire du Relais culturel pour toucher un public jeune. Si l'on croise cette dynamique aux propositions formulées en faveur des publics scolaires, il apparaît immédiatement que l'accueil des jeunes publics constitue une priorité de l'action culturelle et artistique de l'équipement.

Analyse financière

L'ANALYSE DU BILAN

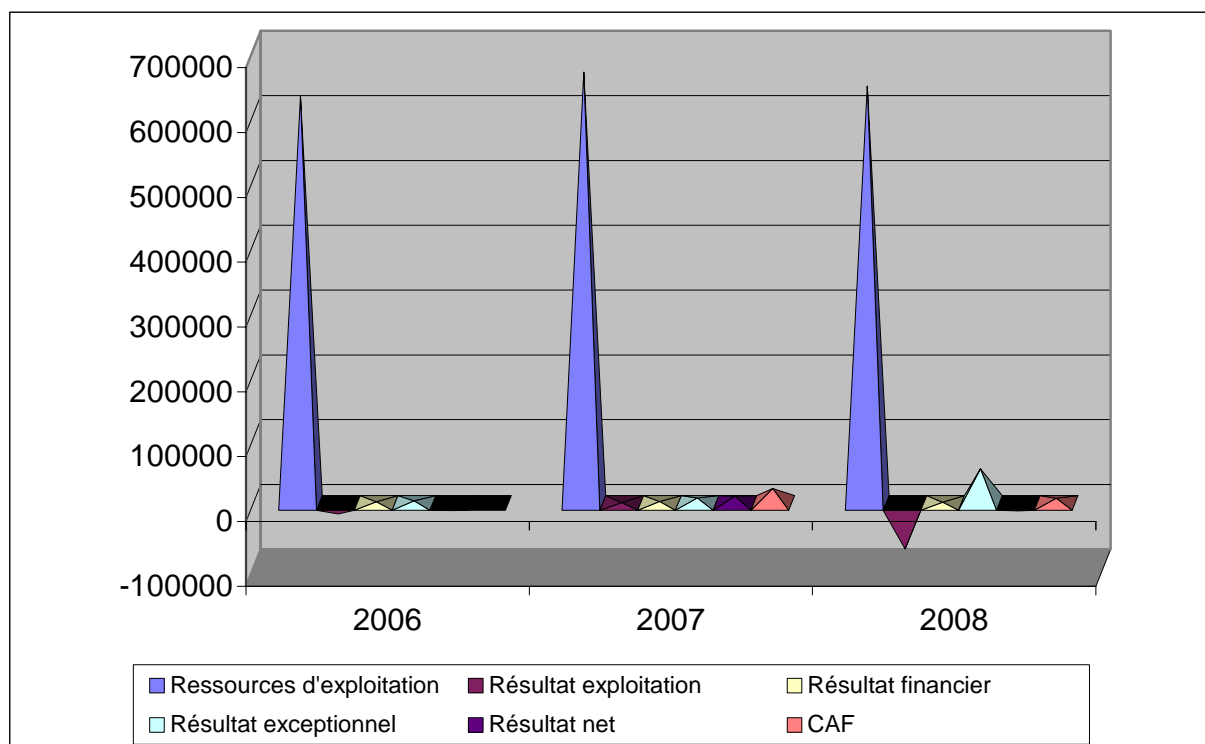
L'évolution de la structure de bilan
Les immobilisations

Relais culturel de THANN

L'EXPLOITATION

L'évolution des ressources de fonctionnement,
du résultat et de la capacité d'autofinancement

DONNEES	2006	2007	2008
Ressources d'exploitation	627409	664659	643077
Résultat exploitation	-16970	615	-70865
Résultat financier	1756	2097	1007
Résultat exceptionnel	3340	7466	52711
Résultat net	-11874	10179	-12148
CAF	-1651	22511	7069



RENTABILITE	2006	2007	2008
Résultat / Ressources	-2%	2%	-2%

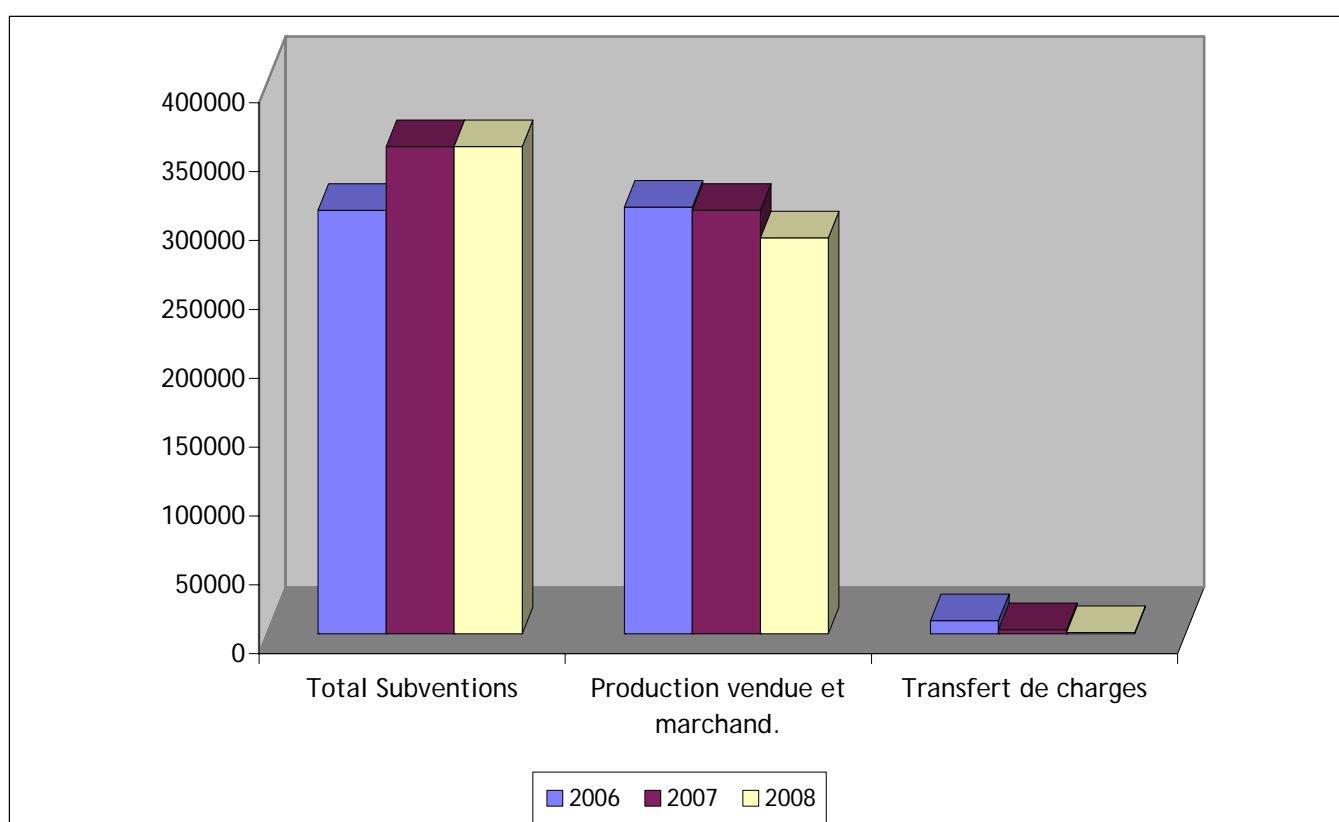
Après avoir rétabli un équilibre financier en 2007, récupérant presque la perte enregistrée l'année précédente, le Relais Culturel de Thann connaît à nouveau une situation déficitaire de plus de 12 000 euros en 2008. Ce résultat négatif est de surcroît réduit par un produit exceptionnel important lié à un remboursement d'un crédit de TVA pour près de 50 000 €. Sur 2008 encore, les ressources d'exploitation connaissent un repli sensible par rapport à l'année précédente.

Les produits d'exploitation

Les ressources

DONNEES	2006	2007	2008
Total Subventions	307406,87	353736,58	353784,82
Production vendue et marchand.	309 761	307 502	287 433
Transfert de charges	9 461	3 004	1 078
Production stockée/immob.	-	-	-

INDICES	2006	2007	2008
Total Subventions	100	115	115
Production vendue et marchand.	100	99	93
Transfert de charges	3	1	0

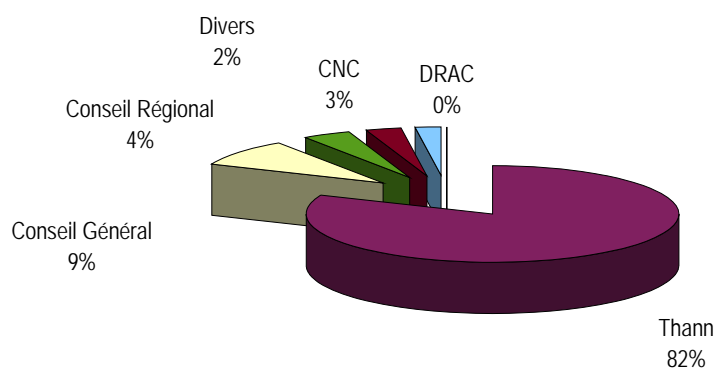


RATIOS	2006	2007	2008
Subventions / Ressources	49%	53%	55%
Production / Ressources	49%	46%	45%
Transfert / Ressources	2%	0%	0%

Si les subventions d'exploitation sont stables sur les deux derniers exercices, on observe que les ressources propres connaissent une forte diminution en 2008 (-6% correspondant à une baisse des recettes de la cafeteria, et de légères baisses recettes cinéma, spectacle vivant, expositions, etc.. Les subventions représentent 55% des ressources du Relais Culturel.

La composition des subventions

	2006	2007	2008
DRAC	1 896	-	-
Thann	246 981	296 000	288 000
Conseil Général	26 500	30 000	32 000
Conseil Régional	11 076	9 117	15 305
CNC	9 968	11 437	10 159
Divers	10 985	7 182	8 321



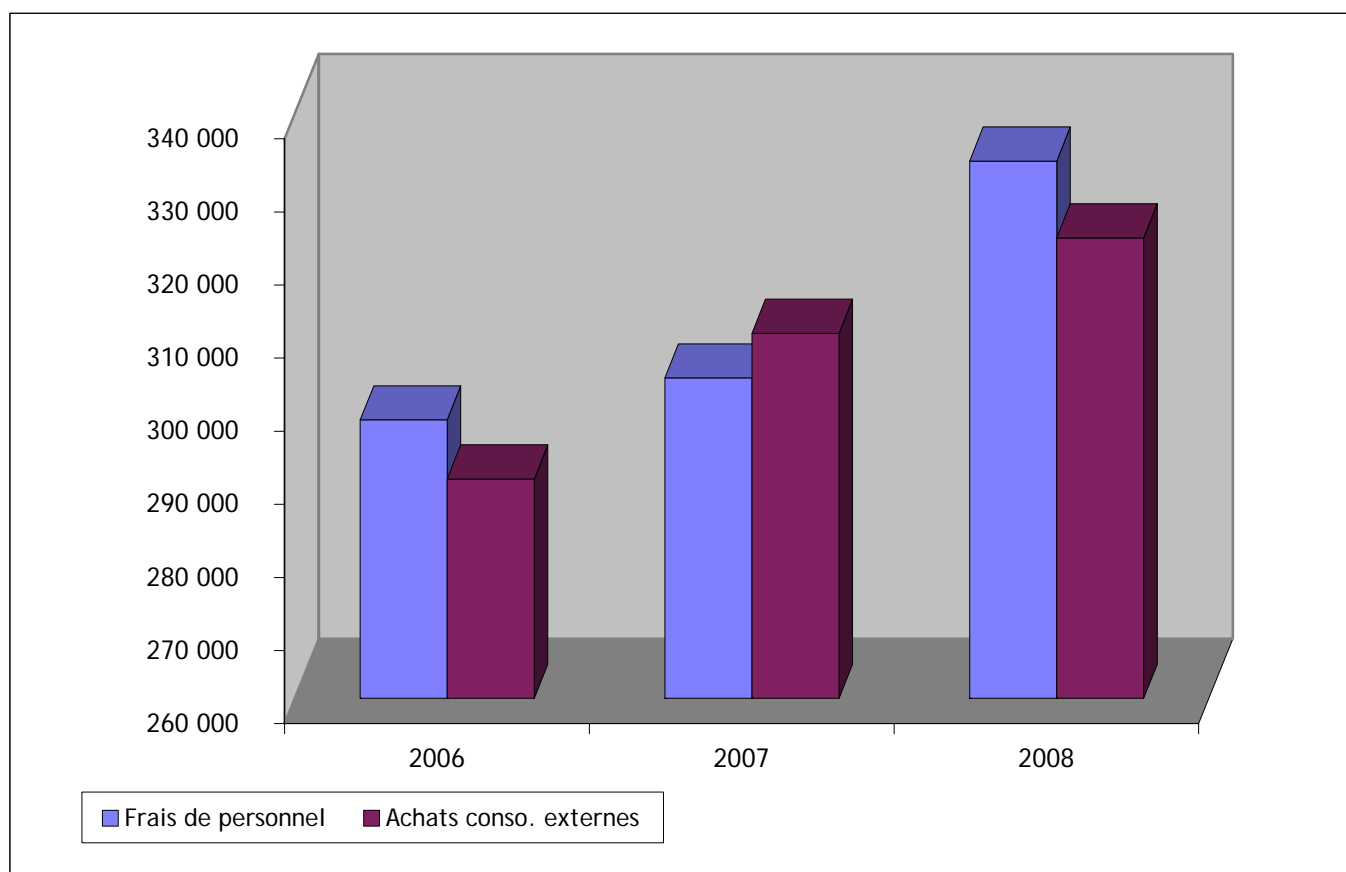
L'apport du Conseil Général représentait, en 2008, 9% des subventions publiques du Relais culturel de Thann. La ville de Thann reste le principal financeur avec 82% de cette part de subventions publiques. Néanmoins et malgré l'importance du financemetrn apporté par la ville et compte tenu des charges de structures et d'activité, le financmeent propre n'est pas suffisant pour assurer le financement de l'activité.

Les charges d'exploitation Les charges de personnel

DONNEES	2006	2007	2008
Frais de personnel	298 071	303 817	333 475
Achats conso. externes	290 004	309 914	322 960

INDICES	2006	2007	2008
Frais de personnel	100	102	112
Achats conso. externes	100	107	111

RATIOS	2006	2007	2008
Conso. externes/ressources	46%	47%	50%
Charg. Personnel/ressources	48%	46%	52%



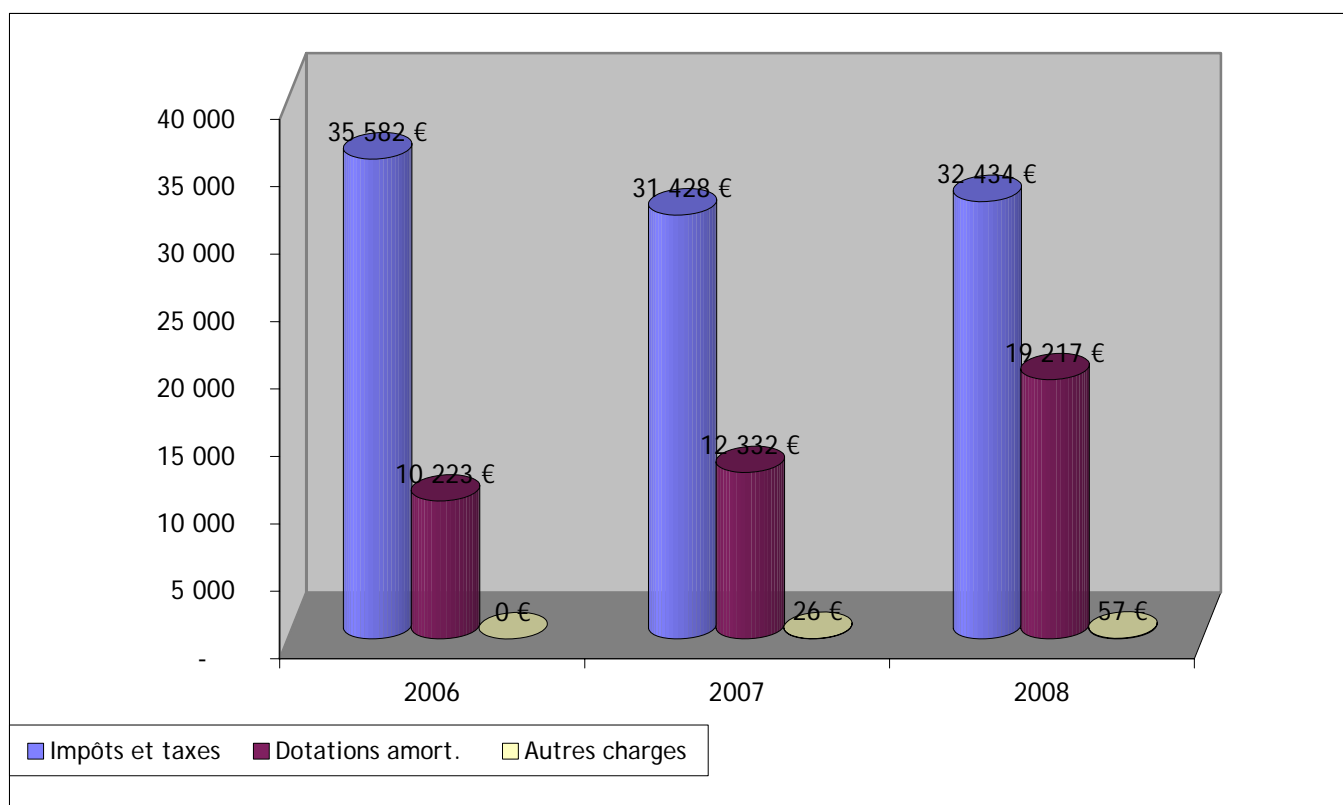
Les charges d'exploitation connaissent une augmentation continue sur la période. L'augmentation la plus sensible s'effectue en 2008 tant sur les charges de personnel (+10%) que sur les consommations externes (+ 4%).

Les autres charges d'exploitation

DONNEES	2006	2007	2008
Impôts et taxes	35 582	31 428	32 434
Dotations amort.	10 223	12 332	19 217
Autres charges	0	26	57

INDICES	2006	2007	2008
Impôts et taxes	100	88	91
Dotations amort.	100	121	188
Autres charges	100	14450	31717

RATIOS	2006	2007	2008
Dotations/Ressources	2%	2%	3%
Impôts/Ressources	6%	5%	5%
Autres/Ressources	0%	0%	0%

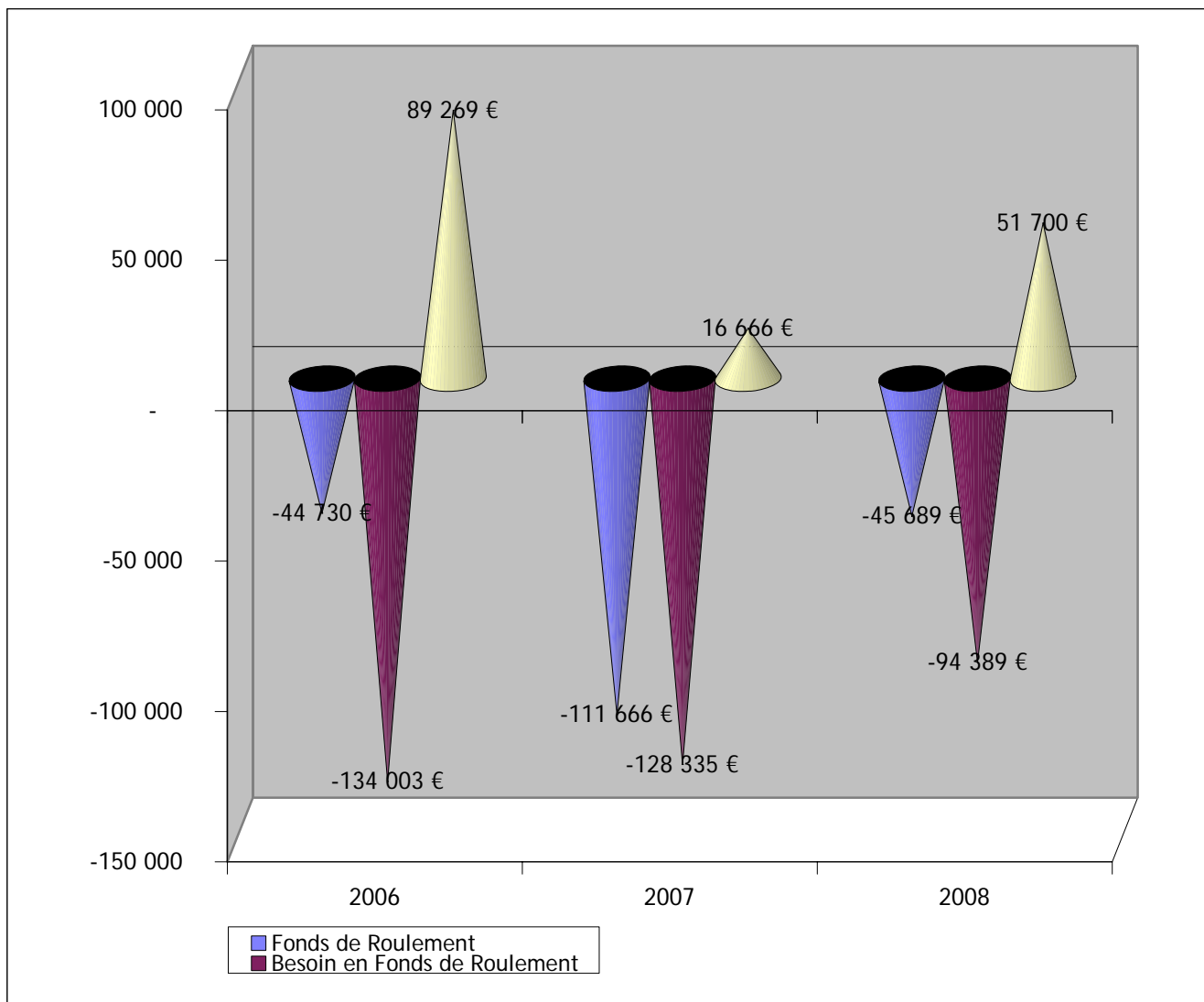


Les dotations aux amortissement connaissent une augmentation en 2008.

L'ANALYSE DU BILAN

L'évolution de la structure de bilan

DONNEES	2006	2007	2008
Fonds de Roulement	- 44 730	- 111 666	- 45 689
Besoin en Fonds de Roulement	- 134 003	- 128 335	- 94 389
Trésorerie nette	89 269	16 666	51 700



Si la situation de trésorerie reste positive, il n'en demeure pas moins que le Relais Culturel de Thann doit faire face à une situation particulièrement délicate avec une absence de fonds de roulement de plus de 45 000 euros. La réflexion quant aux outils du contrôle budgétaire et d'un plan de redressement de la situation semble désormais incontournable si l'on souhaite à l'avenir pérenniser les actions.

Conclusion

La ville de Thann consacre un important effort au développement culturel avec un équipement phare constitué par le Relais culturel, élément structurant du paysage culturel local mais dont le rayonnement dépasse très largement les frontières communales et intercommunales.

La force du Relais repose sur sa vocation multifonctions en faisant le pari que le mélange des activités et des publics ne peuvent être que les meilleurs ferments pour un travail en profondeur et un accès du plus grand nombre à l'offre culturelle.

Nonobstant le fait que son rayonnement dépasse largement celui de la cité, son objectif primordial est d'être ancré sur son territoire et d'être l'outil culturel de proximité du bassin de vie.

Au delà des grands équipements au rayonnement interrégional et national, les territoires ont besoin de ces outils de proximité où la fonction sociale et tout aussi importante que la fonction culturelle. Le lieu, loin d'être un temple de la culture aseptisé et intimidant, joue délibérément la carte du contact avec les publics, de la convivialité, de l'implication des pratiques amateurs dans le projet artistique et culturel et l'établissement des passerelles qui font si souvent défaut entre éducation et formation / création et diffusion.

Nous tenons également à souligner l'impact très important de l'action en faveur des publics scolaires (écoles, collèges et lycées) et des jeunes constituant une valeur ajoutée considérable sur le territoire de la communauté de communes.

Le Relais culturel de Thann a su s'insérer dans un grand nombre de réseaux et de dispositifs mis en œuvre par des acteurs culturels ou les collectivités publiques (Résonances, Les Régionales, les Scènes Thur/Doller, Alsace Cinéma, Vitaculture, etc.). Ces stratégies permettent de mutualiser les projets ou les publics et de bénéficier de soutiens financiers de l'ACA ou de la Région.

Aussi, de ce point de vue et compte-tenu des observations réalisées sur le niveau d'activité du Relais culturel, nous formulons une appréciation très positive sur la mise en œuvre de la convention quand bien même certains résultats ont été en deçà des résultats escomptés (ex. les musiques actuelles).

En effet, le Relais Culturel de Thann a mis le département à savoir :

- La programmation d'une offre artistique pluridisciplinaire en partenariat notamment avec l'Espace Grün de Cernay
- Des actions de sensibilisations des publics particulièrement importantes notamment en faveur des publics scolarisés (écoles, collèges et lycées) et l'accueil des pratiques amateurs (publics prioritaires du conseil général)
- La participation très active et l'implication effective dans le développement des partenariats et l'inscription dans les réseaux
- Un ancrage territorial très important avec un niveau de fréquentation du public extrêmement fort

Il faut souligner que l'ensemble de ces actions a été mis en œuvre par une équipe permanente (administrative et chargée des relations avec les publics) très restreinte.

Des objectifs de la convention n'ont pu être mis en œuvre faute de moyens humains et financiers :

- Inexistence de plaquette de saison
- Travail en faveur des personnes âgées peu développé
- Absence de résidences d'artistes.

Néanmoins, le projet artistique et culturel figurant dans la convention n'était-il pas trop ambitieux au regard de la situation financière rencontrée par le Relais culturel ? Vouloir initier de nouvelles actions (telles que le développement de la programmation des musiques actuelles) suppose de définir une stratégie en profondeur pour élaborer une série d'actions qui contribueront à développer le terrain propice à un nouvel axe de programmation. Les moyens humains et financiers, dont dispose le Relais, n'ont pas permis de mettre en œuvre de nouvelles stratégies. L'accueil de résidences d'artistes relève du même constat.

En effet, depuis 1998, l'exploitation de l'équipement est déficitaire et les fonds propres se sont évanouis progressivement pour absorber les déficits récurrents.

La municipalité a augmenté sa subvention et un plan de redressement a été mis en œuvre pour tenter de reconstituer les fonds propres associatifs.

Nous devons convenir que la stratégie a été un échec et que le déficit continue de se creuser.

Nous renouvelons les observations formulées par l'OGACA en 2006. Nous n'avons à aucun moment observé d'erreurs de gestion² et tout est mis en œuvre pour résorber les dépenses à niveau constant d'activité :

- Non renouvellement de la permanente du bar, chargée des relations avec le public
- Nombreuses fonctions prises en charge par les bénévoles (parfois sur des secteurs qui pourraient éventuellement être jugés limites par l'inspection du travail comme la régie technique)
- Pas de plaquette de saison : les annonces sont dispersées dans des supports multiples ce qui ne contribue pas à valoriser les propositions et développer la fréquentation publique
- Une difficulté à appliquer la convention collective des entreprises artistiques et culturelles pour l'application du temps de travail et la rémunération des heures supplémentaires

Dans le même temps, une action en profondeur est menée vis à vis des publics scolaires bénéficiant aux établissements à une échelle territoriale intercommunale.

La commune a augmenté sa subvention ces dernières années et a fait savoir que le niveau atteint ne permettait plus des augmentations (288 000 € en 2008).

Afin d'éclairer la réflexion, nous présentons ci-après un tableau comparatif d'équipements du secteur du Grand Est avec le Relais culturel :

² Hormis peut être une mauvaise anticipation des dépenses de personnel en augmentation en 2008 liée aux départs en retraite et aux différents congés maladie.

	Le Relais	Etablissement A	Etablissement B
Statut	Associatif	Associatif	Régie directe
Nombre de salles	2	1	2
Activités	Spectacle vivant Cinéma	Spectacle vivant Cinéma	Spectacle vivant Expositions
Nb de spectacles	34 spectacles 54 représentations	22 spectacles/ représentations	31 spectacles 54 représentations
Public spectacle vivant	13 149	4 525	7 473 + expos non chiffré
Public cinéma	30 400	23 619	/
Nombre d'habitants	8 145	13 061	6 000
Budget général	715 000 €	449 047 €	770 000
Part des aides publiques dans le budget	50,39 %	73%	78 %
Soutien de la ville (hors autres subventions et recettes propres)	288 000 €	276 491 €	550 000 €

Des arbitrages devront être opérés par les tutelles concernant les priorités de la structure à mettre en œuvre.

Ces chiffres démontrent un niveau de participation des collectivités insuffisant compte tenu de l'activité développée. Dès lors, plusieurs options se présentent :

- **Réduire l'activité.** L'activité cinéma étant bénéficiaire, il ne nous semble pas opportun de la diminuer. Par ailleurs, toucher à la programmation de spectacle vivant risque de toucher à l'équilibre général de l'équipement dans ses relations aux autres partenaires (Les Régionales, Scènes Thur/Doller, etc.).
- **Augmenter les prix des prestations.** Ceci implique d'augmenter les tarifs des activités. Dans le contexte actuel, nous ne sommes pas sûrs que cette hypothèse doive être retenue
- **Augmentation de la participation des partenaires.** Il nous semble que les différents financeurs formulent des objectifs ambitieux sans que les subventions soient en concordance avec le niveau de prestation attendu. L'avenir du Relais culturel de Thann doit être clairement posé. Malgré tous les efforts accomplis pour redresser la situation financière, l'augmentation générale des coûts de structure et l'augmentation des budgets artistiques ne peut être amortis par la seule rigueur de gestion.

La situation doit donc être débattue entre l'ensemble des collectivités y compris, de notre point de vue, par l'EPCI. Il est en effet évident que le rayonnement de l'équipement outrepassé les frontières communales et particulièrement sur la programmation jeune public.

On ne fera donc pas l'économie d'un véritable débat à cette échelle pour examiner les modalités d'un soutien que nous pourrions préconiser au titre des actions éducatives dans le cadre du temps scolaire (ces actions bénéficient à toutes communes de l'intercommunalité et cantonner l'aide sur ce seul axe éviterait d'ouvrir le débat sur un transfert total de l'équipement à l'EPCI).

Conseil Général du Haut-Rhin

Direction de la culture et du patrimoine

Service de développement culturel

100, avenue d'Alsace

BP 20351

68006 COLMAR CEDEX

Evaluation de la convention triennale 2007-2009 entre le Département, la ville de Saint-Louis, et la SEML "La Coupole"

Mai 2009



Cabinet Bénédicte DUMEIGE Conseil
Consultante en projets de développement touristiques et culturels

15 rue Jules Ferry - 93170 BAGNOLET
t. + f. 01 48 70 78 53 - email contact@dumeige-conseil.com



Premier'Acte
Agence Conseil au Développement Culturel

5 rue gaspard Monge – 86130 JAUNAY CLAN0
Tél 05.49.88.07.20 – email : 1acte@1acte.fr

Sommaire

Préambule	p 3
Présentation de la Coupole de Saint-Louis	p 5
Une programmation pluridisciplinaire	p 10
Les actions artistiques, les résidences et les réseaux	p 16
Conclusion	p 20

Préambule

Le Conseil Général du Haut-Rhin a confié, au cabinet Bénédicte Dumeige Conseil associé au cabinet Premier Acte, une mission d'évaluation de la convention de partenariat pour le développement culturel du Théâtre La Coupole à Saint-Louis portant sur les années 2007/2009.

Notre mission s'est déroulée aux mois d'avril et mai 2009. Les conclusions de ce rapport s'appuient sur l'ensemble des éléments documentaires recueillis ainsi que sur les échanges que nous avons pu avoir avec les interlocuteurs de ce dossier :

- Denis Beaugé, Directeur du Théâtre de la Coupole
- Marie-Astrid Muller, Directrice Générale des Services de la ville de Saint-Louis
- Chantal Struss, Chef de service du Développement culturel / Conseil général du Haut-Rhin
- Agnès Stricher, Chargée de développement culturel / Conseil général du Haut-Rhin

La ville de Saint-Louis a construit, dans le cadre de son projet global d'aménagement du centre ville, un équipement culturel comprenant une salle de spectacles (la Coupole), des salles de cinéma et une salle pluridisciplinaire.

La gestion a été confiée en 1999 à la SEML La Coupole par le biais d'un contrat de régie intéressée.

Fondant sa stratégie sur un diagnostic culturel du territoire ainsi que sur les attentes de la population, le projet artistique et culturel du théâtre de la Coupole a privilégié 4 axes de travail :

- La diffusion de spectacles principalement en articulant la programmation autour du théâtre, des musiques, de la danse et du cirque
- Une programmation et des actions conduites en faveur du jeune public
- La mise en place de résidences, d'animations, et d'actions de valorisation des pratiques amateurs
- La mise en réseau avec les équipements et institutions culturels de la Région et du Rhin supérieur.

Sur les bases de ce projet, une première convention de financement a été signée entre le Conseil Général (2004/2006). Elle a fait l'objet d'une première évaluation qui a mis en évidence « un réel engagement en direction des publics scolaires et une activité se distinguant par ailleurs par un soutien affirmé à la création dans un environnement déficitaire en compagnies dans le Haut-Rhin ».

Dans la poursuite du projet artistique et culturel établi dans la première convention, une deuxième convention, portant sur les années 2007/2009 a été signée avec le Conseil général, portant comme objectifs principaux :

- Un engagement affirmé vers le jeune public avec une ouverture particulière vers le Sundgau

- Une politique d'accueil de résidences
- L'affirmation d'une spécificité artistique avec le cirque
- Une ouverture vers les équipements culturels voisins récemment ouverts (Huningue, Kembs, Village-Neuf etc.)
- Un soutien aux pratiques amateurs
- Une ouverture régionale et transfrontalière

Dans l'annexe à la convention, l'apport financier du Conseil Général sur la période est réparti de la manière suivante :

	2007	2008	2009
Soutien à la création (Théâtre, danse, musique, cirque, etc.)	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Sensibilisation des publics	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Actions spécifiques en direction du jeune public	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Partenariats, réseaux, projets transfrontaliers	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL HT	30 000 €	30 000 €	30 000 €

Présentation de la Coupole de Saint-Louis

1. L'APPROCHE STATUTAIRE

Propriété de la ville de Saint-Louis, la Coupole est administrée par une Société anonyme d'économie mixte locale (SEML), d'un capital de 201 500 €, dont l'objet est d'assurer « la gestion, l'exploitation, l'animation et/ou la promotion d'équipements à vocation culturelle, tels que salles de spectacles, de congrès, de cinémas, d'expositions, de réceptions ou à vocation sportive ou plus généralement tous autres équipements ouverts au public ».

La ville de Saint-Louis par délibération du conseil municipal en date du 29 janvier 2004 a délégué la gestion et l'exploitation de la Coupole par le biais d'un contrat de régie intéressée (avenant en septembre 2007). Les modalités de mise en œuvre du projet sont détaillées dans le contrat adjoint d'annexes (inventaire du matériel mis à disposition, tableau des effectifs du personnel, tarifs billetterie applicable, tarif de location des salles, modalités de mise à disposition des locaux à la ville, maquettes de programmation, horaires d'ouverture, etc.).

Il s'agit d'une forme de gestion originale pour un théâtre en Alsace qui associe tant les collectivités territoriales (détenant de façon statutaire plus de 50% et au plus 80% du capital social) que des actionnaires privés.

Si la ville de Saint-Louis est très largement impliquée, elle s'est associée le concours d'autres actionnaires tels que la Caisse des Dépôts et Consignations, Dalkia, Est vidéocommunication, Crédit Local de France, Crossair, Société d'étude françaises de Bâle ainsi que des particuliers.

La présidence de la SEML est assurée par Monsieur Jean Ueberschlag, maire de Saint Louis.

La Coupole fait l'objet d'un budget annexe de la ville de Saint-Louis et une comptabilité analytique distingue les exercices financiers de la section théâtre de la section cinéma.

Statutairement, le Président du Conseil d'administration a déclaré ne pas vouloir exercer la fonction de titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles. Celle-ci a été confiée par le Conseil d'administration au directeur du Théâtre, Denis Beaugé. Elle a été renouvelée en août 2008.

L'étude sollicitée par le Conseil général porte sur l'évaluation du partenariat fondée sur le projet artistique et culturel du Théâtre la Coupole.

2. FICHE D'IDENTITÉ DE L'ÉQUIPEMENT

Le théâtre de la Coupole est un équipement culturel structurant du sud du département du Haut-Rhin.

Construit en centre ville face à la médiathèque, dans le cadre d'un projet urbain de remodelage du quartier de la Mairie, le théâtre dispose d'une salle de 504 places adjointe

d'une salle de 100 places, ayant pour vocation d'être une salle de travail, lieu de répétition et d'accueil de pratiques artistiques, de lectures et de conférences, etc.

La très grande qualité architecturale de l'édifice est à souligner ainsi que le très haut niveau d'équipement technique. Le rapport scène/salle du théâtre est particulièrement réussi. Il s'agit ainsi d'un équipement disposant de très grands atouts pour la création et la diffusion du spectacle vivant.

3. LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE

L'établissement comprend une équipe constituée de 8 personnes :

- **Directeur**
Denis Beaugé
- **Administrateur**
Daniel Reibel
- **Chargée de publics**
Julie Dubail
- **Responsable accueil Billetterie**
Emmanuelle Christen
- **Assistante administrative et technique**
Mina Million
- **Directeur technique**
Vincent Rossi
- **Régisseur général**
Samuel Moeglin
- **Régisseur lumière**
Cécilée-Hermine Delingette

Il s'agit donc d'un établissement fonctionnant d'une manière totalement professionnalisée, disposant des personnels qualifiés pour assumer la bonne marche de l'équipement.

De nombreux indicateurs et tableaux de bord sont disponibles et nous avons pu disposer d'une documentation sur l'activité abondante et riche en informations.

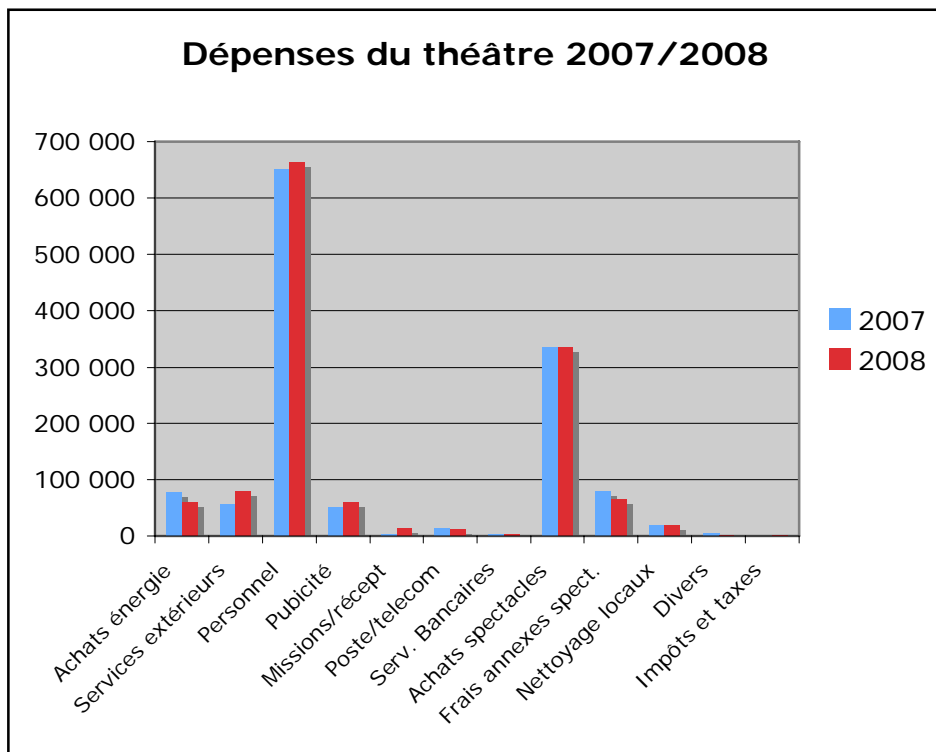
4. ANALYSE FINANCIÈRE

Le budget de la Coupole s'établit annuellement autour de 1 300 000 €. Il est stable sur les trois années étudiées indiquant une maîtrise des engagements financiers.

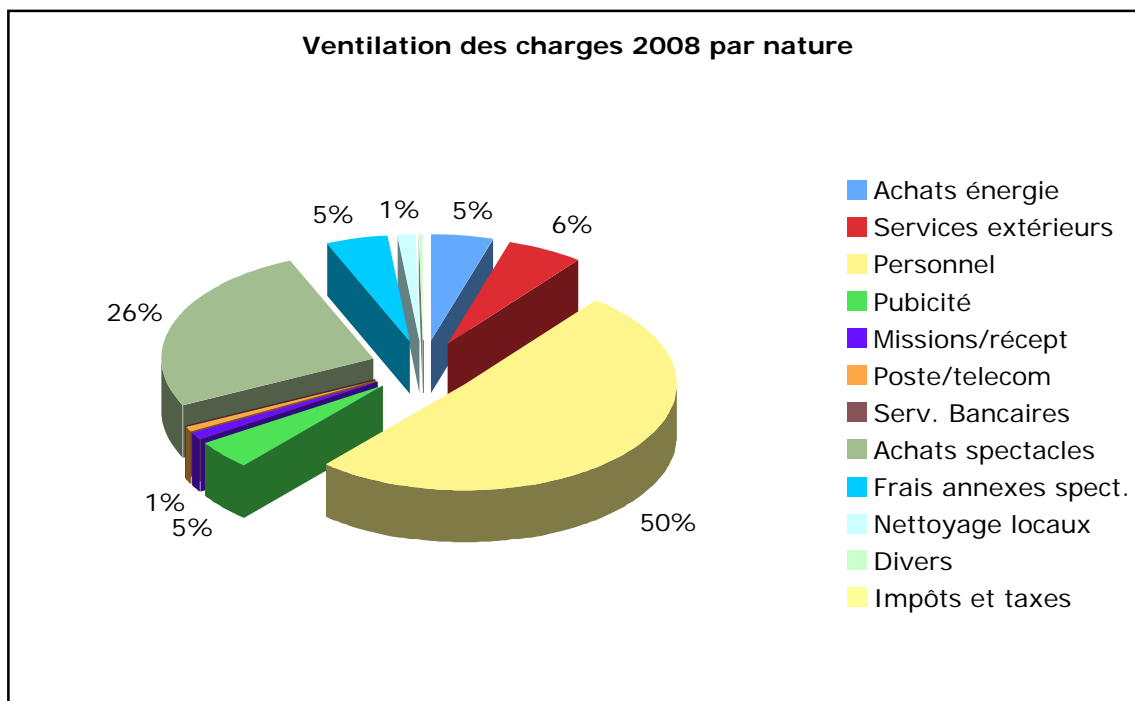
	Réalisé 2007	Budget 2008 accordé	Réalisé 2008	Budget accordé 2009
Recettes directes	232 000 €	257 000 €	248 957 €	220 700 €
Dépenses				
Achats/ Energie/entretien	77 562 €	88 000 €	60 627 €	67 000 €
Services extérieurs	55 866 €	75 500 €	79 091 €	101 600 €
Autres services	1 159 492 €	1 172 500 €	1 169 835 €	1 207 000 €
Impôts et taxes		2 000 €	965 €	3 000 €
Total Dépenses	1 292 920 €	1 338 000 €	1 310 518 €	1 378 600 €
Solde	- 1 060 920 €	- 1 081 000 €	-1 061 561 €	- 1 157 900 €
Contribution de la ville			81 %	

On constate un écart de 1 % entre le budget prévisionnel et le compte de résultat 2008 ce qui conforte l'observation précédente de la maîtrise des exercices financiers de la section spectacle vivant de la Coupole

4.1. Les postes de dépenses



Les postes des dépenses sont stables entre les deux années comparées confirmant la bonne gestion de l'équipement.

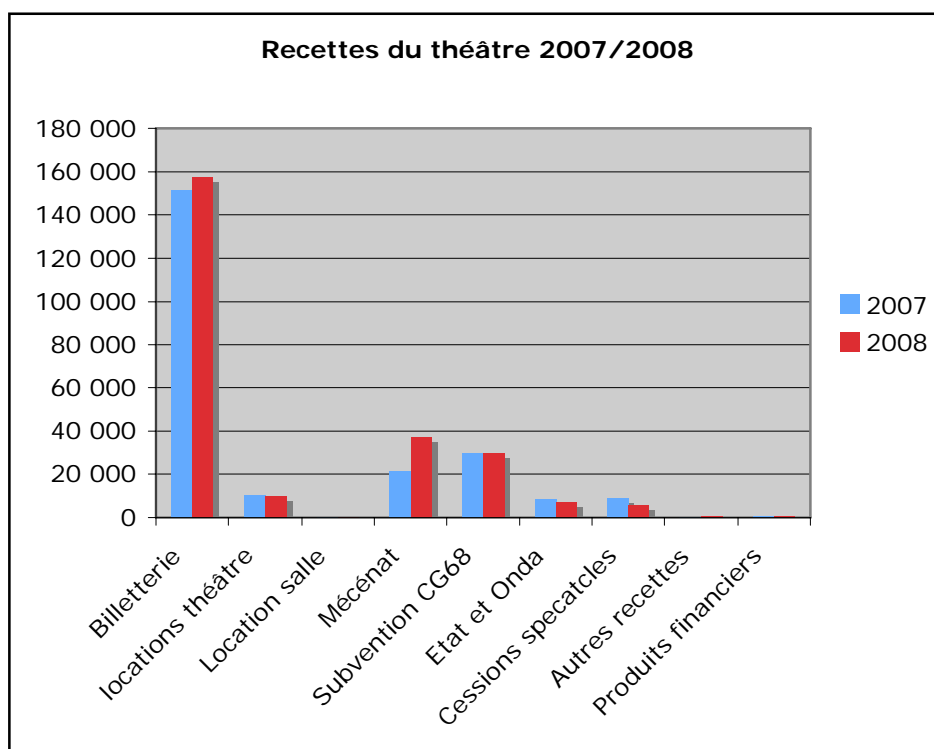


Nous pouvons formuler les observations suivantes :

- Les frais de personnels correspondent à 50 % du poste des dépenses
- L'achat de spectacles s'élève à 335 835 € en 2008 soit 26 % du budget auxquels on doit ajouter 5% de frais annexes au spectacles et droits d'auteurs soit un total d'environ 400 000 € annuels

Les frais de missions, représentant 1 % du budget, sont contrôlés, ainsi que les frais de communication avec 5 %.

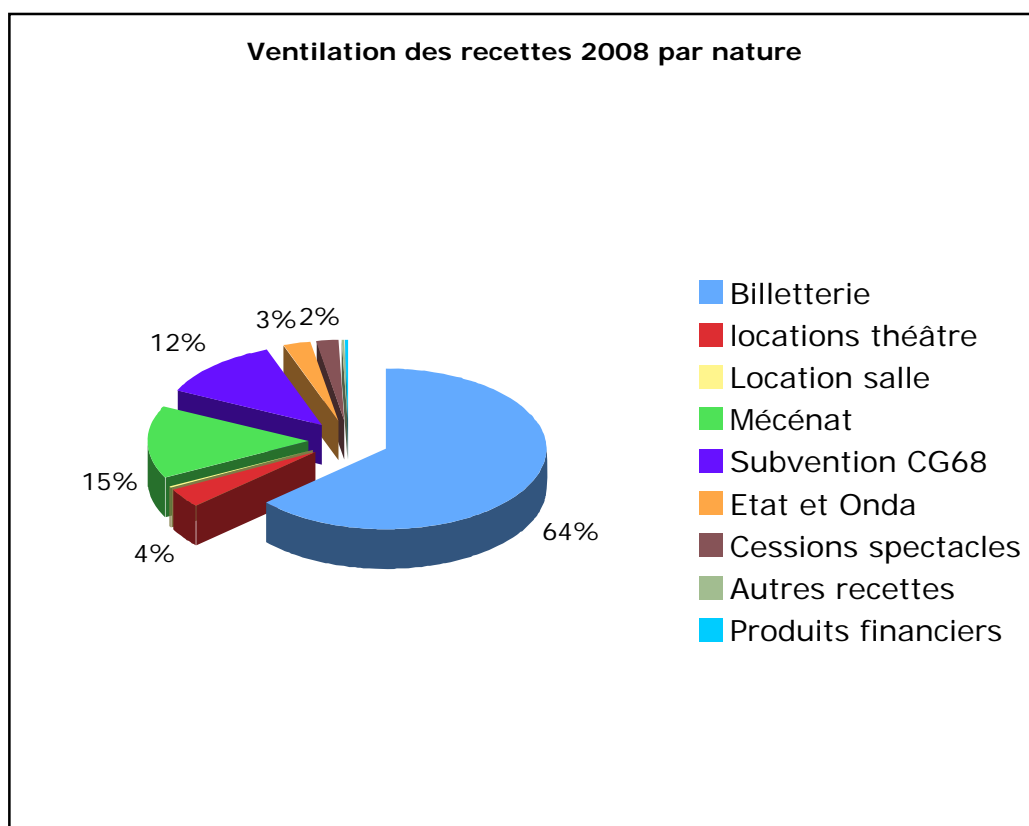
4.2. Les recettes directes



Nous pouvons formuler les observations suivantes :

- Une stabilité des recettes sur les deux années avec une légère augmentation des recettes de billetterie passant de 151 585 € à 157 510 €
- La part de la subvention du Conseil Général du Haut-Rhin représente 12 % des recettes directes mais 2,28 % du budget si l'on tient compte de l'apport de la ville
- On observe une augmentation du mécénat en 2008 passant de 21 488 € à 37 106 € soit une progression de plus de 30 %
- Les recettes directes du théâtre représentaient 19 % du besoin de financement en 2008. Les 81 % complémentaires sont apportés par la ville de Saint-Louis.
- La billetterie et l'apport de la ville constituent 93 % des recettes totales.

Comparativement à d'autres équipements étudiés, il est frappant d'observer, que cet équipement très professionnel et au rayonnement important dans le sud de l'Alsace, bénéficie d'un niveau faible de soutien extérieur à la ville



Les recettes s'élèvent à 19 % du budget.

Il faut rappeler en effet que 81 % du financement du théâtre est apporté par la ville de Saint-Louis indiquant ainsi une très grande implication municipale dans la gestion de l'équipement et plus largement dans le développement culturel.

Les principales sources de recettes extérieures sont :

- 64 % billetterie
- 15% mécénat
- 12 % subvention Conseil Général

Une programmation pluridisciplinaire

1. LES SPECTACLES PUBLICS

1.1 Typologie des spectacles présentés

Ce sont en moyenne une trentaine de spectacles qui sont présentés chaque année au public avec une majorité de spectacles donnés pour une seule représentation (parfois quelques spectacles sont doublés).

	2007	2008
Théâtre	10/11 ¹	10/13
Musique	9/11	13
Cirque	2	3
Danse	4	5
Marionnettes /théâtre d'objet	2	2
Humour	/	2
TOTAL	27/30	33/36

Les constats sur ces deux saisons :

- Une offre majoritairement consacrée au théâtre et à la musique
- La danse, le théâtre d'objet/marionnettes et l'opéra sont programmés de façon moins fréquente mais avec régularité
- Le cirque, qui est l'un des axes forts de programmation de la Coupole, a été moins programmé en 2007/2008 que les années antérieures avec 2 et 3 spectacles. Il s'agit d'un effet conjoncturel d'une offre proposée par les Migrateurs de Strasbourg peu adaptée aux conditions d'accueil de la Coupole. Cette baisse devrait être corrigée dès les prochaines saisons avec de nouvelles propositions susceptibles d'être accueillies à la Coupole.
- L'humour qui a été programmé en 2008 et de nouveau 2009 (avec Anne Roumanoff)
- Une programmation qui s'adresse tant à un public d'adultes qu'à un public d'enfants (une part importante de la programmation s'adresse au jeune public ou en famille avec une qualification de l'âge d'accès au spectacle). Chaque année se sont entre 3 et 7 spectacles qui sont proposés en soirée (19h30 le plus souvent) pour le jeune public avec une fréquentation moyenne s'établissant entre 140 et 170 spectateurs
- Une programmation qui allie des oeuvres du répertoire avec des pièces aux écritures contemporaines
- Une programmation qui propose des compagnies et des œuvres ayant un rayonnement national :
 - soit du fait de la notoriété des artistes dans leur discipline (ex : Daniel Mesguich, Joël Pommerat pour le théâtre, Jean-Claude Galotta ou Carolyn

¹ Le premier chiffre correspond au nombre de spectacles différents et le deuxième au nombre de représentation.

Carlson pour la danse Claire Désert, Michel Jonasz ou Michel Portal pour la musique pour n'en citer que quelques-uns)

- Soit par les modalités de production des œuvres qui ont été coproduites par de nombreux établissements labellisés (CDN, CCN, Scènes nationales, Centre des arts du cirque, etc.)
- Une programmation qui s'intéresse tant aux productions du théâtre public qu'aux œuvres de qualités présentées dans les théâtres privés
- Une programmation musicale ouverte sur la musique classique, les musiques métisses, le jazz, la chanson française
- Une place accordée aux compagnies régionales (théâtre de la Cruelle, Centre dramatique d'Alsace - Théâtre jeune public, Marché au grain-Théâtre de Bouxwiller ainsi que l'accueil d'un spectacle des Régionales avec la Compagnie Marie-Laure Agrapart et Compagnie).
- L'accueil dans la saison de l'orchestre symphonique de Saint-Louis issu du CRM de Saint-Louis (Conservatoire à Rayonnement Municipal) : concerts de l'avent, Concert du Nouvel An, concert de Printemps.
- Des outils de communication qui sont d'une très grande qualité (graphisme, textes, qualité de l'impression pour les plaquettes de saisons adjointes de tracts spécifiques aux spectacles).

Aussi, compte tenu de l'analyse attentive de ces programmations ainsi que du contexte local que nous avons eu l'occasion d'appréhender lors d'évaluations d'autres établissements, la Coupole de Saint-Louis s'affirme comme un équipement très structurant et qui, à bien des égards, pourrait bénéficier d'un label d'Etat, tel que celui de "scène conventionnée".

La programmation est établie avec rigueur, professionnalisme en impulsant une direction artistique lisible. Elle rencontre l'attention du public.

1.2. La fréquentation des spectacles

	Nombre de représentations	Entrées payantes	Jauge	Remplissage
2007	30	8 464	12 390	68 %
2008	36	9 193	16 920	54 %
2009 (en cours)	19	5 402	9 120	59 %

Constats

- Si l'offre de spectacles était plus abondante en 2008, le taux de remplissage était quant à lui plus important en 2007 avec un taux de remplissage de 68 % pour un total de 8 464 spectateurs. Il est à noter que le taux de remplissage a cru de 5 % pour les spectacles du premier semestre 2009.

Il faut souligner l'importance de ce taux compte tenu de la nature de la programmation et des formes proposées accordant une large place aux écritures contemporaines (hormis un ou deux spectacles qui sont en dessous de 20 %, les autres bénéficient d'assistances conséquentes qui permettent ainsi d'arriver à des niveaux d'audience très significatifs).

1.3 La fréquentation des soirées jeune public

Au sein de la programmation des séances familiales de spectacles jeune public sont proposés.

Elles témoignent du travail en profondeur qui est proposé auprès des publics jeune au delà des actions conduites avec le milieu scolaire.

Nous présentons ci-après les indicateurs relatifs à cette action :

	Nb de spectacles	Nb moyen de spectateurs	Taux de remplissage	Dont jeunes
2004	2	163	53 %	24 %
2005	6	215	72 %	39 %
2006	5	139	51 %	32 %
2007	7	157	57 %	29 %
2008	4	143	38 %	40 %
2009 En cours	3	165	40 %	46 %

Pour ces spectacles spécifiques, la part des jeunes publics évolue entre ¼ et près de la moitié de la fréquentation globale des spectacles.

On constate une forte augmentation des propositions à partir de 2005.

Il est enfin à noter que ces spectacles compte tenu de leur spécificité touchent un public plus restreint contribuant ainsi à baisser la moyenne générale des spectacles publics.

2. LES SEANCES SCOLAIRES

	Nb de spectacles	Nb de séances	Entrées payantes	Jauge	Remplissage
2007	8	21	3 917	4 950	79 %
2008	5	13	3 171	3 900	81 %
2009 En cours	4	11	2 651	3 300	80 %

Des programmations de spectacles sont réalisées sur le temps scolaire afin que les classes du secteur puissent en bénéficier.

En fonction du nombre de spectacles programmés, la Coupole accueille entre 3000 et 4000 élèves. Les spectacles sont parfois reprogrammés dans les séances grand public de soirée.

Conscient des enjeux de la construction des publics et ce, dès le plus jeune âge, le Théâtre de la Coupole met en œuvre une programmation destinée au public scolaire (primaire, collège et lycée) autour de propositions artistiques du théâtre, de la danse, de la musique et du cirque :

- Visites du théâtre
- Rencontres avec les artistes au théâtre ou au collège
- Accueil de classes pour les spectacles
- Organisation de spectacles dans les collèges.

A titre d'indication, ce sont 1601 collégiens qui ont assisté en 2007 aux spectacles scolaires et 1162 en 2008.

La Coupole a noué des relations étroites avec les collèges du secteur et particulièrement ceux des Pays de Saint-Louis (Georges Forlen, René Schickelé, Hégenheim, Françoise Dolto, Gérard de Nerval).

Des temps de rencontres avec les artistes avant ou après les spectacles peuvent avoir lieu à l'occasion de la venue au théâtre.

Enfin, des classes peuvent également être accueillies lors des spectacles publics du soir (notamment de classes du lycée d'Altkirch)

2. LA BILLETTERIE

3.1 Récapitulatif des fréquentations

		Entrées payantes	Jauge	Remplissage	Moyenne remplissage
2007	Séances publiques	8 464	12 390	68 %	71 %
	Séances scolaires	3 917	4 950	79 %	
2008	Séances publiques	9 193	16 920	54 %	59 %
	Séances scolaires	3 171	3 900	81 %	
2009 En cours	Séances publiques	5 402	9 120	59 %	65 %
	Séances scolaires	2 651	3 300	80 %	

Le taux de remplissage est donc très significatif annuellement et s'établit à plus de 70 % en 2007 et à 59 % en 2008 et se redresse à 65 % pour le premier semestre de l'année 2009.

Compte tenu de l'exigence de la programmation qui ne fait que rarement appel à des têtes d'affiche et qui par ailleurs accorde une large place à des propositions exigeantes mettant en valeur les formes contemporaines, nous pouvons conclure qu'il s'agit d'un taux moyen de remplissage significatif.

Il révèle l'important travail de fidélisation réalisé auprès des publics, le crédit porté à la programmation et le bénéfice apporté à la fréquentation par les actions de sensibilisations.

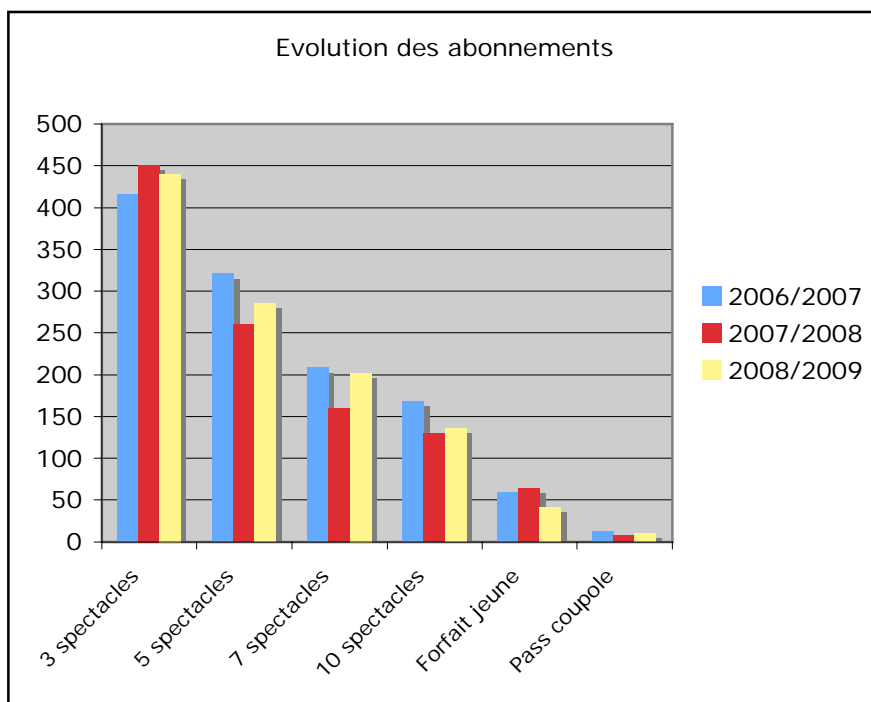
3.2 Les abonnés

Les formules d'abonnements sont souples et peuvent comporter 3, 5, 7, 10 spectacles ou enfin ouvrir l'accès à l'ensemble des spectacles de la saison. En outre, un forfait jeune est proposé pour les spectacles du soir.

Sur les trois années étudiées se sont entre 5 500 et 6 500 billets qui sont vendus sous forme d'abonnement.

L'impact des abonnements est ainsi considérable sur l'ensemble de la fréquentation de la saison.

Il semblerait que l'année 2007/2008 ait permis de développer ces abonnements (hormis le pass 3 spectacles, tous les autres abonnements ont progressé (5/7/10 spectacles) indiquant un degré de fidélisation et de satisfaction des spectateurs.



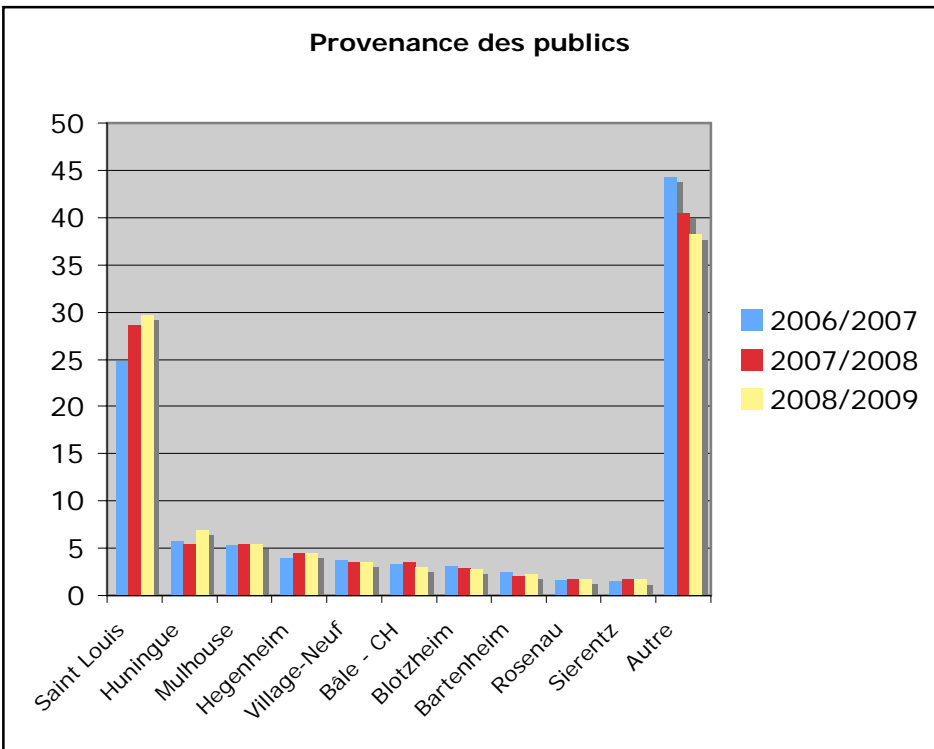
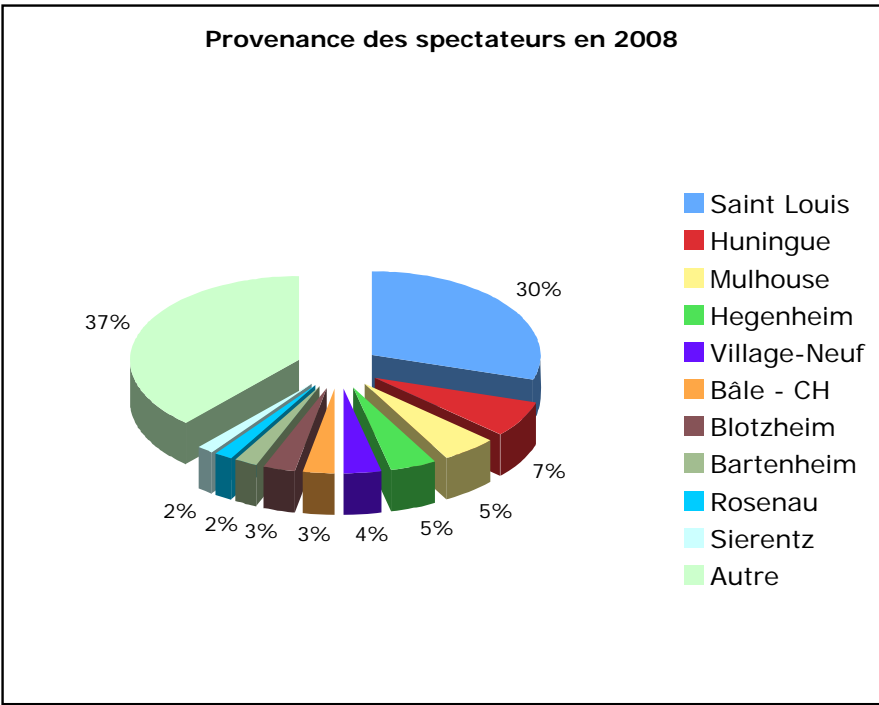
3.3 Provenance des spectateurs

L'analyse du domicile des abonnés permet de mesurer l'attractivité de l'établissement.

Environ 1/3 du public vit à Saint-Louis. On peut noter ainsi que 3% des abonnés vient de Bâle. 7% provient de Huningue qui dispose également d'un théâtre.

Les 37 % des « Autres villes » représentent environ 150 communes de part et d'autre de la frontière composé majoritairement de villes du Sundgau jusqu'au territoire de Belfort et le Nord de Mulhouse jusqu'à Colmar. Le public allemand s'établit à environ 1% des abonnés.

L'analyse de la provenance de publics abonnés des trois dernières saisons met en évidence une baisse des publics plus éloignés avec un rééquilibrage au bénéfice des publics de Saint-Louis. On note également une progression de Huningue.



Incontestablement, le rayonnement de l'équipement est important et confirme le rôle joué par le théâtre de la Coupole en tant qu'équipement structurant du Sud de l'Alsace.

Les actions artistiques et les résidences et les réseaux

1. LES ACTIONS CULTURELLES

La Coupole met en oeuvre une stratégie de développement d'actions culturelles au bénéfice des différents publics et plus particulièrement des publics jeunes.

C'est ainsi que des dossiers pédagogiques sont proposés aux enseignants pour préparer la venue des classes au spectacle, des préparations en amont sont effectuées, des rencontres avec les artistes sont organisées avant ou après le spectacle pour évoquer le spectacle et en donner les clés de compréhension.

Des répétitions publiques sont également organisées.

En outre, un dossier de préparation à la visite du théâtre est mis à disposition des enseignants. Il présente :

- Le projet architectural
- Le fonctionnement d'un théâtre
- Les modalités de la programmation
- Les conditions techniques de mise en oeuvre d'un spectacle
- Des éléments de vocabulaire relatif au monde du spectacle vivant.

Des actions spécifiques sont proposées aux élèves du Conservatoire de Saint Louis avec notamment des actions avec les élèves danseurs à l'occasion de la venue de plusieurs spectacles de danse (Compagnies les pas nommés, CCN de Grenoble, etc.)

La recension des actions culturelles s'établit comme suit :

- 2009 : 14 actions culturelles conduites (année en cours)
- 2008 : 24 actions culturelles
- 2007 : 25 actions culturelles

Nous jugeons très favorablement ces actions au regard de leur diversité ainsi que des publics touchés. Par ailleurs, la stabilité de l'offre démontre également une grande maîtrise de la conduite du projet artistique et culturel de l'établissement. L'activité est stable.

2. LES RESIDENCES ARTISTIQUES

La notion de résidence artistique recouvre une large acception qui peut aller d'un accueil durant quelques jours jusqu'à des résidences se déroulant sur plusieurs mois ou années. Le théâtre de la Coupole a expérimenté les deux formes.

Il a en effet accueilli dans un premier temps une compagnie de théâtre en résidence durant 3 ans : Le théâtre du Jarnisy (Meurthe-et-Moselle).

Cette compagnie, soutenue par la DRAC Lorraine ainsi que par les collectivités publiques régionales, axe son travail autour des écritures contemporaines dans une optique de transdisciplinarité (croisement avec d'autres arts).

La résidence s'est achevée en 2007 sur un bilan très positif. Si cette résidence est achevée, les liens ne sont pas pour autant coupés. C'est ainsi que la compagnie a présenté une pièce, *La bonne âme du Se-Tchouan*, en février 2009. Ce constat peut être établi également pour la Compagnie Armance Brown et Bruno Krieff (accueillis en résidence de création en 2005 et en résidence artistique en 2007) Cette fidélité au travail des artistes et la création d'une sorte de compagnonnage est à souligner. Il est nécessaire pour des artistes que leur travail puisse être accompagné, suivi sur la longue durée.

Néanmoins, sans remettre en cause l'intérêt de cette démarche, le choix a été fait de réorienter la politique de résidences avec des périodes plus courtes d'accueil.

Ce dispositif est en effet plus souple, permet de varier les compagnies accueillies et de bénéficier de leur présence pour diversifier les actions culturelles et actions pédagogiques. De plus, elles sont plus légères et plus souples en termes de moyens humains et techniques mis à disposition des artistes ; elles facilitent ainsi la gestion de l'équipement.

Nous avons pu notamment recenser les résidences suivantes :

- Résidence de création en avril 2008 – Compagnie Marie-Laure Agrapart
- Résidence de reprise de spectacles en mai 2008 - théâtre de l'Ecrou et Compagnie des Barbares de Fribourg
- Résidence artistique saison 2007/2008 pour le spectacle *Le Gars* (artistes franco-russes)
- Résidence artistique en mars 2007 – Compagnie Armance Brown et Bruno Krief

3. LES PRATIQUES AMATEURS

Le Théâtre de la Coupole a intégré dans son fonctionnement un certain nombre d'actions favorisant les pratiques amateurs :

- Programmation de 3 concerts de l'Orchestre symphonique de Saint Louis dans chaque saison
- Accueil de Théatra Saint Louis, festival international du théâtre amateur sur trois jours au mois d'octobre
- Mise à disposition du théâtre pour les compagnies amateurs dans l'année et au mois de juin pour la présentation des spectacles (peuvent bénéficier de la mise à disposition de personnels techniques qui apportent conseils)

La présence des pratiques amateurs est en outre bien mise en évidence dans les programmations et il n'existe aucune ambiguïté dans les propositions artistiques entre spectacles amateurs et spectacles professionnels.

4. LES RESEAUX ET L'ANCRAGE TERRITORIAL

Le projet artistique et culturel de l'établissement affirme une volonté d'ancrer l'activité culturelle sur le territoire en tenant compte à la fois de l'environnement régional et plus spécifiquement celui du Sud de l'Alsace et de la très grande proximité avec la Suisse et l'Allemagne, invitant ainsi à déployer une stratégie transfrontalière.

Cet axe de développement nous semble parfaitement rempli et se traduit par :

- Une audience des publics outrepassant très largement la seule ville de Saint-Louis au bénéfice d'un territoire comprenant plus de 150 communes
- Une concertation mise en œuvre avec les équipements de diffusion du spectacle vivant du secteur, L'espace Rhénan de Kembs, Le Triangle de Huningue, Rive-Rhin de Village-Neuf. Il s'agit d'échanger afin de mieux coordonner les programmations des différents lieux et éviter d'une part de recevoir les mêmes compagnies, ainsi que les chevauchements de dates de spectacles. Il s'agit par ailleurs, sur le principe de l'échange de porter à la connaissance de l'ensemble des publics la programmation de l'ensemble des établissements (à signaler notamment l'action commune d'information des établissements scolaires de l'ensemble de l'offre de spectacles dédiés aux scolaires). Il n'est pas fréquent que des établissements très professionnels engagent une action de concertation avec d'autres équipements de l'environnement dont les moyens, la professionnalisation et la programmation ne se situent pas au même niveau de développement. Cette action est de nouveau à porter au crédit de la Coupole.
- L'insertion dans les réseaux : la Coupole accueille des spectacles proposés par les réseaux régionaux comme par exemple *Oncle Vania*, Compagnie Roland Furieux ou *Les tailleurs*, par la compagnie de l'Anomalie (Soutien interrégional Quint'Est) ou *Lieu commun ?* par la Compagnie Les pas nommés (Réseau des Régionales)
- La Coupole a rejoint le réseau des Migrateurs à Strasbourg défendant depuis 2003 les arts du cirque. Cette structure s'est fixé pour objectif d'œuvrer à l'inscription pérenne des Arts du Cirque au sein des programmations. Les Arts du Cirque ont connu une profonde évolution de leurs esthétiques et modes de production posant de nouveaux défis artistiques (formes d'écritures atypiques et conditions particulières d'accueil). Elle soutient les initiatives artistiques porteuses d'innovation et de singularité au moyen de résidences et de coproductions. Elle contribue à la structuration des jeunes compagnies et favorise l'inscription dans le champ professionnel. Malgré une légère baisse de programmation des pièces de cette discipline dans les saisons 2007 et 2008 liée à une offre de spectacles proposée peu adaptée aux conditions d'accueil de la Coupole, l'activité devrait se redéployer dès la fin de l'année 2009.
- Une programmation ouverte sur les pays transfrontaliers. La programmation accorde une place significative aux compagnies ou projets transfrontaliers :
 - Participation en septembre 2009 au FigureTheaterFestival Basel

- Programmation d'une Quinzaine suisse avec l'accueil de plusieurs compagnies (mars 2009)
- Accueil régulier de compagnies transfrontalières comme *Le Cercle* par la Compagnie Tr'espace (Suisse), *Adieu Benjamin* par la Compagnie Erfreuliches Theater Erfurt (Allemagne, théâtre en langue allemande), *Le petit soldat de plomb* par le Puppentheater am Meininger Theater (Allemagne)

Il nous semble donc que la Coupole joue pleinement l'effet réseau :

- à la fois en se rapprochant des structures de diffusion de proximité (outrepassant le fait que les établissements ne sont pas tous au même niveau de développement et en faisant le pari de la collaboration et de la complémentarité)
- en rejoignant des réseaux régionaux (Les Migrateurs, les Régionales, Quint'est, etc)
- en établissant des partenariats avec des équipes artistiques ou des lieux de diffusion transfrontaliers
- en s'inscrivant dans des tournées d'artistes ou de compagnies coproduites par des établissements nationaux (CDN, CCN, Scènes nationales, etc.)

Pour le département, la Coupole fait figure d'établissement professionnel rayonnant à l'échelle du Sud du département et bénéficiant d'une expertise artistique affirmée.

Conclusion

Au terme de notre étude, nous formulons un avis très positif sur l'activité du théâtre de la Coupole.

Il s'agit de l'un des établissements du spectacle vivant les plus professionnalisés du sud de l'Alsace (en dehors de Mulhouse) avec une proposition artistique de qualité qui serait susceptible de bénéficier d'un label d'Etat « Scène conventionnée »

Il joue un rôle très structurant en matière d'offre de spectacles et d'actions de sensibilisation ainsi que d'actions culturelles en faveur des publics.

La ligne artistique est rigoureuse et offre une gamme de spectacles, principalement orientée vers le théâtre et la musique avec une représentation significative de la danse, du cirque, du théâtre d'objet et des marionnettes, de l'opéra ...

Les propositions alternent œuvres du répertoire et œuvres contemporaines en accordant à ces dernières un large espace.

Des équipes artistiques sont régulièrement accueillies en résidence et des fidélités avec des compagnies se sont instaurées au fil des années ce qui mérite d'être souligné. Il est en effet important pour des artistes que leur travail soit suivi et défendu auprès des publics et des diffuseurs sur la durée.

La politique de fidélisation des publics est efficace et l'audience des spectacles est très significative compte tenu des formes proposées. Le travail en faveur des jeunes publics est très développé et riche dans les propositions et les formes (une mention particulière pour l'ensemble des actions pédagogiques conduites).

Les rapports entre la ville et l'établissement sont très clairs, fondés sur un contrat consignait les attentes de la ville. La mise en œuvre du projet est totalement conforme aux attentes de la municipalité et de la SEM.

Nous devons enfin souligner le très grand professionnalisme du directeur dont la rigueur dans la gestion de l'établissement s'exprime à différents niveaux :

- Au niveau artistique (une exigence artistique pour la sélection des spectacles)
- La gestion (les budgets sont totalement maîtrisés)
- La sensibilisation des publics
- La qualité de la stratégie de communication

Nous confirmons que les axes principaux fondant la signature de la convention avec le Conseil Général ont été remplis :

- La sensibilisation du jeune public à la culture
- Le soutien à la création
- Le soutien aux pratiques amateurs
- L'inscription d'une activité dans le cadre de réseaux locaux, régionaux et transfrontaliers

Seul un axe a été un peu en retrait pour les deux années étudiées à savoir :

- L'attention particulière aux arts du cirque

Néanmoins, il s'agit d'une situation ponctuelle sur ces deux années liée aux formes circaciennes proposées par les Migrateurs, peu adaptées aux conditions d'accueil de la Coupole. Dès la saison 2009/2010, un rééquilibrage devrait être opéré.

Compte tenu de cette évaluation, nous formulons un avis très positif à la reconduction d'un soutien du Conseil Général à la Coupole.

Conseil Général du Haut-Rhin

Direction de la culture et du patrimoine
Service de développement culturel
100, avenue d'Alsace
BP 20351
68006 COLMAR CEDEX

Evaluation de la convention triennale 2007-2009 entre le Département et La Passerelle – Relais culturel à Rixheim

Mai 2009



Cabinet Bénédicte DUMEIGE Conseil
Consultante en projets de développement touristiques et culturels
15 rue Jules Ferry - 93170 BAGNOLET
t. + f. 01 48 70 78 53 - email contact@dumeige-conseil.com



Premier'Acte
Agence Conseil au Développement Culturel
5 rue Gaspard Monge – 86130 JAUNAY CLAN
Tél 05.49.88.07.20 – email : 1acte@1acte.fr

Sommaire

Préambule	p 3
La Passerelle : présentation	p 4
Les objectifs de la convention triennale et les actions mises en oeuvre	p 5
Analyse financière	p 13
Conclusion et perspectives	p 20

Préambule

Le Conseil Général du Haut-Rhin a confié, au cabinet Bénédicte Dumeige Conseil associé au cabinet Premier Acte, une mission d'évaluation de la convention concernant « La Passerelle », Relais Culturel d'Alsace à Rixheim. Ce travail d'expertise est réalisé au terme de la convention triennale de financement 2007/2009, signée entre l'association et le Conseil Général du Haut-Rhin.

Notre mission s'est déroulée aux mois d'avril et mai 2009. Les conclusions de ce rapport s'appuient sur l'ensemble des éléments documentaires recueillis ainsi que sur les échanges que nous avons pu avoir avec les interlocuteurs de ce dossier :

- Madame Christine PLANEL, directrice de La Passerelle
- Chantal Struss, Chef de service du Développement culturel /Conseil général du Haut-Rhin
- Agnès Stricher, Chargée de développement culturel / Conseil général du Haut-Rhin

La convention de partenariat pour le développement culturel s'inscrit dans le cadre des priorités culturelles du Département, visant notamment à l'aménagement culturel du territoire, l'éducation artistique des publics, la permanence artistique et le soutien aux musiques actuelles.

Le rapport d'évaluation de la présente convention se compose de trois parties :

- Une présentation de La Passerelle, Relais Culturel ;
- L'analyse des objectifs fixés par la convention et des actions mises en œuvre ;
- Une analyse financière de l'association.

La Passerelle : Présentation

L'association « Centre Intégré » a été créée le 1^{er} janvier 1990. Elle est née de la fusion de trois associations pré existantes : Le Centre social, le Relais Culturel et l'association du Centre Intégré. Le 30 juin 1999 l'association prenait la dénomination de Centre Socioculturel La Passerelle.

L'objet de l'association, défini par ses statuts est rédigé de la manière suivante :

« L'association est constituée pour la création et la gestion d'un équipement éducatif, social et culturel sur la commune de Rixheim et de tous services rattachés ainsi que son développement en articulation avec les attentes de la population.

Elle interviendra principalement dans le champ des actions concernant la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et les familles ainsi que toute action sociale ou culturelle nécessitant l'intervention de financements publics ou institutionnels. Elle travaillera en étroite collaboration avec les associations relais de quartier. Elle s'attachera à favoriser le développement de la vie associative de la commune dans la limite de ses possibilités.

Elle constitue de ce fait le support essentiel de la politique sociale, socio-éducative et culturelle de la ville et de la CAF. Ses rapports avec la collectivité locale sont régis par une convention accompagnée d'une contractualisation sur des objectifs pluriannuels arrêtés d'un commun accord avec l'ensemble des financeurs.

Ses relations avec les associations relais seront également régies par une convention. (...)

Elle a donc comme missions :

1. Adapter les services d'accueil de la petite enfance et de l'enfance au fonctionnement des familles,
2. Donner toute la place qui leur revient aux jeunes de 12 à 25 ans,
3. Mener une action globale de prévention/Créer un pôle d'insertion sociale,
- 4. Développer le relais culturel dans une optique de développement social,**
5. Mener des actions sociales et socioculturelles en suscitant la participation des habitants.

Elle aura également comme souci constant de favoriser la participation de ses usagers à sa gestion.»

Ainsi, l'association gère-t-elle un équipement récent comprenant un Centre Social (conventionné par la Caisse d'Allocations Familiales) et un Relais culturel. La particularité de ce lieu est bien dans le lien entre le développement social et le développement culturel. L'interaction entre ces deux domaines est constitutive du projet d'établissement porté par sa directrice et l'ensemble de l'équipe salariée.

En 2008, l'association disposait de 90 salariés équivalents temps plein (soit 206 salariés) pour un budget global de près de 3,8 millions d'Euros et 2 562 adhérents en 2008. Le relais culturel est lui bien identifié avec un budget de près de 450 000 € et actuellement six salariés spécifiquement dédiés. (L'équipe d'animateurs intervient régulièrement sur l'action culturelle, bibliothèque etc...)

C'est sur cette activité que reposera notre analyse et tout particulièrement sur le projet triennal fortement ciblé sur l'éducation à l'image, le soutien à la création à travers l'accueil de compagnies, la création d'un événement autour des musiques actuelles et le développement de partenariats dans le cadre de réseaux.

La vie statutaire et le suivi des projets sont très largement retracés par les rapports d'activités présentés aux diverses assemblées générales de l'association.

Les objectifs de la convention triennale et les actions mises en oeuvre

La convention triennale 2007- 2009 liant La Passerelle au Conseil Général du Haut-Rhin fait suite à une précédente convention dont l'évaluation avait permis d'orienter de nouveaux objectifs sur des constats partagés.

L'article 2 de cette convention assure le soutien du Conseil Général « au projet culturel de La Passerelle, dont les axes principaux portent sur :

- L'éducation à l'image à travers une programmation, festival cinoch, ciné goûters, cinoch'matin, collègue au cinéma...
- le spectacle vivant et le soutien à la création (diffusion, résidences, coproductions...)
- le développement d'un projet autour des musiques actuelles
- l'éveil, la sensibilisation des usagers de La Passerelle et la formation du personnel encadrant
- l'ancrage de La Passerelle, en qualité de centre de ressources
- l'inscription de son action dans le cadre de partenariats et de réseaux

Dans ce cadre, La Passerelle mettra en oeuvre des actions qui devront viser à :

- Encourager l'élargissement des publics à travers des actions de sensibilisation aux différentes esthétiques artistiques, y compris les cultures émergentes, par l'éveil, l'éducation, la formation...
- Initier des projets culturels auprès de publics différenciés et notamment de ceux relevant des compétences du Département (petite enfance, collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées),
- Favoriser la mise en oeuvre de projets dans le domaine des musiques actuelles
- Développer l'accueil de résidences d'artistes issus de disciplines artistiques diversifiées (arts de la scène, musiques actuelles, arts plastiques...), en partenariat avec d'autres acteurs culturels du secteur oeuvrant en direction du jeune public
- Favoriser le rayonnement territorial des projets à travers la mise en réseau des acteurs culturels autour de projets partagés
- Promouvoir la création et la diffusion en favorisant la production régionale

La Passerelle prend l'initiative de tous ses projets qui devront s'inscrire dans les orientations mentionnées ci-dessus. »

Le projet artistique et les modalités financières de la convention sont renvoyés à deux annexes distinctes.

Le projet artistique de l'association est très clairement axé sur l'élargissement des publics pour les pratiques culturelles, fondé sur des valeurs où la culture a toute sa place dans le lien social.

Cinq grands axes de développement ont été ainsi retenus pour les trois ans :

- 1 – L'éducation à l'image ;
- 2 – Spectacle vivant et soutien à la création
- 3 - Initier soutenir et développer les musiques actuelles
- 4 - Eveiller et sensibiliser à toutes les formes artistiques les usagers du centre social et former le personnel d'encadrement
- 5 - S'affirmer comme centre de ressources et développer des partenariats avec d'autres opérateurs.

Dans l'annexe à la convention, l'apport financier du Conseil Général sur la période est réparti de la manière suivante :

	2007	2008	2009
Education à l'image	5 000 €	5 000 €	7 000 €
Spectacle vivant et soutien à la création	15 000 €	17 000 €	18 000 €
Initier soutenir et développer les musiques actuelles	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Eveil, sensibilisation des usagers de la Passerelle et formation des personnels	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Centre de ressources et partenariats	-	-	-
TOTAL	25 000 €	27 000 €	30 000 €

Pour tirer un bilan des actions menées, nous en effectuerons donc l'inventaire par grand thème.

Mais pour prendre la mesure de la vitalité du Centre Socioculturel La Passerelle quelques données sur **les adhérents** apportent un éclairage significatif.

Fin 2008 l'association comptait 2 562 adhérents soit 268 adhérents supplémentaires par rapport à 2007.

60% de ces adhérents sont Rixheimois

40% viennent d'ailleurs (7,29% de Mulhouse, 5,81% d'Habsheim, 5,03% de Riedisheim)

L'assise des divers publics de l'association est donc forte et connaît sur l'ensemble de ses activités une fréquentation particulièrement dynamique.

Les activités culturelles sont au cœur de la stratégie de conquête des publics et force est de constater que l'association en apporte une démonstration éloquente.

Sur les cinq grandes entrées de la convention triennale, il s'agit maintenant de tirer un bilan d'activité.

Education à l'image

« L'objectif de La Passerelle est de construire une programmation assortie de projets d'éducation à l'image. Ainsi, au-delà de la programmation régulière, des actions favorisant la découverte du cinéma par les enfants et les familles seront mises en œuvre avec des animations conviviales et de grande qualité, sortant du « tout télé » ou du film à grande production.

La Passerelle entend fidéliser le public avec :

a) des programmations « jeune public » et « art et essai » :

- le festival ciné-jeunesse « Cinoch' », à pérenniser sur les trois années à venir pendant les vacances de la Toussaint,
- « Les Jeudis du 7^{ème} art », rendez-vous hebdomadaire pour les adultes, avec une place aux films d'art et d'essai dans la programmation régulière

b) des rendez-vous conviviaux, déclinaisons du festival « Cinoch' », avec les « ciné-goûters », les « Cinoch'matin », rendez-vous mensuels qui offrent l'occasion de découvrir ou de redécouvrir les films du répertoire :

→ Les ciné-goûters sont programmés sur le temps de loisir de l'enfant (le mercredi) Les enfants y participent à titre individuel ou en groupe (centre de loisirs). Le goûter est l'occasion d'échanger avec le programmateur cinéma qui anime la séance.

→ Les Cinoch'matin du dimanche sont construits sur le même principe mais visent le public familial, pour donner l'occasion aux parents et aux enfants de partager un moment de cinéma en famille.

c) l'éducation des jeunes publics avec la participation aux dispositifs Ecole et cinéma et Collège au cinéma. » (extrait du projet culturel et artistique 2007/2009).

Quelques indicateurs chiffrés permettent de saisir la dynamique engagée autour de cette activité. (Afin de saisir une tendance, nous avons fait figurer volontairement les chiffres 2006).

Fréquentation du cinéma La Passerelle

	2006	2007	2008
Fréquentation annuelle	20 543	18 760	20 970
<i>Nombre de films présentés</i>	193	200	193
dont Jeune public (hors Cinoch')	4 348	3 203	3 816
dont Art et essai – total spectateurs	2 267	2 067	2 112
dont spectateurs scolaires	3 157	2 424	3 186

Fréquentation du festival Cinoch'

	2006	2007	2008
Nombre de spectateurs	1 562	1 968	2 649
<i>Nombre de séances</i>	35	60	60

Les variations de fréquentation suivent globalement les chiffres nationaux communiqués par le C.N.C. Les années fastes sont essentiellement portées par des films « locomotives » tel « Bienvenue chez les Cht'is » en 2008. La fréquentation annuelle du cinéma La Passerelle s'établit donc autour des 20 000 spectateurs. Une fréquentation solide qui apparaît d'autant plus remarquable puisqu'un nouveau cinéma s'est implanté à Mulhouse en 2008...

Pour la fréquentation des publics scolaires, on notera qu'en 2007 le cinéma avait perdu plusieurs classes sur l'opération « Ecole et cinéma » suite à des changements dans les dispositifs de l'Education Nationale. La fréquentation des scolaires se rétablit donc nettement en 2008. Par ailleurs, les diverses animations proposées « Ciné-Goûter », « Cinoch'Matin » apparaissent aussi attractives pour attirer le jeune public dont la fréquentation s'est redressée en 2008.

Les spectateurs Art et essai sont globalement stables sur la période (+3% en 2008 par rapport à 2007 et ce malgré la concurrence du cinéma Le Palace à Mulhouse).

Le festival Cinoch' a lui connu un franc succès pour sa neuvième édition en 2008. Avec une progression de 25% des spectateurs et un rayonnement important sur les centres de loisirs de la région.

Le Conseil Régional d'Alsace apporte un soutien financier stable (7 700 €uros/an) à ce festival.

Très clairement, et les chiffres de fréquentation en témoignent, le volet éducation à l'image apparaît comme une composante active et réussie du projet culturel de la Passerelle.

Spectacle vivant et soutien à la création

Ce volet de la convention triennale est celui où le Conseil Général affecte le plus de moyens.

Pour ce qui est de la **diffusion culturelle**, les programmes des saisons s'inscrivent selon 3 catégories :

Le spectacle du mercredi

Spectacle jeune public, programmé une à deux fois par mois sur le temps de loisirs des enfants.

	2007	2008
Nombre de spectateurs	1 500	1 487
Nombre de spectacles	7	7

Le spectacle famille

Une fois par mois avec la rencontre des compagnies invitées

	2007	2008
Nombre de spectateurs	1 894	1 551
Nombre de spectacles	11	9

Le spectacle pour les tout-petits

Une programmation de spectacles spécifique pour la petite enfance (moins de quatre ans), qui caractérise tout particulièrement la convivialité et l'exigence de la réflexion sur le spectacle vivant menée à La Passerelle.

	2007	2008
Nombre de spectateurs	986	1 487
Nombre de spectacles	5	6

Qualité de la programmation, impertinence des choix, croisement des diverses formes... tout ceci apporte à la diffusion des spectacles à La Passerelle une identité forte et un indéniable attrait.

Pour information, la Passerelle utilise la programmation bâtie par l'Agence Culturelle d'Alsace, Les Régionales, au même titre que les propositions de diffusion de spectacles auxquelles elle accède directement. Il n'y a donc pas de préférence particulière pour ce dispositif de diffusion qui peut connaître des « commandes » variables selon les propositions artistiques disponibles et surtout au vu du projet global de programmation.

Pour ce qui est du dispositif VITACULTURE, la ville de Rixheim ne disposant pas de lycée, cette carte n'est actuellement pas utilisée à La Passerelle.

On observe que le pari d'une programmation pour le tout jeune public est une réussite en termes de fréquentation depuis 2008... Sur l'ensemble on observe donc une fréquentation soutenue.

Résidence artistique / soutien à la création

En 2007

Résidence de L'Apprentie Compagnie – « La fabrique de liens » (2 semaines)
Ateliers musicaux – Fawzy Al Aiedy

Soutien à la création avec :

« Des joues fraîches comme des coquelicots » par Le Fil Rouge Théâtre (Strasbourg) – Spectacle nominé aux Molières Jeune Public 2007

« Les enchaînés » par la Cie Flash Marionnettes (Strasbourg)

« Don Cristo Loco » par la Cie La Puce à l'Oreille (Mulhouse)

« L'Odition » par la Cie Choc Trio (Poitiers)

En 2008

Résidence de L'Apprentie Compagnie « Proserpine Rock Star »

Ateliers musicaux – Bernard Struber

Soutien à la création

« Braquage » par la Cie Bakélite (Rennes)

« Poussière d'eau » Le Fil Rouge Théâtre (Strasbourg)

« Alice » par la Cie Flash Marionnettes (Strasbourg)

« Envie d'air » par Tartine Reverdy (Strasbourg)

Fawzy Al Aiedy

En 2009, une résidence de création de la Cie Choc Trio (Poitiers) est prévue (15 jours en septembre et 1 semaine en novembre).

Cet aspect du travail de la Passerelle sur le spectacle vivant montre à quel point le lieu s'identifie désormais comme un partenaire régional important pour la création et tout particulièrement sur le spectacle jeune public. L'accompagnement artistique et le dialogue avec l'équipe permanente permettent des fidélités qui fondent des retrouvailles sur plusieurs saisons. La qualité de ces créations se repère ensuite par les diffusions qui s'engagent au plan national et même par des reconnaissances plus officielles (nomination aux Molières)...

L'accueil des compagnies en résidence constitue un temps fort et un échange avec les usagers de La Passerelle qui conditionne cet accueil est favorisé par l'équipe.

On note cependant que la durée de ces soutiens reste souvent inférieure à deux semaines, pour des raisons de disponibilités de l'équipement et de logistique à mettre en œuvre. Cela a pu exclure La Passerelle des dispositifs de soutien régional aux résidences (exigence de 3 semaines en résidence dans un lieu)...

Soutien aux musiques actuelles

Au cours de cette convention triennale, La Passerelle s'est positionnée comme lieu ressource et accompagnement pour les musiques actuelles.

Un local de répétitions a été dédié. Il accueille divers groupes locaux et impulse une programmation musicale.

Fin juin 2008, l'association a dû se séparer du responsable de ce secteur. Un recrutement est en cours pour cette activité.

Cette activité en reste donc à l'état de démarrage. Une fois un responsable recruté, La Passerelle pourra poursuivre son développement et l'inscription dans les réseaux régionaux de soutiens aux musiques actuelles...

Eveil, sensibilisation des usagers, formation des personnels

Un volet original et important de l'activité de La Passerelle concerne la formation.

Outre des formations « classiques » liées à l'activité d'un centre socioculturel (accueil, accompagnement d'équipe) des formations aux pratiques culturelles sont proposées aux salariés des services éducatifs...

En 2007/2008

Lire et jouer

Accompagner l'enfant au spectacle vivant

Jeux d'écriture

Voix et conte

Etre animateur

Enfants différents

Arts plastiques

Musique

Chant

En 2008 – 20 formations ont réuni 73 salariés de La Passerelle et 29 participants extérieurs de 16 structures différentes.

En 2009

2 formations sur l'expression

2 formations sur le conte

4 formations aux arts plastiques

4 formations sur les livres et les jeux

1 formation sur l'image.

A noter que les Cies ou artistes en résidence sont sollicités pour intégrer ce programme de formation. Des conférences prolongent enfin cette activité....

Centre de ressources et partenariats

Ce chapitre du projet artistique et culturel n'est pas valorisé financièrement mais constitue l'incarnation du rayonnement de La Passerelle au plan régional, voire national...

On observera que cette mission ne figure pas dans les statuts de l'association. Ainsi, le développement des activités menées à la Passerelle débouche finalement sur une expertise et des compétences dont ses dirigeants ont souhaité faire profiter les réseaux professionnels auxquels ils participent...

La mise en réseau de six lieux culturels du Haut-Rhin se concrétise avec « Résonances », dont Christine PLANEL assure la Présidence. Il réunit, outre La Passerelle, le relais culturel de Thann, l'espace Grün de Cernay, le Créa de Kingersheim, Le Triangle de Huningue et l'Espace Rhénan de Kembs.

Cette mise en réseau se traduit par des **collaborations** et des **mutualisations de moyens** favorisant la circulation des artistes et la mise en œuvre de **résidences partagées, de diffusions coordonnées**. Des retombées en matière de **formation du personnel** (voir chapitre précédent) sont encore particulièrement sensibles.

La programmation Petite enfance (festival Momix) se trouve elle aussi renforcée...

Résonances devrait d'ailleurs déposer un projet d'éducation culturelle commun auprès du Conseil Général du Haut-Rhin.

Pour ce qui est du cinéma, témoin de sa vitalité et de son expertise on note que son responsable, Jérôme JORAND assure depuis 2008 la coordination de l'opération « Collège au cinéma » pour le Haut-Rhin et a pris les fonctions de vice-président d'Alsace Cinémas. Il est par ailleurs vice-président de l'Association des Cinémas Indépendants de l'Est et conseiller cinéma Jeune Public pour l'Alsace Lorraine au sein de l'AFCAE (association française des cinémas d'art et d'essai).

Les cinq thématiques identifiées pour la convention présentent donc un bilan positif. L'activité Musiques Actuelles en est encore à ses débuts mais a bien été lancée au cours de la période. Pour le reste, l'inscription de La Passerelle dans les réseaux régionaux constitue un point particulièrement fort et l'implication de ses responsables en faveur du développement culturel indéniable.

Nous n'avons pas évoqué dans ces lignes la Biluthèque qui constitue une autre facette du Relais culturel et vient souvent apporter son prolongement aux programmations artistiques engagées.

Ainsi, le Relais Culturel participe-t-il complètement au projet global de développement social mené à La Passerelle et contribue-t-il au rayonnement de la structure bien au-delà du cadre municipal...

La Passerelle : Analyse financière

L'analyse porte sur les exercices 2006 à 2008 dont les comptes ont été certifiés par Roland EBERSOLD, Commissaire aux Comptes.

Si nous commentons le bilan de l'association, le reste de notre analyse porte sur le service culturel de l'équipement, qui fait l'objet d'un secteur distinct d'activité et présente des comptes de résultats séparés.

L'évolution de la structure de bilan
Les immobilisations

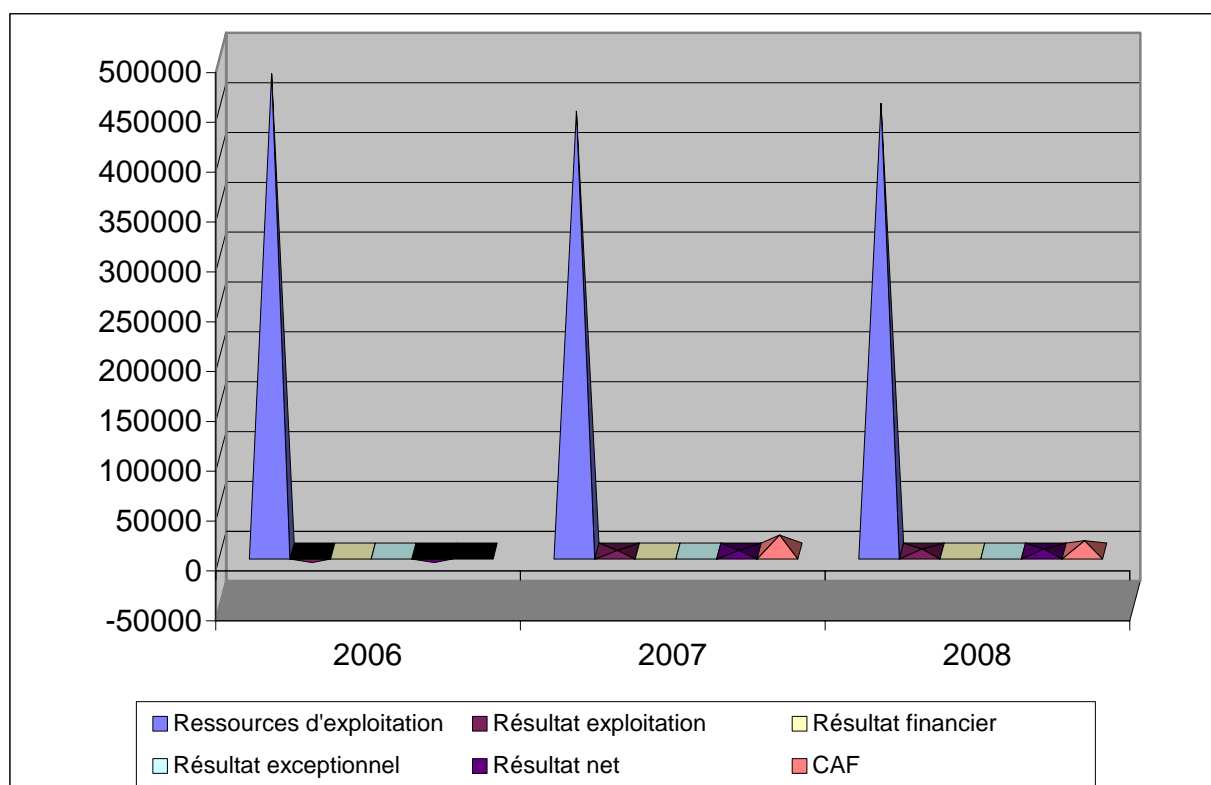
RELAIS CULTUREL LA PASSERELLE

L'EXPLOITATION

L'évolution des ressources de fonctionnement,
du résultat et de la capacité d'autofinancement

DONNEES	2006	2007	2008
Ressources d'exploitation	478630	441450	449047
Résultat exploitation	-11369	559	2084
Résultat financier	0	0	0
Résultat exceptionnel	0	0	0
Résultat net	-11369	559	2084
CAF	-3380	16222	10504

INDICES	2006	2007	2008
Résultat exploitation	100	-5	-18



RENTABILITE	2006	2007	2008
Résultat / Ressources	-2%	0%	0%

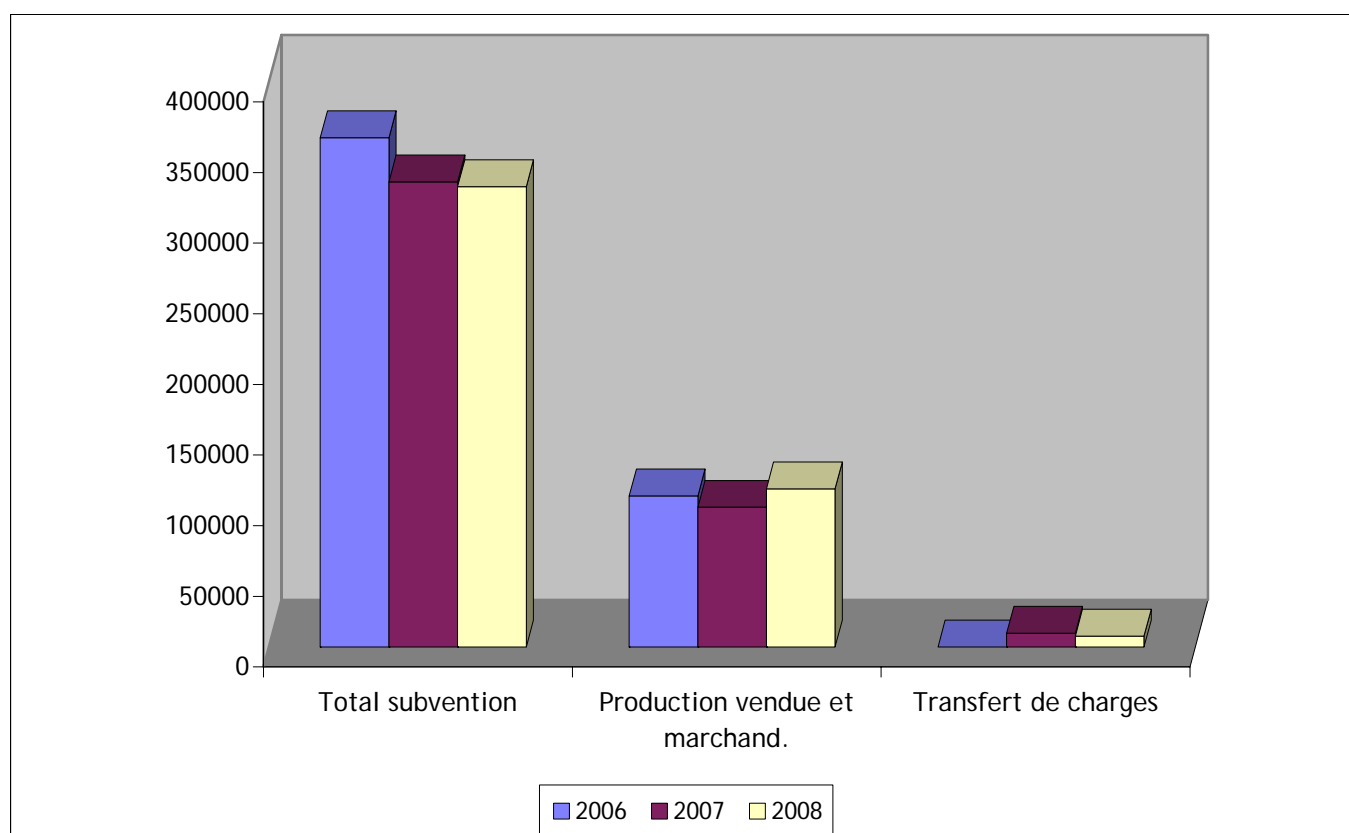
Les ressources du Relais Culturel de La Passerelle atteignent près de 450 000 € en 2008. Après un exercice nettement déficitaire en 2006, la structure a retrouvé l'équilibre en 2007 et dégagait un petit excédent en 2008.

Les produits d'exploitation

Les ressources

DONNEES	2006	2007	2008
Total subvention	360359,71	329050,89	325780,5
Production vendue et marchand.	106 837	98 869	111 883
Transfert de charges	-	9 719	7 573
Production stockée/immob.	-	-	-

INDICES	2006	2007	2008
Total subvention	100	91	90
Production vendue et marchand.	100	93	105
Transfert de charges	0	9	7

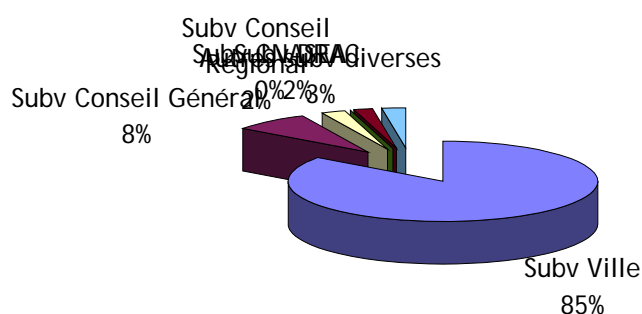


RATIOS	2006	2007	2008
Subventions / Ressources	75%	75%	73%
Production / Ressources	22%	22%	25%
Transfert / Ressources	0%	2%	2%

Les subventions de l'exercice 2008 sont contenues et représentent 73% des ressources de la structure. Les ressources propres ont progressé sensiblement en 2008, elles atteignent désormais un quart du budget du Relais Culturel.

La composition des subventions

	2006	2007	2008
Subv Ville	300 699	281 547	276 491
Subv Conseil Général	19 000	25 000	27 000
Subv Conseil Régional	7 700	7 700	7 700
Subv CNASEA	16 828	-	-
Subv DRAC	8 681	8 000	6 000
Autres subv diverses	7 452	6 804	8 589



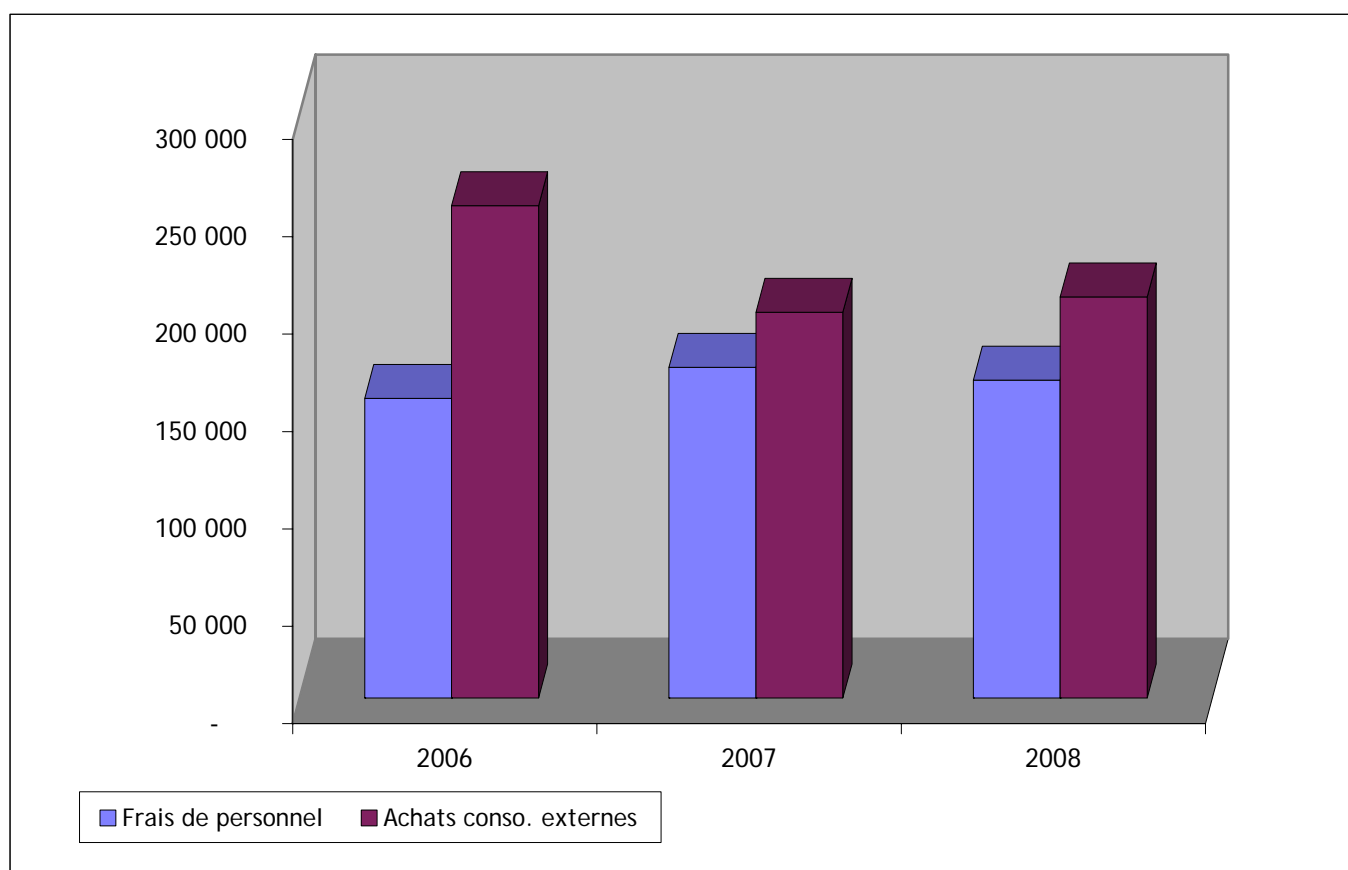
La ville de Rixheim constitue le principal financeur public du Relais Culturel (85% des subventions). L'apport du Conseil Général du Haut Rhin représentait 8% des subventions publiques du Relais Culturel en 2008. Sur la période, le Conseil Régional d'Alsace apportait une subvention d'un montant stable de 7 700 € correspondant à son soutien au festival C'noch'

Les charges d'exploitation Les charges de personnel

DONNEES	2006	2007	2008
Frais de personnel	154 018	169 916	163 273
Achats conso. externes	252 964	198 168	206 076

INDICES	2006	2007	2008
Frais de personnel	100	110	106
Achats conso. externes	100	78	81

RATIOS	2006	2007	2008
Conso. externes/ressources	53%	45%	46%
Charg. Personnel/ressources	32%	38%	36%



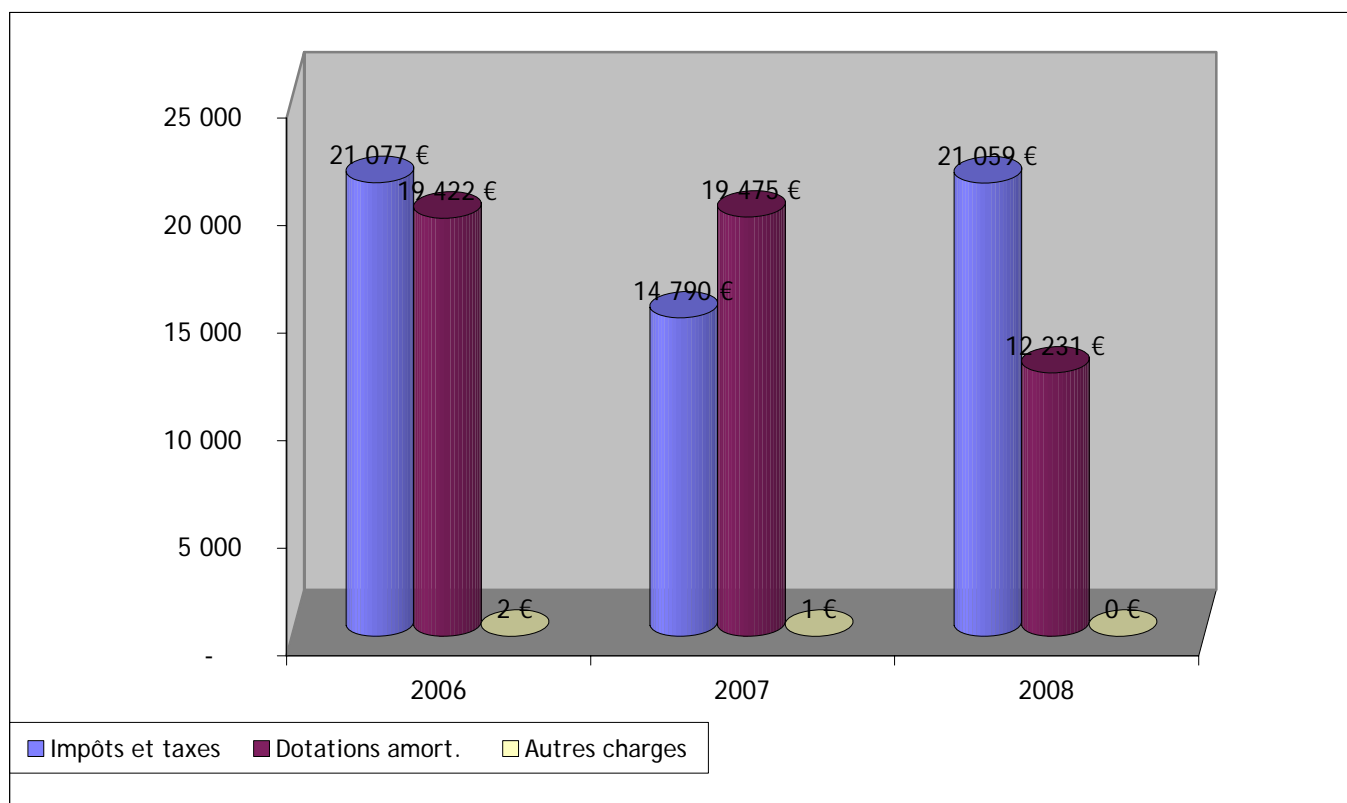
On observe que depuis 2006 un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de rétablir l'équilibre d'exploitation.

Les autres charges d'exploitation

DONNEES	2006	2007	2008
Impôts et taxes	21 077	14 790	21 059
Dotations amort.	19 422	19 475	12 231
Autres charges	2	1	-

INDICES	2006	2007	2008
Impôts et taxes	100	70	100
Dotations amort.	100	100	63
Autres charges	100	58	0

RATIOS	2006	2007	2008
Dotations/Ressources	4%	4%	3%
Impôts/Ressources	4%	3%	5%
Autres/Ressources	0%	0%	0%



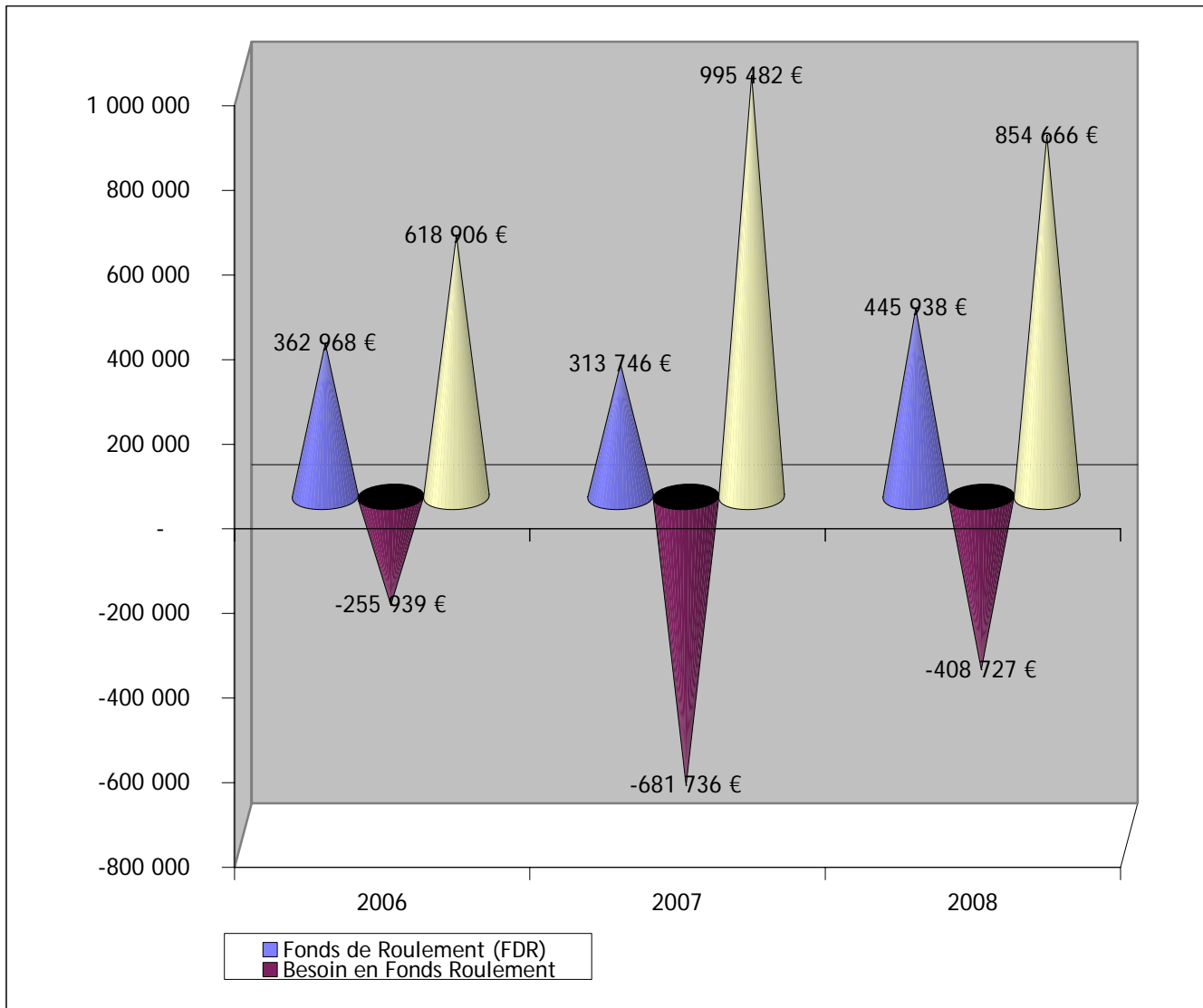
La part des impôts et taxes a augmenté de plus de 6000 € en 2008.

A l'inverse, les dotations aux amortissements ont diminué de plus de 7000 €.

L'ANALYSE DU BILAN

L'évolution de la structure de bilan Association La Passerelle

DONNEES	2006	2007	2008
Fonds de Roulement (FDR)	362 968	313 746	445 938
Besoin en Fonds Roulement	- 255 939	- 681 736	- 408 727
Trésorerie nette	618 906	995 482	854 666



La situation financière de l'association La Passerelle est particulièrement saine. Avec un Fonds de Roulement représentant environ 2 mois et demi de sa masse salariale, l'association peut supporter sans dommages les fluctuations de trésorerie liées aux décalages de versements de subventions et investir sereinement dans ses projets.

Conclusion

Au terme de cette analyse, la situation du Relais Culturel La Passerelle apparaît particulièrement favorable.

Les cinq grands axes de la convention triennale liant l'association au Conseil Général pour (2007/2009) (*éducation à l'image ; spectacle vivant et soutien à la création ; Initier soutenir et développer les musiques actuelles ; Eveiller et sensibiliser à toutes les formes artistiques les usagers du centre social et former le personnel d'encadrement ; S'affirmer comme centre de ressources et développer des partenariats avec d'autres opérateurs*) ont tous été engagés par le Relais Culturel.

On constate en particulier une progression sensible de ses publics et de l'activité.

Très concrètement, La Passerelle apporte la démonstration par la preuve que le développement culturel peut être constitutif du lien social et apporter un véritable lien avec les publics. A cet égard, le rayonnement de La Passerelle dépasse très clairement le cadre municipal...

Chaque volet de la convention est conduit de manière exigeante avec le souci de la qualité artistique et du développement des publics. Par ailleurs des transversalités sont souvent favorisées, et permettent ainsi de donner du sens à la conduite des actions. Il semble donc – avec une nuance toutefois pour la question des musiques actuelles – que les objectifs assignés par la convention triennale soient atteints.

Le partenariat avec le Conseil Général du Haut Rhin, s'il ne représente que 8% des subventions totales allouées au Relais Culturel s'avère utile à l'association pour développer la variété de ses partenariats aux côtés de la ville de Rixheim.

En outre, c'est un véritable lieu ressource qui s'inscrit dans les réseaux départementaux de programmation tant pour le cinéma que pour le spectacle vivant, avec des compétences et une distinction toute particulière pour le jeune et très jeune public...

C'est sans doute sur ces derniers points que l'on pourrait bâtir une reconnaissance plus large et un partenariat affermi avec La Passerelle pour les prochaines années...

Conseil Général du Haut-Rhin

Direction de la culture et du patrimoine

Service de développement culturel

100, avenue d'Alsace

BP 20351

68006 COLMAR CEDEX

Evaluation de la convention triennale 2007-2009 entre le Département et Pandora La Compagnie

Mai 2009



Cabinet Bénédicte DUMEIGE Conseil
Consultante en projets de développement touristiques et culturels
15 rue Jules Ferry - 93170 BAGNOLET
t. + f. 01 48 70 78 53 - email contact@dumeige-conseil.com



Premier'Acte
Agence Conseil au Développement Culturel
5 rue Gaspard Monge – 86130 JAUNAY CLANO
Tél 05.49.88.07.20 – email : 1acte@1acte.fr

Sommaire

Préambule	p 3
Pandora La Compagnie : présentation	p 4
Les objectifs de la convention triennale et les actions mises en oeuvre	p 5
Analyse financière	p 14
Conclusion et perspectives	p 21

Préambule

Le Conseil Général du Haut-Rhin a confié, au cabinet Bénédicte Dumeige Conseil associé au cabinet Premier Acte, une mission d'évaluation de la convention concernant « Pandora La Compagnie ». Ce travail d'expertise est réalisé au terme de la convention triennale de financement 2007/2009, signée entre l'association et le Conseil Général du Haut-Rhin.

Notre mission s'est déroulée aux mois d'avril et mai 2009. Les conclusions de ce rapport s'appuient sur l'ensemble des éléments documentaires recueillis ainsi que sur les échanges que nous avons pu avoir avec les interlocuteurs de ce dossier :

- Monsieur Marc SAMSON Président de l'association Pandora
- Madame Dominique GUIBERT, metteuse en scène – Intermittente du spectacle
- Clarisse GLENAT, chargée d'animation et de développement
- Chantal STRUSS, Chef de service du Développement culturel /Conseil général du Haut-Rhin
- Dorothee REISACHER, Chargée de développement culturel / Conseil général du Haut-Rhin

La convention de partenariat pour le développement culturel s'inscrit dans le cadre des priorités culturelles du Département, visant essentiellement à la sensibilisation des publics, l'aménagement culturel du territoire et au soutien à l'emploi culturel.

Les orientations départementales se traduisent notamment par l'encouragement à l'éducation artistique, l'accompagnement de projets culturels innovants ou de qualité en faveur de toutes les expressions artistiques, la valorisation des atouts artistiques des territoires et la structuration culturelle territoriale.

Le rapport d'évaluation de la présente convention se compose de trois parties :

- Une présentation de Pandora La Compagnie ;
- L'analyse des objectifs fixés par la convention et des actions mise en œuvre
- Une analyse financière de l'association.

Pandora La Compagnie : Présentation

L'association Pandora a été créée le 30 avril 1991.

L'objet de l'association, défini par ses statuts est rédigé de la manière suivante :

« Pandora se veut témoin et acteur de la création locale et du développement des pratiques théâtrales, sous des formes diverses, dans la cité. Une priorité : l'égalité des cultures. Ses créations intègrent le théâtre, la musique, la danse, le chant, l'écriture. Une volonté : le partenariat local, de quartier et régional, avec les artistes amateurs, professionnels, l'école et le secteur socio-culturel.

Moyens d'actions : création de spectacles, ateliers de formation pluridisciplinaires, rencontres avec les professionnels (auteurs, acteurs, musiciens, chanteurs et plasticiens). »

La formulation de cet objet social traduit le souci d'exposer la vision des fondateurs de l'association de la place de la création dans la cité... Il serait à tout le moins nécessaire de bien préciser les termes qui lui donnent capacité à agir et tout particulièrement la production et diffusion de spectacles vivants, qui constituent les deux catégories d'entrepreneur de spectacles dans laquelle se situe cette compagnie...

La Compagnie Pandora est née de l'expérience professionnelle de sa metteuse en scène, Dominique GUIBBERT et s'articule autour de ses divers projets.

L'activité de création, centrée sur les écritures contemporaines, constitue un axe fort et constitutif de cette compagnie.

Le lien avec les amateurs, la rencontre des diverses formes artistiques, comme inscrit dans les statuts, concrétise de manière vivante les projets : travaux de collectages, ateliers de pratiques artistiques, interventions en milieu scolaire...

La Compagnie dispose d'**une salariée à temps plein** : Clarisse GLENAT, Chargée d'animation et de développement – positionnée sur la grille de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles en tant que Technicien Agent de Maîtrise de catégorie 2.

Les autres salariés de l'association sont des artistes ou techniciens du spectacle, embauchés en contrat de travail à durée déterminée (intermittents du spectacle). Dominique GUIBBERT, metteuse en scène intervient en particulier dans un tel cadre.

Selon les années et les productions engagées l'effectif de la Compagnie est donc variable.

Le siège administratif de la Compagnie se situe au Théâtre de Colmar. Pandora ne dispose pas de lieu permanent pour ses créations ou bien la conduite de ses activités de pratiques artistiques avec les amateurs. Elle engage donc divers partenariats et résidences pour exercer son activité.

Les objectifs de la convention triennale et les actions mises en oeuvre

Le Département soutient le projet culturel de PANDORA LA COMPAGNIE par une convention triennale sur la période 2007/2009.

L'article 2 de cette convention prévoit que Pandora La Compagnie mettra en oeuvre des actions qui devront viser :

- au développement du travail de création et la mise en oeuvre d'ateliers au sein des lieux de diffusion, dans le cadre de résidence d'artistes ;
- à la mise en oeuvre d'actions de sensibilisation et de formation auprès de différents publics et notamment ceux relevant en priorité des compétences du Département (collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées) : lectures, petites formes théâtrales... Ces actions peuvent prendre la forme d'ateliers de pratique (initiation à la création théâtrale sous tous ses aspects, lecture de textes, jeu d'acteurs, écriture, maîtrise du langage et du corps...), dans le cadre scolaire, les centres de formation pour adultes, auprès des associations, dans les centres sociaux et éducatifs tels que les centres de prévention spécialisée ;
- à la participation à des programmes de formation/sensibilisation en direction d'animateurs d'ateliers théâtre ou d'accompagnants aux spectacles : amateurs, enseignants, éducateurs des centres de prévention..., leur permettant de disposer d'outils relatifs à la pratique et à la lecture du théâtre, dispensés dans le cadre des structures spécialisées ou de l'Agence Culturelle d'Alsace, dans l'objectif de la qualification des projets d'amateurs ;
- à l'inscription territoriale des projets et la mise en réseau des acteurs culturels autour d'actions fédératrices dans le domaine des arts de la scène, (et particulièrement en collaboration avec les communautés de communes), dans l'objectif d'une mutualisation et d'une rationalisation des moyens et des ressources.

Pour conclure cet article, la convention mentionne que PANDORA LA COMPAGNIE « prend l'initiative de tous ses projets, qui devront s'inscrire dans les orientations mentionnées ci-dessus ».

Le projet artistique et les modalités financières de la convention sont renvoyés à deux annexes distinctes.

Trois grands chapitres articulent le projet artistique de la Compagnie sur les trois ans concernés :

- Création, écriture, rencontre ;
- Action culturelle – rencontre avec les publics
- Les ateliers – Faire et savoir faire

Dans l'annexe à la convention, l'apport financier du Conseil Général sur la période est réparti de la manière suivante :

	2007	2008	2009
Charges de structure	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Création, écriture, rencontre	15 000 €	15 000 €	16 000 €
Action culturelle – rencontre avec les publics	2 500 €	3 500 €	3 500 €
Les ateliers – Faire et savoir faire	500 €	500 €	500 €
TOTAL	25 000 €	26 000 €	27 000 €

Pour tirer un bilan des actions menées, nous en effectuerons donc l'inventaire par grand thème.

Création, écriture, rencontre

Comme l'indique la répartition des moyens consacrés à cette activité, la création et diffusion de spectacles vivants concentre le cœur de l'action engagée par la Cie.

LA DIFFUSION DES SPECTACLES

- **En 2007**

« **Pandora, le cabaret des grandes peurs** »

Le mardi 9 janvier 2007 - Val Saint Grégoire – **Munster**

Le jeudi 11 janvier 2007 – Relais Culturel **Wissembourg**

Le vendredi 19 janvier 2007 – Cheval Blanc à **Schiltigheim**

Du 10 au 15 avril 2007 aux TAPS GARE à **Strasbourg**

« **Le crabe et moi** »

Le samedi 7 octobre 2006 à **Illhaeusern**

Les 26 et 27 janvier 2007 au Cheval Blanc à **Schiltigheim**

« **Eden à l'Ouest** »

Mercredi 5, vendredi 7, et samedi 8 décembre 2007 au

Théâtre Municipal de **Colmar** ainsi que le jeudi 6 décembre.

Le 30 mai 2008 Espace Culturel du Ried Brun à **Muntzenheim**.

- **En 2008**

Création originale : « **Alors, j'étais mort et je vous observais** » Adaptation théâtrale du roman inédit de Philippe Napolitano, Mise en scène Dominique GUIBBERT.

Représentations au théâtre Municipal de **Colmar** les 3, 4, 5 et 6 décembre 2008

A l'Espace Grün de **Cernay** les 9 et 10 décembre 2008.

Autres représentations :

Eden à l'ouest

Le 30 mai 2008 au Ried Brun de **Muntzenheim**

Le crabe et moi

Le 15 janvier au Val Saint Grégoire à **Munster**

Le 25 janvier aux Tanzmatten à **Sélestat**

Le 31 janvier salle des fêtes de **Ferrette**

Le 27 Espace Grün **Cernay**

Le 28 mars école d'infirmière de **Mulhouse**

- **Projets 2009**

Alors j'étais mort et je vous observais

Du 12 au 17 mai 2009 aux TAPS GARE à Strasbourg

NB : le spectacle a été sélectionné dans les « régionales » mais un seul acheteur s'est manifesté.

Le crabe et moi le 12 juin 2009 dans le cadre du 10^{ème} anniversaire des journées de psycho – oncologie organisées par l'association Apohr, à l'école d'infirmière de Mulhouse.

Diffusion de la lecture « **texte frontière** » mise en scène par Dominique Guibbert avec les sentiers du théâtre et du court métrage réalisé par Françoise Maillet, diffusion en France et en Allemagne.

Lecture et musique de **textes de Pessoa** à 7 voix (7 comédiens et deux musiciens) dans le cadre d'une recherche de « La friche Laiterie » présentation le 25 avril 2009

Création 2009 « Sur le fil »

Projet de collectage, écriture et création d'un spectacle sur la mémoire des travailleurs des usines textiles de la vallée de Munster.

Distribution :

Dominique Guibbert : Conception et jeu
Jean Marc Eder : Co mise en scène
Jean Rémond Gelis : musique et jeu
Marc Schweyer : jeu
Bruno Journée : jeu
Jean Muckensturm : Régie Générale
Jean Duntz : Costumes

Dans la vallée de Munster

Septembre et octobre 2009, quatre lectures avec deux comédiens prévues dans quatre lieux différents de la Vallée de Munster.

Espace Saint Grégoire à Munster

Représentations les 26 et 27 novembre 2009, dans la salle Val Saint Grégoire à Munster.

Atelier du Rhin Colmar dans la salle du Théâtre Municipal

Le mercredi 2 décembre à 20h30

Le jeudi 3 décembre à 20h30

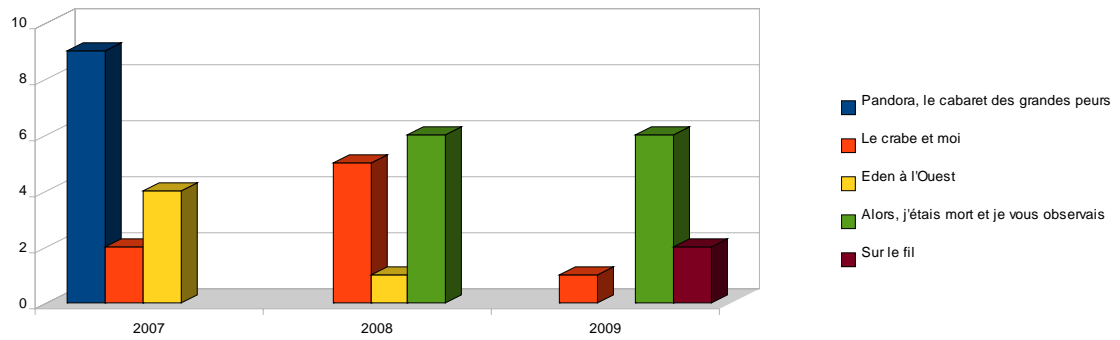
Le vendredi 4 décembre à 14h15 et 20h30

Le samedi 5 décembre à 20h30

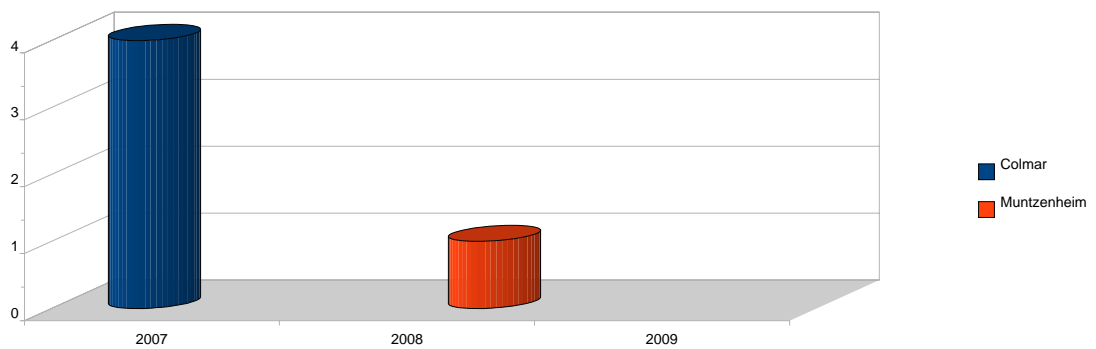
Taps Gare à Strasbourg 2010

Du 25 au 30 mai 2010

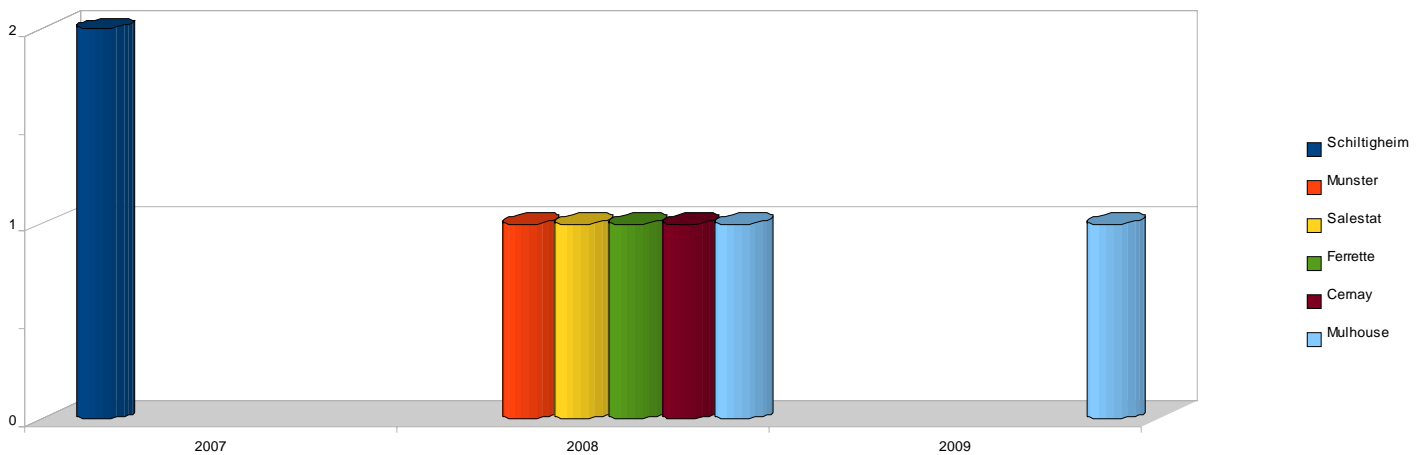
Les diffusions de spectacles



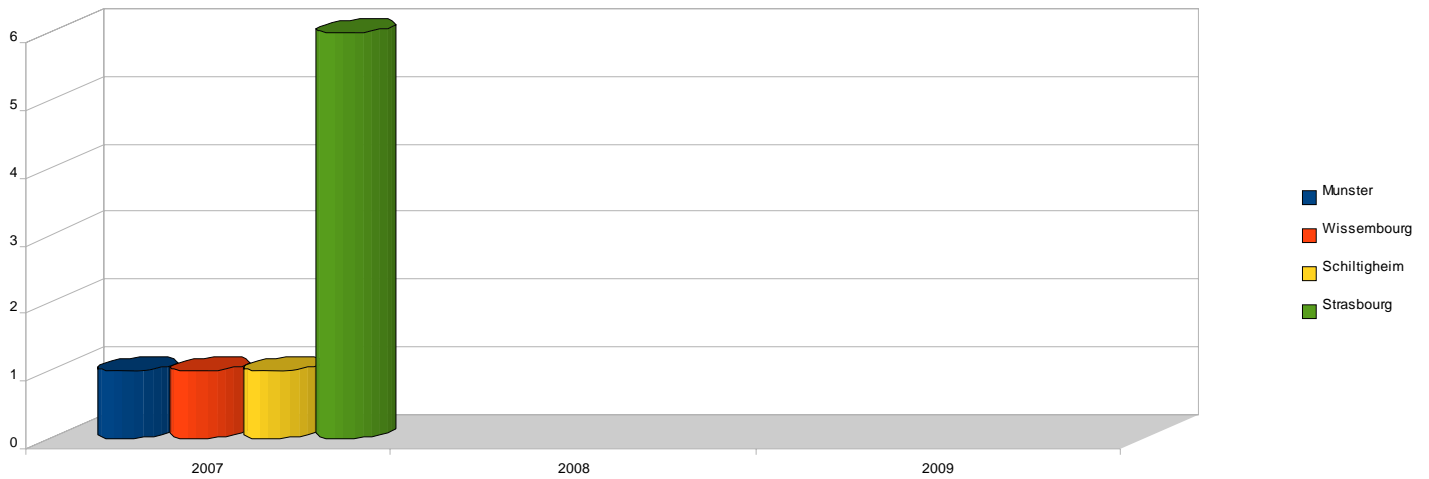
Eden à l'Ouest



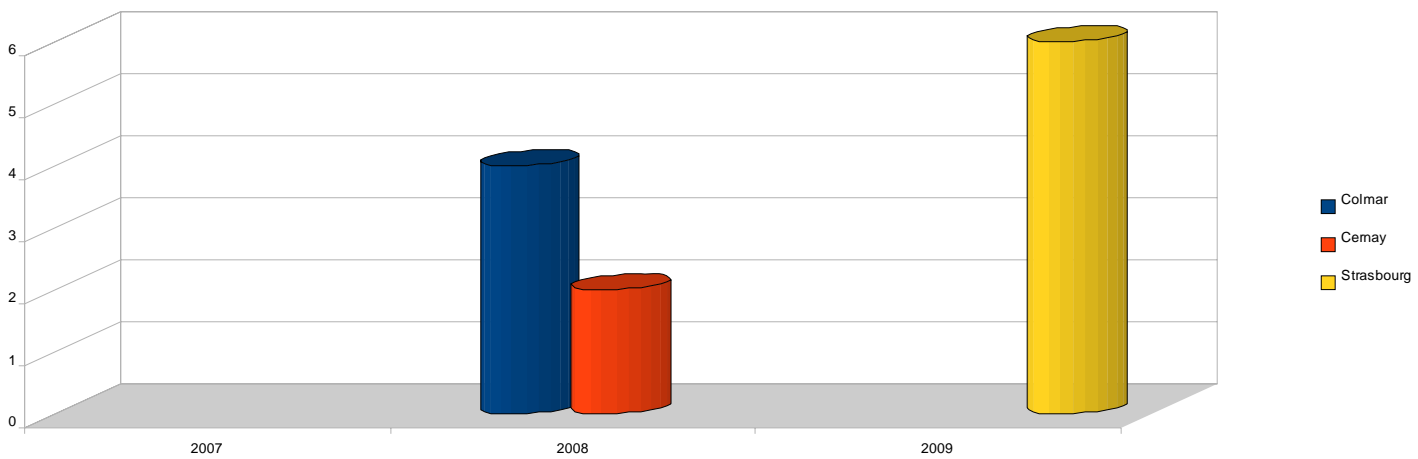
Le crabe et moi



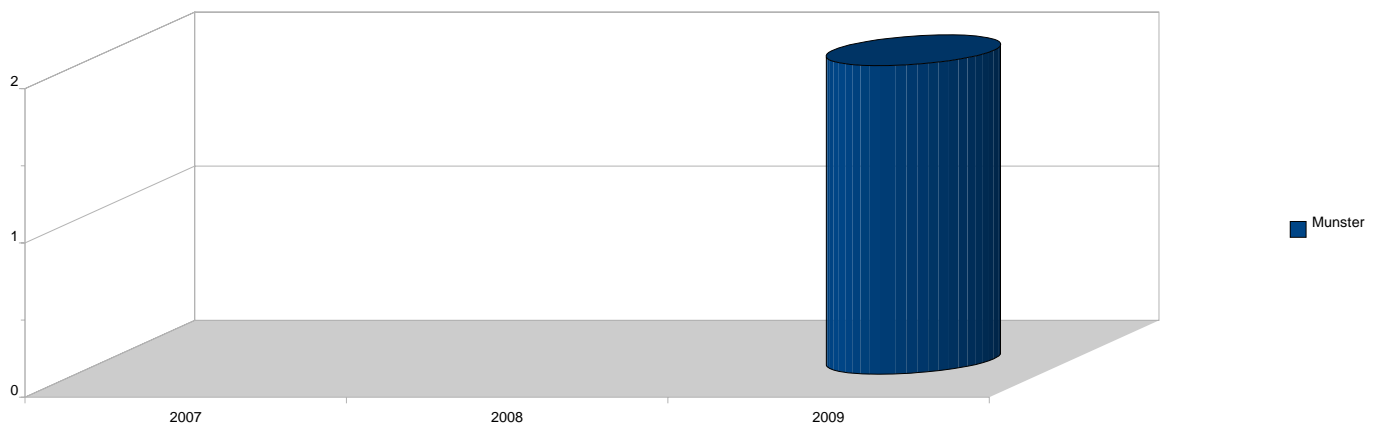
Pandora, le cabaret des grandes peurs



Alors, j'étais mort et je vous observais



Sur le fil



Avec un rythme d'une création annuelle, la Compagnie mène une activité dense de production de spectacles vivants. On observe cependant que le volet diffusion de ces productions connaît des difficultés depuis 2008. La vente de spectacles constitue véritablement la pierre d'achoppement de la structure. Les prises de risques liées aux thèmes abordés (le Cancer, la mort...) et à l'écriture contemporaine peuvent probablement expliquer en partie cette difficulté. Il n'en demeure pas moins que la diffusion est essentiellement régionale et sur des réseaux en proximité avec la Metteuse en scène (TAPS, Espace Grün)... L'activité de création liée au collectage (mémoire, paroles.../...) semble constituer aussi une vraie ressource et un point fort de la Compagnie qui peut ainsi croiser des publics habituellement éloignés du théâtre tout en menant une démarche d'écriture et de création qui touche aussi bien au patrimoine oral qu'à la sociologie...

Action culturelle – rencontre avec les publics

LA MISE EN SCENE :

En 2007

Mise en scène de professionnels

Poursuite du travail de mise en scène avec le groupe de Corinne Châtel sur le spectacle « Paris Berlin »

Spectacle joué à la Manufacture de Nancy en novembre 2007

Mise en scène des amateurs adultes ,participant à la fête des ménétriers de Ribeauvillé à la demande du Maire et du directeur artistique (août 2007)

Projet de comédie musicale avec les jeunes des quartiers d'Illzach à la demande du Centre Culturel d'Illzach à partir d'un conte des mille et une nuits. (Des groupes de danse orientale et hip hop, chant, travailleront à l'année avant d'être rassemblés pour la mise en scène du spectacle en 2007)

En 2008

Mise en scène avec des professionnels

Les cocottes perchées, spectacle de théâtre musical jeune public avec la compagnie « Atrium » mise en scène D.Guibbert

L'ÉCRITURE, LES LECTURES ET PETITES FORMES

En 2007

Lectures avec les **Médiathèques Départementales :**

- Lecture le 11 mai 2007 en Haute Savoie à Cluses.
- les 23 et 24 octobre Bibliothèque Municipale Saint Louis et
- les 13 et 14 novembre à Soultz et Kembs.

En 2008

Les 22 janvier et 20 mai lectures à Cernay.

Organisation de d'un stage clown d'initiation animé par Franscico Gil.

Lectures pour la médiathèque départementale dans le cadre des « nouvelles littéraires » et des « Belles étrangères » 25 mars 2008, bibliothèque de Stosswihr, 26 mars 2008, Médiathèque de Kembs.

La Friche mode d'emploi événement artistique réunissant une vingtaine d'artistes actifs s'exprimant dans la scénographie, la danse, les arts plastiques, les arts sonores, la marionnette, le théâtre, ainsi que des enseignants et des étudiants, les 28 et 29 juin.

En 2009

Concert lecture avec l'auteur Marguerite Gable et la chanteuse Nathalie B à la cave Dîmière de Guebwiller le 19 mars 2009

Lectures pour la médiathèque départementale dans le cadre des « nouvelles littéraires » les 25 à Herrlisheim et le 26 mars à Thann.

« Je vous écris d'un pays qui me ressemble » atelier d'écriture, initiation au jeu d'acteur, réalisation audiovisuelle.... Lien avec un quartier...

Pour Pandora La Compagnie, l'action culturelle est un prolongement naturel de ses activités. Le rayonnement sur le territoire départemental est réel et la diversité des propositions et des partenariats contribue à sa notoriété et à son ancrage Alsacien.

Les ateliers – Faire et savoir faire

AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

En 2007 :

Lycée Alfred Kastler, **Guebwiller** :

(Option théâtre à l'année avec une représentation en fin d'année scolaire) prise en charge : Francisco Gil et Dominique. Guibbert.

Lycée Lambert, **Mulhouse** : Mise en scène d'un spectacle Prise en charge : Francisco Gil

Lycée du bâtiment, **Cernay**

(Mise en lecture d'une nouvelle créée par les élèves avec un écrivain, représentation en fin d'année scolaire)

Prise en charge : Dominique Guibbert.

Ecole Jean Jaques Waltz à **Colmar** : création d'un spectacle en fin d'année scolaire.

Prise en charge : Dominique Guibbert

En 2008 :

Lycée Marc Bloch à **Strasbourg**, intervention artistique de Francisco Gil

Lycée Alfred Kastler, **Guebwiller**

(Option théâtre à l'année avec une représentation en fin d'année scolaire) prise en charge : Francisco Gil et Dominique Guibbert.

Lycée du bâtiment, **Cernay** Prise en charge : Dominique Guibbert.

École Jean Jaques Waltz à **Colmar**, création d'un spectacle en fin d'année scolaire.

Dominique Guibbert Atelier amateur au Ried Brun de Muntzenheim, Dominique Guibbert

En 2009

Lycée Alfred Kastler, **Guebwiller**

(Option théâtre à l'année avec une représentation en fin d'année scolaire) prise en charge : Francisco Gil et Dominique. Guibbert.

Direction d'ateliers lors des rencontres théâtrales régionales des lycéens au Kleebach à Munster organisées par le **Rectorat** : intervenants D.Guibbert et Francisco Gil.

Ecole **Jean Jacques Waltz** à **Colmar**, atelier d'initiation au théâtre avec la classe de CM1, présentation des travaux en fin d'année scolaire. Prise en charge : Dominique Guibbert

LA FORMATION

Atelier de recherche pour les **TAPS scènes Strasbourgeoises** pour adultes amateurs ou professionnels sur un texte « Opéra Panique » de Alejandro Jodorowsky du 24 au 29 avril 2007

Organisation d'un **stage clown** les 23 et 24 juin 2007 animé par Francisco Gil.

Formation Communication et prise de parole en public pour des **viticulteurs** les 5 et 6 janvier 2009, organisée par la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin Service Formation Emploi -

Formation pour le groupe « jeune » de Wolfberger à Eguisheim le 25 février, et les 4 et 18 mars 2009

Pandora La Compagnie s'investit en milieu scolaire (ateliers de pratiques artistiques), dans des centres de formation pour adultes, auprès des associations dans l'accompagnement de création théâtrale amateur, dans des centres sociaux éducatifs ou socioculturels divers, mais aussi dans la formation de formateurs.

Pandora La Compagnie : Analyse financière

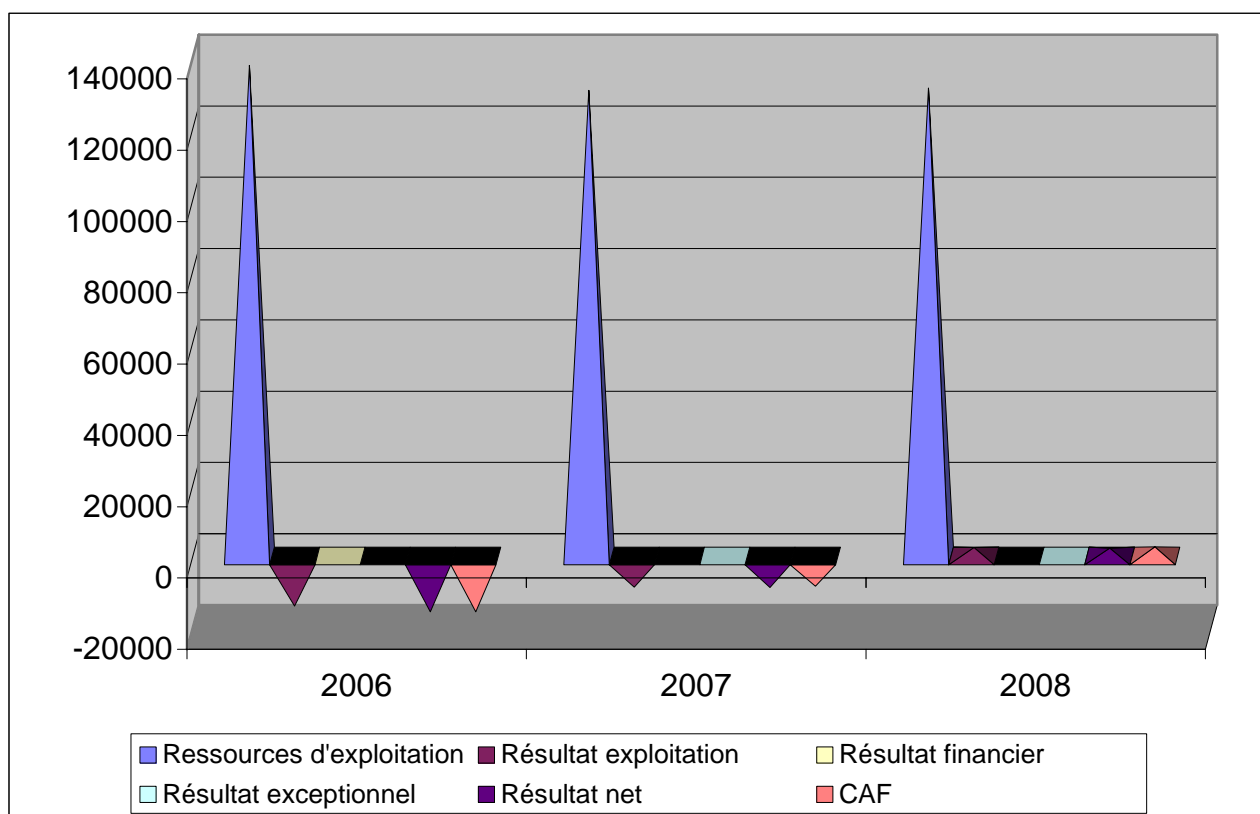
L'analyse porte sur les exercices 2006 à 2008 dont les comptes ont été certifiés par le Cabinet Comptable DELAROQUE.

PANDORA LA COMPAGNIE
L'EXPLOITATION

L'évolution des ressources de fonctionnement,
du résultat et de la capacité d'autofinancement

DONNEES	2006	2007	2008
Ressources d'exploitation	137583	130603	131220
Résultat exploitation	-14101	-8756	2386
Résultat financier	0	-98	-193
Résultat exceptionnel	-1621	0	0
Résultat net	-15721	-8854	2193
CAF	-15666	-8523	2524

INDICES	2006	2007	2008
Résultat exploitation	100	62	-17



RENTABILITE	2006	2007	2008
Résultat / Ressources	-11%	-7%	2%

Après deux exercices déficitaires en 2006 et 2007, l'association Pandora a retrouvé un équilibre d'exploitation en 2008.

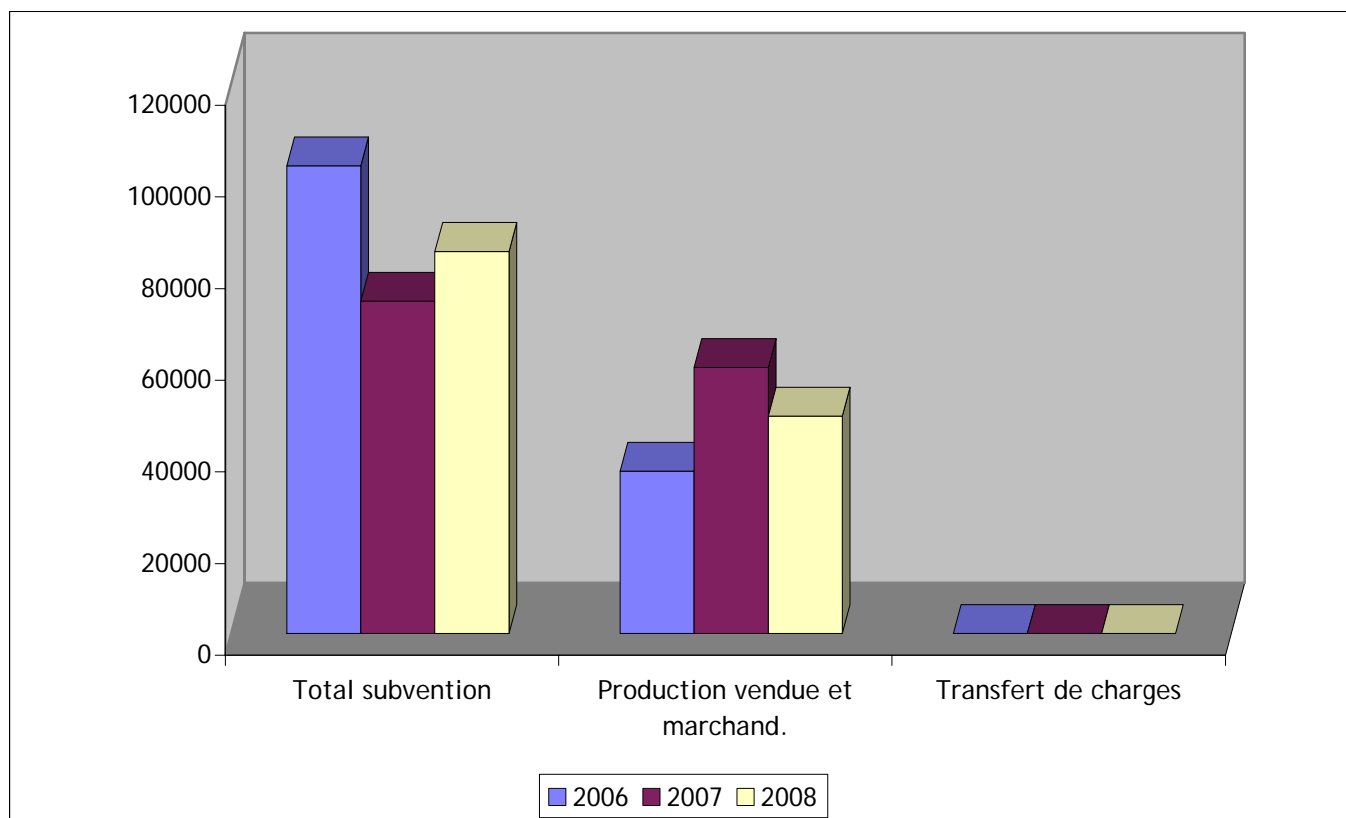
Les ressources d'exploitation étaient en très légère progression en 2008 (+ 1 120 €).

Les produits d'exploitation

Les ressources

DONNEES	2006	2007	2008
Total subvention	102056,83	72509	83362
Production vendue et marchand.	35 395	58 064	47 421
Transfert de charges	-	-	-
Production stockée/immob.	-	-	-

INDICES	2006	2007	2008
Total subvention	100	71	82
Production vendue et marchand.	100	164	134
Transfert de charges	0	0	0

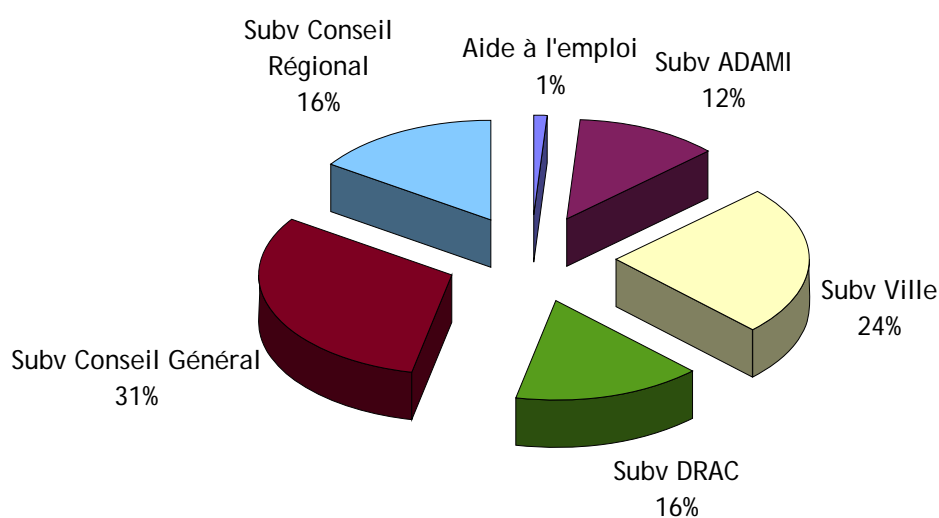


RATIOS	2006	2007	2008
Subventions / Ressources	74%	56%	64%
Production / Ressources	26%	44%	36%
Transfert / Ressources	0%	0%	0%

Avec une importante création en 2008 les subventions ont connu une progression par rapport à 2007 et représentaient 64% des ressources de la compagnie. Les ressources propres (ventes de spectacles, formations) ont connu une diminution sensible en 2008 par rapport à 2007. (- 18%).

La composition des subventions

	2006	2007	2008
Aide à l'emploi	15 057	8 009	962
Subv ADAMI	-	-	10 000
Subv Ville	20 000	20 000	20 400
Subv DRAC	28 000	-	13 000
Subv Conseil Général	25 000	25 000	26 000
Subv Conseil Régional	14 000	19 500	13 000



L'exercice 2008 laisse apparaître l'arrivée d'un nouveau partenaire financier : l'ADAMI apportant son soutien à la création. La DRAC Alsace apporte son soutien à la compagnie sur les projets de création ambitieux (2006-2008).

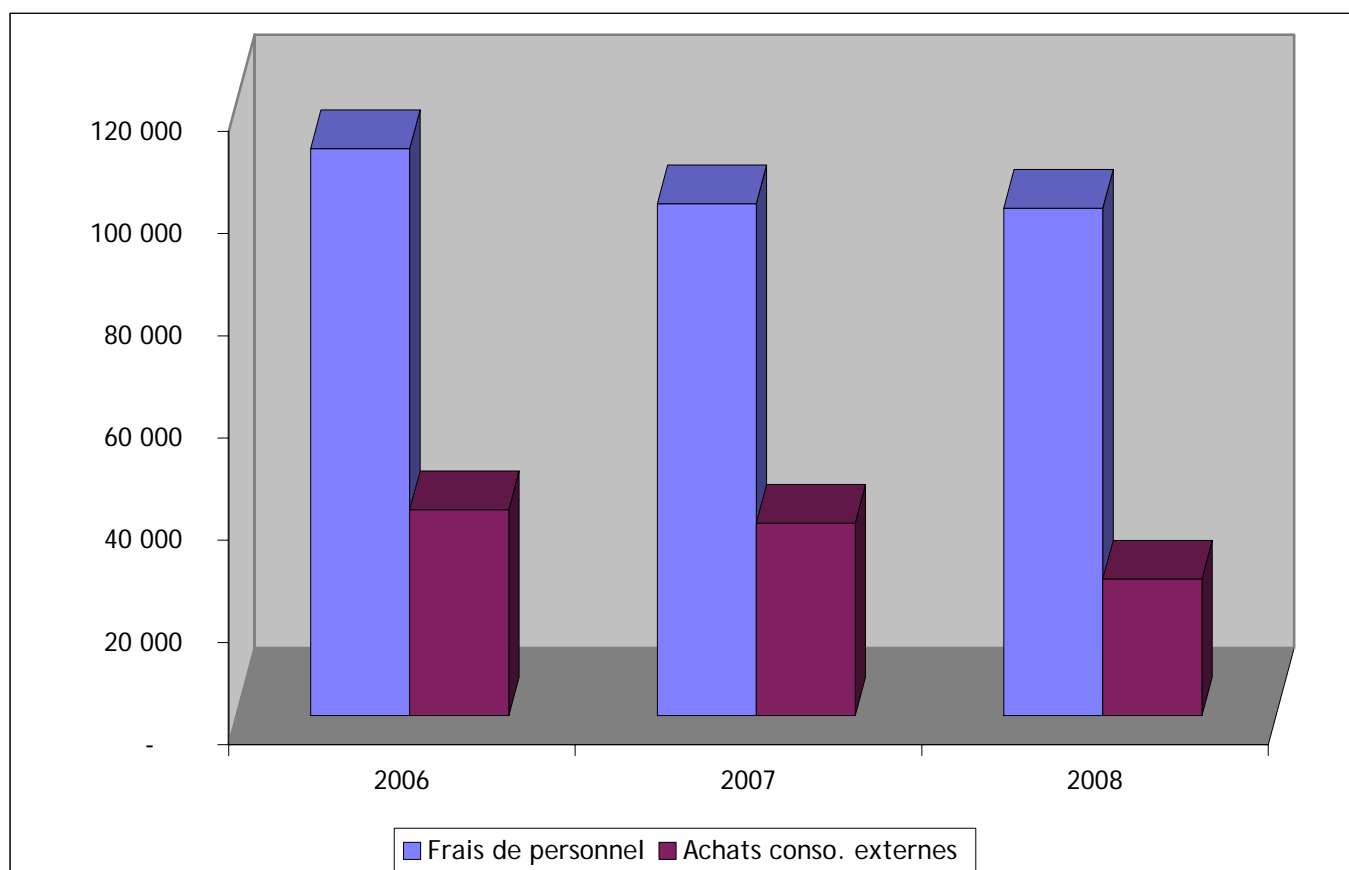
L'aide du Conseil Général représentait 31% des subventions de la structure.

Les charges d'exploitation Les charges de personnel

DONNEES	2006	2007	2008
Frais de personnel	110 927	100 185	99 328
Achats conso. externes	40 296	37 683	26 744

INDICES	2006	2007	2008
Frais de personnel	100	90	90
Achats conso. externes	100	94	66

RATIOS	2006	2007	2008
Conso. externes/ressources	29%	29%	20%
Charg. Personnel/ressources	81%	77%	76%



Les consommations externes ont connu une forte diminution en 2008 et représentent 20% des ressources de la compagnie.

Les charges de personnel restent maîtrisées sur la période.

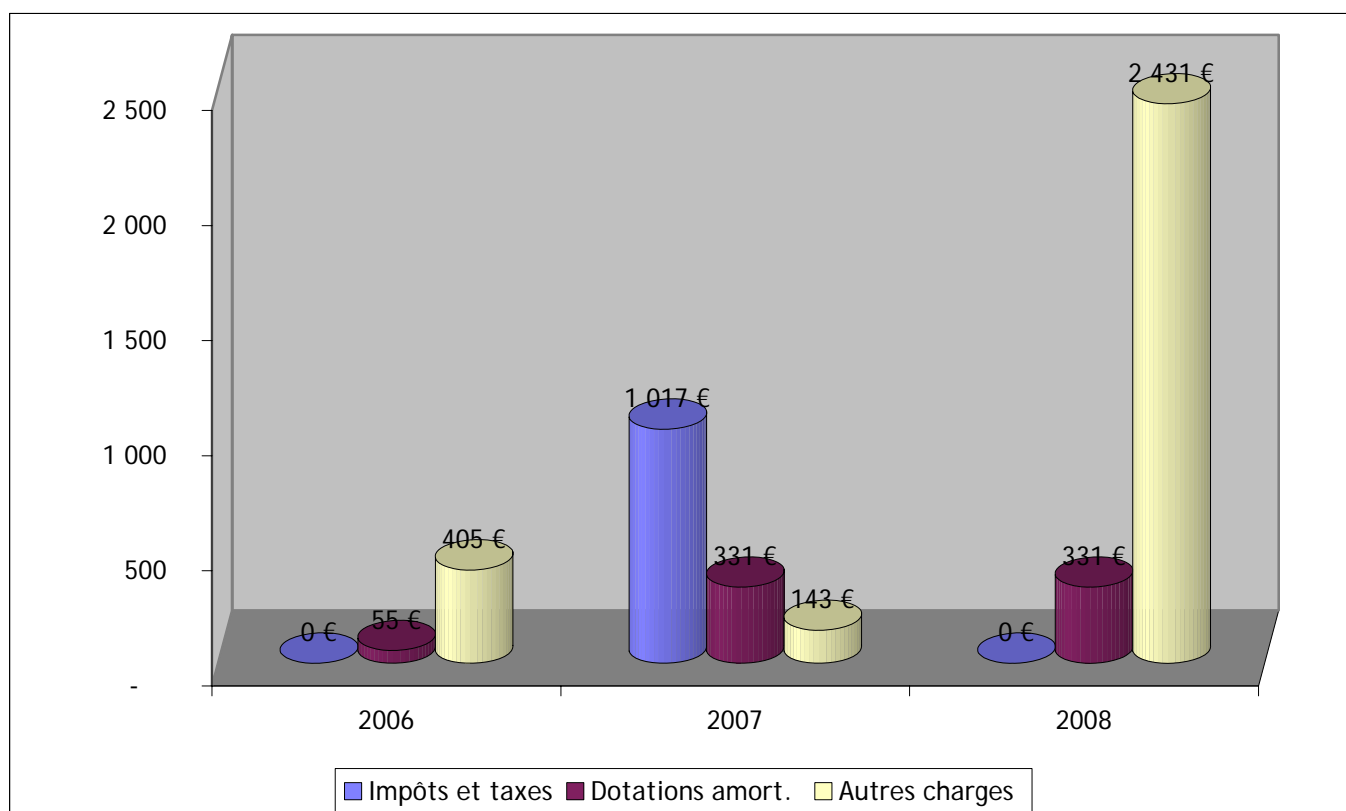
Grâce à ce contrôle budgétaire, l'association a pu retrouver l'équilibre d'exploitation en 2008.

Les autres charges d'exploitation

DONNEES	2006	2007	2008
Impôts et taxes	-	1 017	-
Dotations amort.	55	331	331
Autres charges	405	143	2 431

INDICES	2006	2007	2008
Impôts et taxes	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Dotations amort.	100	600	600
Autres charges	100	35	600

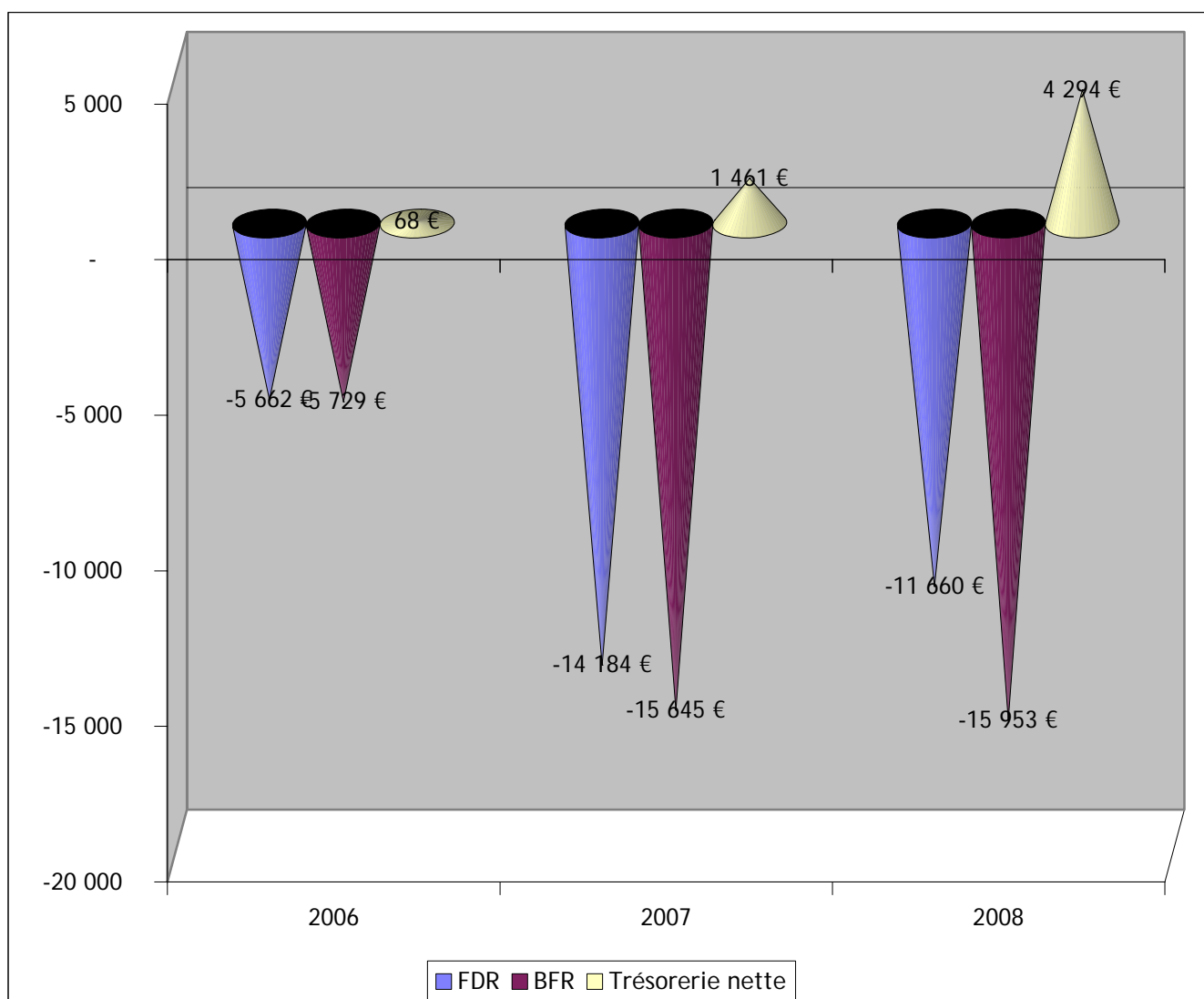
RATIOS	2006	2007	2008
Dotations/Ressources	0%	0%	0%
Impôts/Ressources	0%	1%	0%
Autres/Ressources	0%	0%	2%



L'exercice 2008 est marqué par une forte augmentation des autres charges. Ces dernières sont principalement constituées par des droits des artistes interprètes.

PANDORA LA COMPAGNIE
L'ANALYSE DU BILAN
L'évolution de la structure de bilan

DONNEES	2006	2007	2008
FDR	- 5 662	- 14 184	- 11 660
BFR	- 5 729	- 15 645	- 15 953
Trésorerie nette	68	1 461	4 294



Malgré un exercice excédentaire en 2008 la structure du bilan de l'association reste déséquilibrée avec une absence de fonds de roulement de plus de 10 000 €uros. Les efforts pour développer les ressources propres et dégager des excédents restent donc d'actualité pour retrouver un équilibre de gestion...

Conclusion

Au terme de cette analyse, c'est une vision contrastée qui se dégage.

Tout d'abord, si l'on considère les objectifs assignés par la convention et les moyens apportés par le Conseil Général, il apparaît sans conteste que ceux-ci ont été accomplis par l'association.

Avec un rythme d'une création par an, des partenariats multiples et une assise territoriale sur le département du Haut Rhin incontestable, Pandora La Compagnie constitue un opérateur qui participe à l'aménagement culturel du territoire.

Pourtant la structure reste fragile. Sur le plan financier, tout d'abord, le poids d'exercices antérieurs déficitaires continue à peser sur son exploitation et ne lui donne pas de marge de manœuvre pour investir. Sur le plan de la diffusion de ses créations, ensuite : on observe que « le tassement » qui s'opère depuis 2008 est source de fragilité....

Il n'en demeure pas moins que les actions de proximité : ateliers, lectures, expérimentation et collectage représentent des facettes diverses des activités qui permettent d'inspirer l'avenir... et d'assurer un ancrage durable de la compagnie dans le paysage artistique départemental.

Il serait probablement utile d'engager une réflexion avec les partenaires publics sur le rythme des créations... et aussi de déployer davantage de volontarisme dans la diffusion. Le partenariat qui semble s'instaurer avec l'Atelier du Rhin, Centre Dramatique Régional d'Alsace est, à ce titre, de bon augure.

Dans la perspective d'un « ciblage » des aides départementales pour une prochaine convention, peut-être serait-il utile de concentrer l'apport départemental sur un ou deux axes « forts » plutôt que de le diluer dans l'ensemble des activités et projets de la Cie. A ce titre, le collectage lié à la création et l'action culturelle semblent constituer de bons vecteurs pour orienter la réflexion...

Conseil Général du Haut-Rhin

Direction de la culture et du patrimoine

Service de développement culturel

100, avenue d'Alsace

BP 20351

68006 COLMAR CEDEX

Evaluation de la convention triennale 2007-2009 entre le Département, la Région, la ville de Sélestat et la FOLLIA

Mai 2009



Cabinet Bénédicte DUMEIGE Conseil
Consultante en projets de développement touristiques et culturels
15 rue Jules Ferry - 93170 BAGNOLET
t. + f. 01 48 70 78 53 - email contact@dumeige-conseil.com



Premier'Acte
Agence Conseil au Développement Culturel
5 rue Gaspard Monge – 86130 JAUNAY CLANO
Tél 05.49.88.07.20 – email : 1acte@1acte.fr

Sommaire

Préambule	p 3
Présentation la Follia	p 5
Les objectifs de l'ensemble	
Le fonctionnement de l'ensemble	
Le projet artistique	p 8
Présentation générale	
La diffusion	
Le rapport financier	p 13
Conclusion	p 19

Préambule

Le Conseil Général du Haut-Rhin a confié, au cabinet Bénédicte Dumeige Conseil associé au cabinet Premier Acte, une mission d'évaluation de la convention triennale de financement 2007/2009, signée entre la Follia et La Région Alsace, le département du Haut-Rhin et la ville de Sélestat.

Notre mission s'est déroulée aux mois d'avril et mai 2009. Les conclusions de ce rapport s'appuient sur l'ensemble des éléments documentaires recueillis ainsi que sur les échanges que nous avons pu avoir avec les interlocuteurs de ce dossier :

- Philippe Bussière, Président de l'Association, musicien (violoncelliste)
- Jean-Luc Bouveret, trésorier de l'Association, musicien (violoniste)
- Thérèse Bussière-Meyer, musicienne (violoncelliste)
- Marie Colin, chargée de l'administration et du développement de la Follia
- Chantal Struss, Chef de service du Développement culturel /Conseil général du Haut-Rhin
- Josyane Broglin, Chargée de développement culturel / Conseil général du Haut-Rhin
- Olivia Fricker, Responsable des affaires culturelles ville de Sélestat
- Delphine Gougeon, Directrice des services culturels de la Région Alsace
- Christine Steiner, Responsable du Pôle Développement culturel et audiovisuel de la Région Alsace

L'ensemble instrumental « La Follia » a été créé en 1971 par des musiciens professionnels de la région rhénane, regroupés autour du violoniste Miguel de la Fuente. Cette formation de chambre interprète les grandes pages de la musique classique mais s'attache dans le même temps à faire découvrir des œuvres oubliées ou des partitions nouvelles écrites par des compositeurs d'aujourd'hui.

Ce sont plus de 2 000 concerts qui ont été donnés depuis sa fondation avec la création de plus de 30 œuvres. Cet ensemble a conduit une politique active d'édition discographique dont certains opus ont été couronnés par « Le Grand Prix de l'Académie du disque lyrique et le « Grand prix de la Sacem ». Défendant l'idée de la richesse de la pluralité stylistique, la Follia propose au cours de même concerts des œuvres d'époques et d'esthétiques différenciées autour le plus souvent de « Concerts-concepts » ou concerts thématiques.

Parallèlement à son activité de diffusion artistique, la Follia conduit des actions de sensibilisation artistique et rencontre les élèves des écoles dans les lieux d'accueil des concerts.

Depuis 1983, le Conseil Général du Haut-Rhin soutient la Follia plus spécifiquement sur la diffusion de concerts sur l'ensemble du territoire haut-rhinois.

En 2004, dans le cadre de son projet culturel fondé sur une approche des territoires et des publics, le Conseil Général, soucieux de l'accessibilité à la culture pour tous, a souhaité s'engager avec la Follia dans une démarche de partenariat globale en établissant une convention triennale axant notamment son soutien sur :

- La diffusion de tout le répertoire auprès d'un public élargi
- L'objectif de faire vivre les œuvres récentes
- Le développement d'une politique de création
- Des actions de sensibilisation à l'art musical auprès de scolaires et de publics plus défavorisés

Cette première convention a fait l'objet d'une évaluation qui mettait en évidence que « l'association composée de musiciens professionnels, jouait un rôle important dans le domaine de la diffusion musicale à l'échelle départementale et notamment en zones rurales ».

Dans la perspective du renouvellement de la convention, l'évaluation préconisait que le partenariat devait permettre d'accompagner l'association dans sa démarche de professionnalisation, de développement des actions d'animation, de leur suivi et de leur évaluation.

La Région Alsace soutient la Follia depuis près de 25 ans au titre de sa saison musicale et plus particulièrement pour la création et la diffusion des concerts. Elle soutient notamment la Résidence de l'Ensemble à Sélestat depuis 2006, intégrant les activités de sensibilisation de publics.

Pour la deuxième convention triennale, la Région, le Département et la Ville ont souhaité adopter une démarche commune pour les années 2007-2009 sur la base d'objectifs partagés et dans le respect des orientations spécifiques à chaque partenaire. Dans cette perspective, les objectifs pour les années 2007-2009 ont été articulés sur les axes suivants :

- La diffusion et la création d'œuvres musicales
- La sensibilisation des publics
- Une résidence musicale à Sélestat
- L'amélioration de sa structuration fonctionnelle

Apports financiers des collectivités

Année	CG 68	Région	Ville Sélestat	DRAC
2006	27 000	15 000	12 000	10 000
2007	40 000	24 500	12 000	/
2008	40 000	23 000	12 000	/

Présentation de la Follia

1. LES OBJECTIFS DE L'ENSEMBLE

L'association La Follia a été créée en 1971. Les statuts, révisés en 2007, définissent l'objet de l'association :

- *De favoriser le rayonnement de la musique de chambre*
- *De faire connaître par tous les moyens les grands interprètes, auteurs, compositeurs*
- *D'être un lieu de diffusion du patrimoine musical, de création, de confrontation, de recherche au plus haut niveau*
- *De favoriser les échanges entre créateurs, interprètes et publics*
- *D'apporter son concours à toute collectivité ou personne qui, par son action, soutient la musique instrumentale et de chambre*
- *De développer auprès des jeunes le goût de la musique*
- *De soutenir les éducateurs dans leur effort pour faire connaître l'art musical*
- *D'éditer des disques, des partitions, etc.*
- *D'effectuer toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ainsi défini*

Le projet artistique développé s'affirme comme délibérément éclectique proposant tant la diffusion des œuvres du répertoire régulièrement jouées que des pages musicales tombées dans l'oubli ou enfin les répertoires contemporains (cf ci-après la présentation du projet artistique).

L'objet associatif, au delà de son projet artistique, résume l'attention que porte l'ensemble au lien avec les territoires et les publics. Il existe une véritable volonté d'enraciner l'action et d'œuvrer à l'éducation des publics et particulièrement des jeunes au travers d'action de sensibilisation ou de masterclasses.

2. LE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE

Un Conseil d'administration, aussi appelé comité de direction, préside aux destinées de La Follia. Il est composé de 8 membres tous musiciens plus ou moins réguliers de la formation musicale.

L'association a recruté une chargée de l'administration et du développement, Marie Colin, à 80 % (transformé par la suite en 93 %) dont les missions sont les suivantes :

- Recherche d'engagements pour l'ensemble instrumental « La Follia »
- Montage et suivi des dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires publics conjointement avec le président ou à défaut le vice-président de l'association
- Recherche de partenariats culturels et financiers

- Suivi de la production des concerts (contact avec les organisateurs, invitations, mise en place des actions « périphériques », suivi et contrôle des actions sous-traitées à

l'OGACA)

- Communication liée à l'ensemble (communiqués de presse, encarts dans la presse spécialisée, mise à jour du site ou des matériels de promotion)
- Etablissement des documents administratifs et financiers (factures, contrats de cession et contrats des artistes, suivi des déclarations sociales et fiscales, assistance à la réalisation des bilans et comptes de résultats annuels par l'expert comptable)¹

Ces deux dernières années, un certain nombre d'actions ont été conduites pour mettre en œuvre une structuration administrative :

- Création d'un poste de permanent qui a été occupé par 3 personnes successivement et pour lequel Marie Collin apporte aujourd'hui toute satisfaction (recrutement au début de l'année 2008)
- Rémunération des musiciens pour l'ensemble des concerts
- Recours à un expert-comptable pour procéder à la clôture des comptes et au bilan de l'association
- Sous-traitance de la réalisation des bulletins de salaires et des déclarations sociales et fiscales auprès de l'Ogaca
- Création d'une nouvelle charte graphique de l'ensemble
- Mise en œuvre d'un site internet de qualité

Ces efforts en termes de la gestion administratives ont permis notamment d'être soutenu par la Spedidam pour l'activité de l'ensemble (les conditions d'obtentions des aides sont soumises à la mise en place d'une procédure administrative très rigoureuse et à une vérification des contrats d'engagements et des bulletins de salaire des artistes).

Néanmoins si cette démarche va dans le bon sens, il nous semble que la structuration administrative et professionnelle n'est pas encore achevée et doit encore faire l'objet d'améliorations qui permettraient à l'ensemble de disposer d'un fonctionnement conforme à celui d'un ensemble professionnel :

- Le Conseil d'administration est composé des musiciens de l'orchestre. Or ces mêmes musiciens sont rémunérés en tant qu'artistes pour les concerts. Il y a dans ce cas d'espèces, une nécessaire évolution à apporter pour scinder les fonctions et notamment confier, a minima, les postes de président et trésorier à des personnes extérieures.
- L'enregistrement des pièces comptables est toujours assuré par le trésorier/musicien qui assume, à ce titre, un travail important et de qualité. A brève échéance, les fonctions liées à la comptabilité nous sembleraient devoir être prises en charge par la chargée d'administration afin que le pôle administratif soit totalement indépendant de la fonction musicale.
- L'adresse administrative est fixée chez le trésorier (les courriers sont ainsi réacheminés vers la chargée d'administration). Il conviendrait de faire évoluer ce dispositif.
- La chargée d'administration travaille à domicile et ne dispose pas de bureaux spécifiques (nous notons cette observation pour mémoire ; le télétravail permet de faire fonctionner la structure avec des moyens légers et souple ce qui nous semble devoir être préconisé dans cette phase de structuration). Néanmoins, à moyen terme, un bureau extérieur sera probablement nécessaire. La ville de Sélestat serait-elle susceptible de mettre à disposition un bureau à cette fin ?

¹ Profil de poste publié lors du recrutement

Notre préconisation viserait donc à asseoir le fonctionnement de l'orchestre sur un triptyque composé :

- Des représentants de l'ensemble (directeurs musicaux et développement musical) ayant pour mission de structurer le projet artistique de l'orchestre, d'encadrer artistiquement les musiciens, de soutenir la diffusion et la commercialisation des concerts, de communiquer (interviews, relations aux partenaires artistiques, etc.)
- D'un Conseil d'administration composé de personnes extérieures à La Follia souhaitant mettre des compétences au service du développement d'un ensemble dont le projet artistique devra être mis en œuvre par un directeur musical
- Un pôle administratif/développement renforcé ayant une vision générale sur l'ensemble des éléments stratégiques de mise en œuvre du projet (secrétariat, relations aux tutelles, comptabilité, gestion sociale, lien avec l'artistique, commercialisation et diffusion, etc).

Une attention particulière devra être portée à la bonne articulation des missions et fonctions de chacun et à la volonté de l'ensemble des acteurs de porter, soutenir, développer ensemble un projet renouvelé pour la Follia.

Le projet artistique de la FOLLIA

1. PRESENTATION GÉNÉRALE

1.1 : L'instrumentarium

Constitué de 12 cordes (7 violons, 2 altos, 2 violoncelles et une contrebasse), la Follia fait figure d'exception :

- En Alsace, les ensembles à cordes sont rares dans un contexte où la musique pour cuivres et vents est très répandue
- Les ensembles à cordes de cette nature sont rares en France. Ils sont de surcroit, dans la majeure partie des cas des ensembles permanents.
- La direction artistique n'est pas assurée par un chef mais par le premier violon

De 1995 à octobre 2008, Christophe POIGET, était directeur musical et violon-solo de l'ensemble (soliste, Premier prix du conservatoire national supérieur de Paris, lauréat de plusieurs concours internationaux, professeur au conservatoire national supérieur de Lyon et de Boulogne-Billancourt). En 2008, pour des raisons de santé, il a dû cesser la direction artistique de l'orchestre.

Durant la saison 2008/2009, quatre violons solos ont pris la direction artistique des programmes : Xavier Julien-Laferrière, Elsa Grether, Malwina Sosnowski et Hugues Borsarello. Pour la grande majorité d'entre eux, les musiciens sont issus des conservatoires régionaux et de l'orchestre symphonique de Mulhouse.

Si le noyau des 12 cordes est fixe, il s'enrichit de collaborations extérieures pour des programmes spécifiques.

1.2. Une programmation délibérément éclectique

La Follia s'affirme comme un ensemble sans « spécialisation » artistique en revendiquant des passerelles entre les esthétiques, les styles et les époques, et en favorisant la reprise du répertoire avec des créations contemporaines.

Ce souhait délibéré d'aborder un large éventail de formes musicales en fait probablement aujourd'hui l'une de ses singularités.

En effet dans le contexte musical français, le plus souvent les orchestres ou formations qui abordent le répertoire dans une gamme très diversifiée et ouverte sont le plus souvent les orchestres ou formations permanentes (les orchestres disposant à l'année de musiciens salariés).

Les ensembles qualifiés de « non-permanents », c'est-à-dire engageant ponctuellement les artistes en fonction des concerts sous le régime de l'intermittence, sont, en très grande majorité, des ensembles spécialisés sur une esthétique ou une période. L'examen de la liste des membres de la FEVIS à laquelle adhère la Follia (Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés) suffit à confirmer ce constat.

La Follia fait figure d'exception dans ce contexte.

Faut-il y voir l'une des raisons des difficultés rencontrées dans la diffusion de l'ensemble et dans la reconnaissance de son travail artistique ? La question peut être posée.

C'est ainsi que le comité d'experts de la DRAC s'est positionné négativement quant au soutien de l'Etat à la Follia en 2007 et 2008 au motif d'un projet artistique jugé insuffisamment construits et cohérents et manquant d'innovation et ce, nonobstant une large place consacrée à la musique d'aujourd'hui, à une politique de commande et à l'accueil de compositeurs lors des premières.

1.3 Une large part réservée à la création

Chaque année, les programmes sont composés en mettant en miroir les œuvres du répertoire avec la reprise d'œuvres contemporaines.

A ce titre, l'ensemble bénéficie du soutien Musique Nouvelle en Liberté.

Chaque année, Musique Nouvelle en Liberté apporte une aide financière à une soixantaine d'orchestres, ensembles musicaux et ensembles vocaux professionnels, et aux programmations musicales de certaines institutions, au cours d'environ cinq cents concerts. Cette participation financière leur permet d'alléger la charge induite par l'exécution d'œuvres contemporaines : location de matériel, droits d'auteur, répétitions supplémentaires...

L'ensemble créé des pièces de compositeurs contemporains

- *Perseus* de François Bernard Mache (création avec voix, commande de l'Etat - Rencontre organisée avec le public à la médiathèque de Sélestat avant le concert). (début 2009)
- *Hilpipre*, création d'une œuvre avec 60 choristes
- Création d'une œuvre de William Grosjean (œuvre avec trompette et hautbois) intégré au projet de « musique et répression » au Mémorial de Schirmeck

L'objet de la présente évaluation ne consiste en aucun cas en une évaluation artistique. Néanmoins, nous pouvons nous interroger sur les raisons de la désaffection du comité d'experts au sujet du projet de la Follia alors que dans le même temps, un certain nombre de retours positifs sur les prestations de l'ensemble nous ont été communiqué.

Bâtir une véritable stratégie pour être en mesure de défendre le dossier auprès des instances régionales nous semble fondamental. Les membres de la commission sont en effet des prescripteurs auprès des programmeurs. Il convient donc, de notre point de vue d'analyser avec précision les raisons des avis négatifs de ces deux dernières années pour en tirer les lignes de forces d'un projet qui nécessite probablement d'évoluer d'un point de vue artistique.

Cette mutation doit passer également par un renforcement du pôle administratif et une meilleure affirmation des rôles de chacun : directeur artistique, administratrice, et bureau à reconfigurer avec des personnalités extérieures.

2. LA DIFFUSION

	2007	2008	2009 Prévisionnel
Nb de concerts	12	16	15
Lieux : dont			
- Sélestat	4	3	3
- Haut Rhin	2	7	4
- Bas-Rhin (hors Sélestat)	0	3	2
- France	2	3	5
- Etranger	4	0	1
Mode de production			
- Résidence	4	3	3
- Vente	8	12	10
- Gratuit	0	1	
Spectateurs	2 960	3 155	NC
Actions de médiations	7	12	NC
Nb d'élèves touchés	1070	430 370 adultes pour les autres animations	NC

2.1. Une activité en légère croissance en 2008

La programmation s'établit chaque année entre 12 et 16 concerts en diffusion pour un public touché d'environ 3 000 spectateurs.

Le nombre de spectateurs moyen est important avec une moyenne par concert oscillant entre 200 et 250 auditeurs. Compte-tenu de la configuration des lieux de concerts, ces audiences révèlent une véritable fidélisation des publics aux propositions artistiques de la Follia.

L'exercice 2009 n'étant pas achevé, il est encore possible que des concerts soient programmés d'ici à la fin de l'année. Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà faire les constats suivants :

- Une augmentation de la part des concerts en Alsace est significative avec notamment 13 concerts en 2008 et 9 concerts prévus en 2009. Ce point nous semble fondamental dans le développement de la stratégie de diffusion de l'ensemble.

En effet, selon les méthodes des cercles concentriques, augmenter la diffusion de l'ensemble à l'avenir doit passer par une meilleure stratégie de diffusion de l'orchestre sur le territoire régional.

- La part de la diffusion en France semble également se développer (sous réserve de confirmer les projets de concerts en 2009). Cet indicateur devra être surveillé pour vérifier s'il se confirme. Notre préconisation sera de poursuivre le travail de prospection notamment en orientant en priorité les efforts sur le Grand Est (en utilisant les réseaux de diffusion existants ?), tout en maintenant une présence au niveau national
- La part de la diffusion internationale s'est érodée durant la période. Nous ne jugeons pas à ce stade que cette cible soit prioritaire hormis pour les pays transfrontaliers. Pour les autres pays, il s'agira de saisir les opportunités proposées.

Il semblerait donc que la démarche de professionnalisation commence à porter des fruits. Les efforts doivent être amplifiés afin d'en recueillir les bénéfices pour les prochaines saisons.

Le choix d'un nouveau directeur artistique devrait insuffler un nouveau projet et devrait fournir un argumentaire renouvelé pour développer la stratégie de diffusion. La Chargée de diffusion et de développement nous semble disposer de toutes les qualités requises pour poursuivre cette action.

2.2 La résidence de Sélestat

Ce constat est particulièrement vérifié à Sélestat où la greffe de l'implantation d'une résidence s'est particulièrement bien déroulée :

- Trois concerts annuels (avec une fréquentation par concert s'établissant entre 200 et 430 spectateurs en 2008 et 2009)
- Un concert du Nouvel An qui est devenu un véritable rendez-vous à Sélestat
- Des activités de médiations culturelles avec
 - des rencontres organisées à la médiathèque de présentation d'un programme avec des musicologues et des compositeurs contemporains (Mache, Bacri, Hersant)
 - la présentation d'instruments rares comme le cymbalum
 - L'organisation de masterclasses de violon à l'école de musique de Sélestat (première édition 2008 renouvelée en 2009)
 - Des ateliers, rencontres ou répétitions publiques avec les élèves des écoles de Sélestat.

Le lien avec les équipements culturels s'est particulièrement bien passé (Tanzmatten, médiathèque, école de musique, etc.). L'avis de la ville est très positif sur les modalités de mise en œuvre de la résidence.

2.3 Une action significative en faveur de la médiation des publics

La Follia met en œuvre une stratégie de sensibilisation des publics remarquables avec des :

- Ateliers de sensibilisation aux œuvres
- La présentation du travail d'un compositeur
- Des masterclasses dans l'école de musique de Sélestat
- Des rencontres avec les compositeurs
- Répétitions publiques
- Présentation d'un instrument

De ce point de vue, le travail accompli par la Follia nous semble remarquable.

L'ANALYSE DU BILAN

L'évolution de la structure de bilan
Les immobilisations

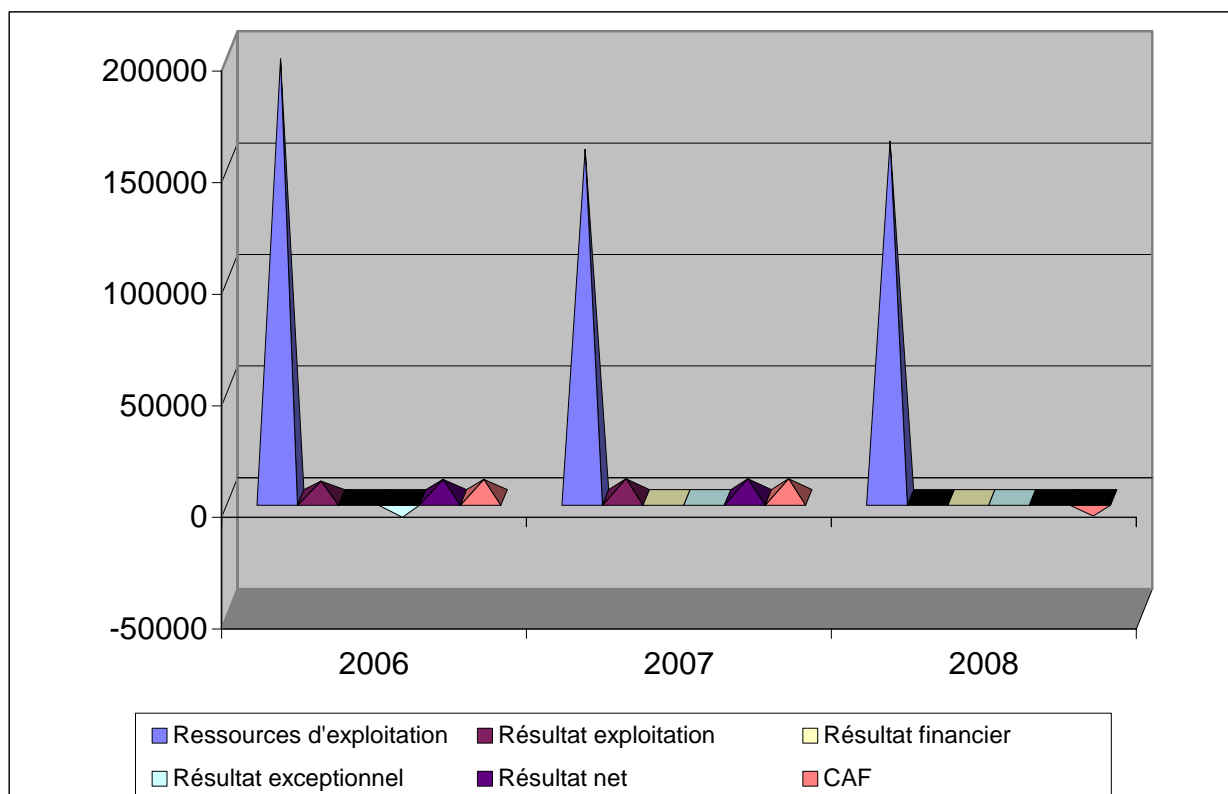
LA FOLLIA

L'EXPLOITATION

L'évolution des ressources de fonctionnement,
du résultat et de la capacité d'autofinancement

DONNEES	2006	2007	2008
Ressources d'exploitation	196607	156066	159754
Résultat exploitation	7247	8445	-3301
Résultat financier	-218	0	0
Résultat exceptionnel	-8801	0	0
Résultat net	8228	8445	-3301
CAF	8228	8445	-8301

INDICES	2006	2007	2008
Résultat exploitation	100	117	-46



RENTABILITE	2006	2007	2008
Résultat / Ressources	4%	5%	-2%

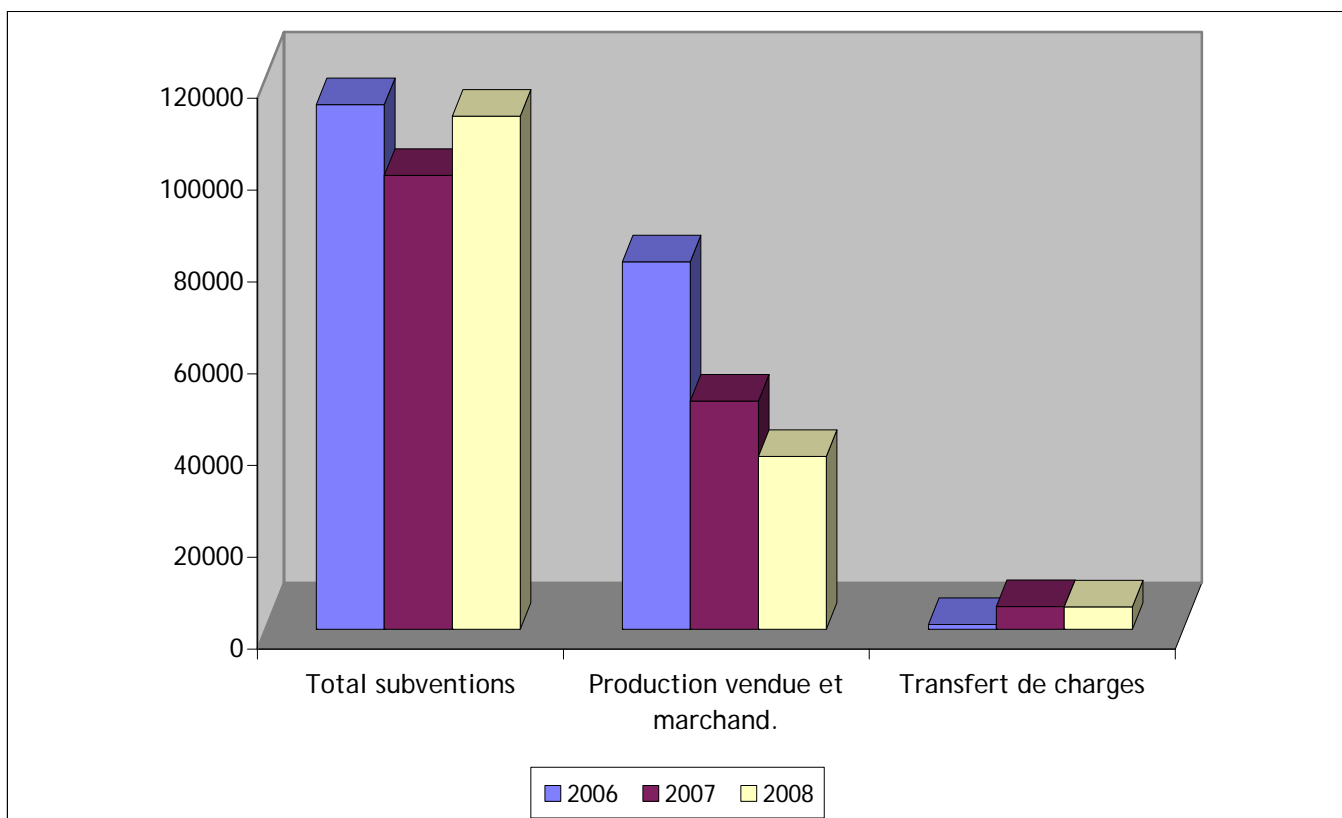
Après un exercice 2006 où les ressources d'exploitation atteignaient presque 200 000 €uros, la situation semble se stabiliser autour de 150/160 000 euros pour les exercices suivants. Après deux exercices bénéficiaires, LA FOLLIA terminait son exploitation 2008 avec une perte d'exploitation de 3 300 euros.

Les produits d'exploitation

Les ressources

DONNEES	2006	2007	2008
Total subventions	114312,48	98876,52	111801,1
Production vendue et marchand.	80 024	49 736	37 672
Transfert de charges	1 018	4 948	4 855
Subvention Etat	10 000	-	-

INDICES	2006	2007	2008
Total subventions	100	86	98
Production vendue et marchand.	100	62	47
Transfert de charges	1	6	6

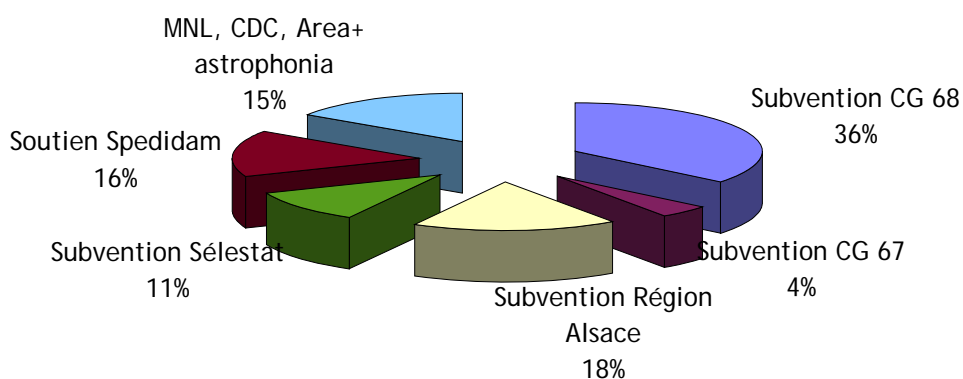


RATIOS	2006	2007	2008
Subventions / Ressources	58%	63%	70%
Production / Ressources	41%	32%	24%
Transfert / Ressources	1%	3%	3%

Sur la période, les ressources propres de LA FOLLIA ont connu une diminution régulière et particulièrement forte en 2008. Les subventions publiques représentent désormais 70% de son budget.

La composition des subventions

	2006	2007	2008
Subvention CG 68	27 000	40 000	40 000
Subvention CG 67	8 300	8 300	5 000
Subvention Région Alsace	15 000	20 000	20 000
Subvention Sélestat	-	12 000	12 000
Soutien Spedidam	12 012	8 011	17 501
MNL, CDC, Area+ astrophonia	42 000	10 566	17 300



En 2008, l'apport du Conseil Général du Haut-Rhin représente 36% des subventions recueillies par LA FOLLIA. Malgré l'implantation de la résidence à Sélestat, le Conseil Général du Bas-Rhin reste en retrait quant au subventionnement de l'ensemble. (4% des soutiens extérieurs)

On observe, par ailleurs, que l'association diversifie très largement ses partenariats et dispose des aides traditionnelles à la création...

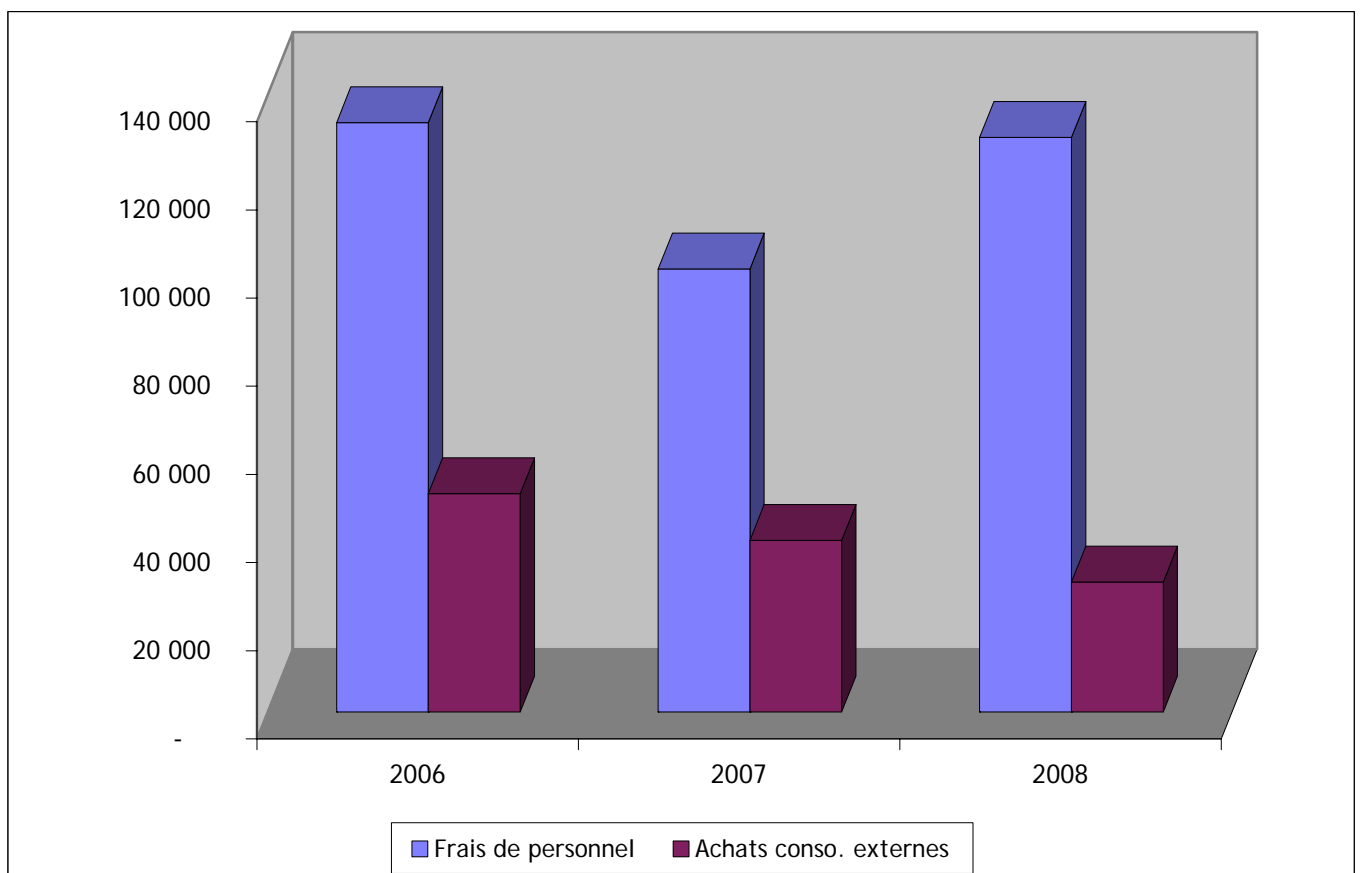
Les charges d'exploitation

Les charges de personnel

DONNEES	2006	2007	2008
Frais de personnel	133 693	100 510	130 370
Achats conso. externes	49 508	38 928	29 506

INDICES	2006	2007	2008
Frais de personnel	100	75	98
Achats conso. externes	100	79	60

RATIOS	2006	2007	2008
Conso. externes/ressources	25%	25%	18%
Charg. Personnel/ressources	68%	64%	82%



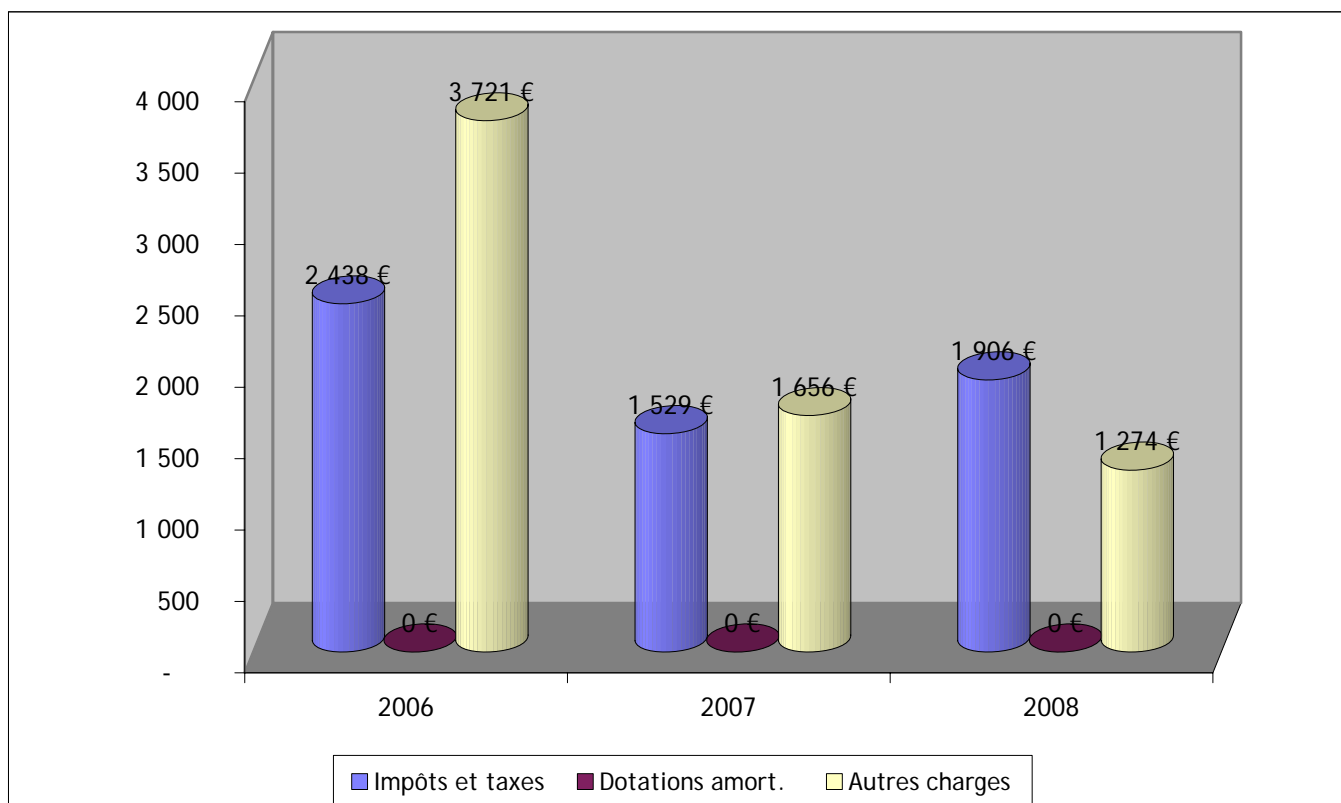
En 2008, les charges de personnel ont connu une forte augmentation, les ramenant presque au niveau de 2006... Les consommations externes sont maîtrisées.

Les autres charges d'exploitation

DONNEES	2006	2007	2008
Impôts et taxes	2 438	1 529	1 906
Dotations amort.	-	-	-
Autres charges	3 721	1 656	1 274

INDICES	2006	2007	2008
Impôts et taxes	100	63	78
Dotations amort.	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Autres charges	100	44	34

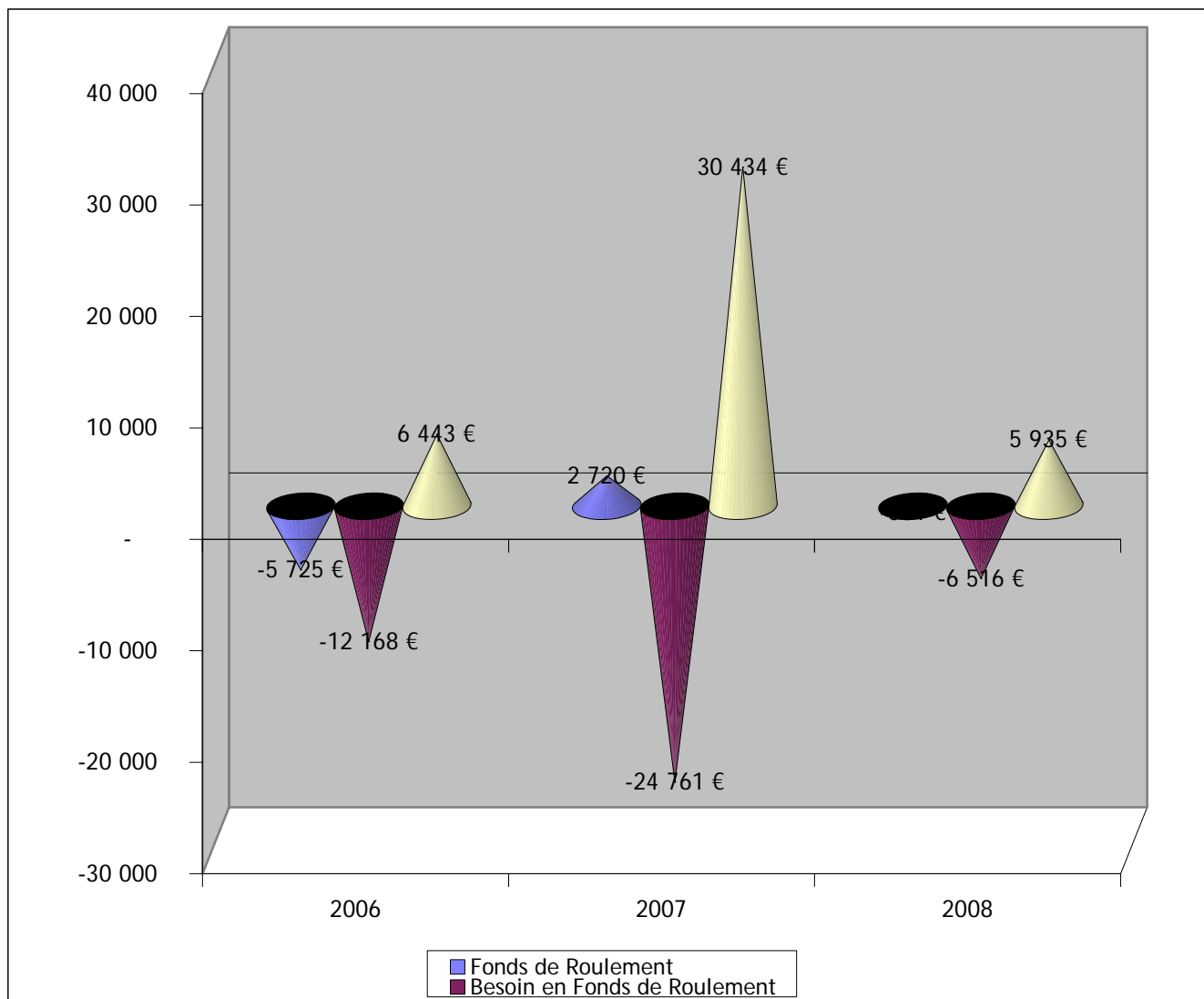
RATIOS	2006	2007	2008
Dotations/Ressources	0%	0%	0%
Impôts/Ressources	1%	1%	1%
Autres/Ressources	2%	1%	1%



L'ANALYSE DU BILAN

L'évolution de la structure de bilan

DONNEES	2006	2007	2008
Fonds de Roulement	- 5 725	2 720	- 581
Besoin en Fonds de Roulement	- 12 168	- 24 761	- 6 516
Trésorerie nette	6 443	30 434	5 935



Fin 2008 LA FOLLIA ne disposait plus de Fonds de Roulement... Cependant, sa situation est meilleure qu'en 2006 où le déséquilibre financier était réel. L'association connaît donc une situation fragile et l'exercice 2009 devra être au moins à l'équilibre pour qu'elle puisse poursuivre son redressement et s'investir pleinement dans de nouveaux projets.

Conclusion et prospective

L'ensemble musical La Follia, structure professionnelle, bénéficiant d'une longévité importante (création dans les années 70) est un ensemble qui accomplit une mission importante dans le contexte musical alsacien en diffusant les répertoires pour ensemble de chambre à cordes.

Nous rappelons qu'en outre, ce type de formation est rare à l'échelle nationale et qu'à ce titre. Le répertoire est important et diversifié et il est rarement joué. A ces divers titres, la Follia mérite d'être confortée dans son action.

Néanmoins, sa longévité implique une nécessaire adaptation pour que le projet artistique et culturel puisse s'inscrire dans les nouveaux contextes de la diffusion musicale en Région et en France.

Nous sommes probablement à une période charnière pour le développement de l'ensemble nécessitant une réflexion approfondie sur son fonctionnement et son évolution.

Les raisons de cette période de transition sont multiples :

- Départ du premier violon, directeur musical, pour raison de santé et choix prochain d'un nouveau directeur musical
- Professionnalisation de l'ensemble qui s'est faite ces dernières années (rémunération des musiciens, engagement d'un chargé d'administration)
- Enracinement de l'ensemble sur son territoire de résidence avec une greffe réussie à Sélestat
- Et dans le même temps, le comité d'expert de la DRAC qui porte un avis négatif sur le soutien de l'Etat à l'ensemble

La Follia bénéficie de nombreux atouts et dispose d'une véritable reconnaissance des publics : les fréquentations aux concerts sont importantes.

L'ensemble réalise un important travail de sensibilisation des publics (scolarisés ou non) et défend la création et la reprise des œuvres contemporaines.

Aussi, il convient de poursuivre les actions de structuration de l'ensemble et de redéfinir les bases d'un projet artistique renouvelé avec le nouveau directeur musical.

En effet, les concerts proposés en diffusion sont fondés sur des programmes thématiques dont le contenu fait l'objet d'un soin particulier pour le choix des pièces. Néanmoins, la mise en perspective de l'ensemble des programmes ne permet pas d'afficher une ossature structurante au projet artistique.

La période est donc propice pour mettre à plat et repenser ou faire évoluer le projet artistique de l'ensemble sans tabou ni sentiment d'incompréhension de la part des acteurs de l'environnement artistique.

Retrouver le chemin des salles de « concerts labellisées », tel doit être l'objectif que la Follia doit s'assigner sans pour autant négliger les missions d'irrigation musicale sur le territoire régional.

En parallèle, cette démarche doit s'accompagner d'une action vigoureuse pour structurer la stratégie de diffusion. En effet, la part de subventionnement de l'ensemble est très importante (plus de 70 %) alors que le niveau moyen de subventionnement des ensembles adhérant à la Fevis était de 37 % en 2006.

Développer la part d'autofinancement de l'ensemble nous semble donc un axe prioritaire des prochaines années.

Par ailleurs, nous recommandons vivement de poursuivre la structuration professionnelle de l'ensemble en renouvelant les cadres associatifs pour dissocier les postes clés (a minima président et trésorier) de l'activité musicale.

En outre, nous préconisons que la chargée d'administration soit en charge de la comptabilité (avec l'assistance de l'expert comptable et en bénéficiant d'une formation) afin de structurer les trois pôles distincts (bureau associatif, administration, projet artistique).

Enfin, compte tenu du succès de l'implantation de l'ensemble à Sélestat, il pourrait paraître opportun de réfléchir au développement de cet ancrage et ce, sous différentes modalités :

- Implantation de l'administration
- Mise à disposition de salles de répétitions
- Développement du nombre de concerts et d'actions
- Montée en puissance du soutien de la ville
- Réflexion sur une meilleure valorisation du soutien de la ville de Sélestat à la communication générale de l'ensemble

En conclusion de ce rapport nous pouvons indiquer que les objectifs de la convention ont été en grande partie atteints.

- Une diffusion en hausse les deux dernières années avec une meilleure irrigation du territoire régional
- Une programmation significative de la musique contemporaine
- Des actions de sensibilisations importantes et diversifiées
- L'implantation d'une résidence à Sélestat réussie
- La professionnalisation de l'ensemble.

Néanmoins, dans l'optique de la signature éventuelle d'une nouvelle convention, nous recommandons de porter attention aux points suivants :

- Réflexion à conduire avec le nouveau directeur musical sur le projet artistique de la Follia et démarche à engager de sensibilisation des membres de la commission des experts de la DRAC
- Meilleure structuration administrative telle qu'énoncée ci-dessus
- Amplification de la diffusion de l'ensemble et ce, particulièrement dans des lieux de diffusion musicale « labellisés » sans pour autant négliger l'irrigation du territoire.
- Négociation à engager pour faire entrer le Conseil général du Bas-Rhin dans la convention de financement (la seule résidence de Sélestat pourrait le justifier en dehors même des autres concerts donnés dans le département. Aujourd'hui le département du Haut Rhin apporte 34 % des financements extérieurs alors que le département du Bas-Rhin apporte 4 %)